

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS D' SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 16^e SEANCE

Séance du Jeudi 21 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1145).
2. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1146).
3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1146).
4. — Dépôt de rapports (p. 1146).
5. — Loi de finances pour 1969. — Discussion d'un projet de loi (p. 1146).
Discussion générale : MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances
6. — Scrutins pour l'élection de membres d'organismes extraparlimentaires (p. 1155).
Suspension et reprise de la séance (p. 1155).
7. — Loi de finances pour 1969. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1155).
Suite de la discussion générale : MM. Louis Courroy, Henri Tournan, Yvon Coudé du Foresto, Jacques Duclos, Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jean Bardol, André Cornu.
8. — Election de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice (p. 1166).
9. — Election de six délégués titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe (p. 1166).
10. — Election de six délégués suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe (p. 1166).

11. — Election d'un délégué représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes (p. 1167).
12. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 1167).
13. — Suspension et reprise de la séance (p. 1167).
Présidence de M. Pierre Garet.
14. — Loi de finances pour 1969. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1167).
Suite de la discussion générale : MM. Jean-Eric Bousch, André Armengaud, Michel Kistler, René Jager, Louis Jung, Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; François Schleiter, Jean Legaret, Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.
15. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1173).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 19 novembre a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 20 novembre 1968, le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi est imprimé sous le n° 39, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond ;

Et pour avis, sur leur demande :

A la commission des affaires culturelles ;

A la commission des affaires économiques et du Plan ;

A la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

A la commission des affaires sociales,

Et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Fernand Chatelain, Jacques Duclos, Fernand Lefort, Louis Namy, Louis Talamoni, Roger Gaudon, Jean Bardol, Hector Viron et les membres du groupe communiste et apparenté une proposition de loi tendant à modifier les dispositions du livre IV du code de l'administration communale relatives aux traitements du personnel communal, aux échelles indiciaires et à l'avancement (agents à temps complet et personnel permanent à temps non complet).

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 47, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, un rapport général fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale (n° 39, 1968-1969).

Le rapport sera imprimé sous le n° 40 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Lambert un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à renforcer la protection de certains représentants du personnel (n° 122, 1967-1968).

Le rapport sera imprimé sous le n° 46 et distribué.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1969

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 39 et 40 (1968-1969).]

Au cours de la séance d'aujourd'hui, le Sénat doit procéder à la discussion générale du projet de loi.

Avant d'ouvrir la discussion, je rappelle que la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, a fixé à ce soir, jeudi 21 novembre, à dix-huit heures, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie de la loi de finances.

Dans la discussion générale la parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vou-

drais vous dire tout d'abord que le ministre de l'économie et des finances regrette de ne pas être aujourd'hui devant vous. Il avait prévu naturellement de venir lui-même, mais comme vous le savez tous, il est actuellement retenu à Bonn par la conférence des ministres des finances et des gouverneurs des pays du groupe des Dix, ce qui, bien entendu, l'a mis dans l'incapacité de venir ici.

Je voudrais, en introduction à ce débat budgétaire et à la suite du vote en première lecture de la loi de finances par l'Assemblée nationale, vous exposer à la fois les données de ce budget, les raisons qui ont motivé ces données, et la politique qui s'inscrit à travers ces chiffres que vous connaissez tous et qui ont été analysés par votre commission des finances.

Je voudrais, tout d'abord, évoquer très brièvement dans quel contexte les décisions budgétaires ont été préparées et arrêtées cette année.

Il est nécessaire de rappeler que, au lendemain des événements qui ont secoué notre pays en mai et en juin derniers, un certain nombre de contraintes ont pesé sur le budget.

La cessation d'activité dans notre pays a eu des conséquences que chacun connaît : perte de production pour le secteur économique et industriel, perte de revenus pour les salariés, difficultés de trésorerie pour les entreprises, épuisement des stocks, etc.

Quant aux accords de Grenelle, ils se sont naturellement traduits par un important accroissement des revenus salariaux devant être sensible sur le plan de la consommation à partir du mois d'octobre, c'est-à-dire après qu'aient été épongées les pertes enregistrées par les ménages à la suite des événements, mais aussi par un important accroissement des charges des entreprises. Au total la situation s'est caractérisée par la rupture des principaux équilibres de notre pays et par un lourd handicap pour les entreprises dont les charges étaient accrues : difficultés de trésorerie, accroissement important des coûts, difficultés financières et insuffisance de l'autofinancement risquant de nuire au développement des investissements.

En face de cette situation, le Gouvernement a choisi de mettre instantanément en œuvre une politique économique répondant aux principaux impératifs qui étaient nés de ces événements. Tout d'abord, en refusant délibérément de remettre en cause l'échéance du 1^{er} juillet, c'est-à-dire l'ouverture vers l'extérieur, le Gouvernement a choisi la seule politique économique compatible avec les contraintes nées des événements sur l'économie française : rétablissement des équilibres rompus et amélioration de la situation de l'emploi, tels étaient les impératifs.

Cette situation a amené le Gouvernement à opter pour une politique d'expansion, car seule l'expansion permettait de rétablir ces équilibres rompus, ce qui était une nécessité, et il fallait de plus qu'elle fût forte. De toute façon, la vigueur de la demande prévisible à la suite des augmentations de revenus des ménages justifiait une telle expansion.

Mais il était et il est bien dans l'esprit du Gouvernement que cette expansion soit saine, car c'est à cette seule condition qu'elle pourra être durable. Cette expansion doit être saine et, par conséquent, ne doit pas masquer des déséquilibres fondamentaux, notamment en matière de prix et de commerce extérieur. Elle doit être durable, car seule la poursuite de l'expansion permettra de continuer l'œuvre de développement et de rénovation de nos structures économiques.

La mise en œuvre de cette politique s'est développée en trois temps : il y a eu tout d'abord, vous vous en souvenez, les mesures permettant de remettre l'économie en marche et d'éviter les effets immédiats de la crise, notamment en matière d'emploi, ce qui était une préoccupation fondamentale du Gouvernement, et ce furent les mesures en matière de report d'échéances avec les facilités en matière de crédit. Ensuite des mesures visant à hâter le rétablissement de ces principaux équilibres, lutte contre le risque inflationniste de façon à sauvegarder le pouvoir d'achat, autre impératif essentiel aux yeux du Gouvernement, de façon que ne soient pas repris par le biais d'une perte de valeur de la monnaie les avantages acquis par les travailleurs au lendemain des accords de la rue de Grenelle, ce qui impliquait notamment une politique active en matière de prix.

Mesures d'ordre externe, également, par l'institution de contingents limités et temporaires en matière d'importations, l'aménagement du crédit à l'exportation, des aides substantielles à l'exportation, enfin le rétablissement temporaire du contrôle des changes. Il s'agissait de mesures visant à rendre l'expansion plus saine par l'allègement des charges fiscales pesant sur les entreprises, allègement de la taxe sur les salaires, que j'ai eu l'honneur de défendre devant vous et que votre assemblée a bien voulu voter, cela afin de placer les entreprises en meilleure situation pour que puisse se développer le processus de croissance de l'économie.

Mesures d'aide à l'investissement enfin en matière de fiscalité, de crédit, de prêts du fonds de développement économique et social, afin que de nouvelles capacités de production viennent prendre le relais de celles qui allaient être utilisées pour satisfaire une demande dont la croissance était rapide.

A la suite de ces différents éléments de politique économique, quelle était la situation au troisième trimestre de l'année 1968 ? Cette situation traduit en fait, et les experts, en règle générale, sont d'accord pour en témoigner, l'efficacité des dispositions prises par le Gouvernement et que j'ai rappelées, mais également le dynamisme du secteur productif.

Au cours de cette période, en effet, l'activité s'est rapidement rétablie au niveau atteint avant les événements. Cette activité a été suscitée par le souci de rattraper la production perdue durant les grèves et de ne pas laisser les stocks tomber à un niveau trop bas. Dès le mois d'octobre, les salariés bénéficiant d'un surcroît important de pouvoir d'achat et ayant rattrapé une partie importante des pertes qu'ils avaient enregistrées au lendemain des événements, la demande de consommation est venue alimenter la production.

Contrairement à ce que certains esprits pessimistes avaient prévu en juillet, on n'a enregistré que très peu de licenciements et de fermetures d'usines et le marché de l'emploi s'est stabilisé avant d'entamer un redressement plus marqué, les entreprises, naturellement, souhaitant embaucher de nouveaux salariés pour soutenir le rythme d'expansion.

Les échanges extérieurs se sont également rétablis dès le lendemain des grèves à un très haut niveau et la balance commerciale est restée, durant les quatre mois, très proche de l'équilibre.

Cette bonne tenue du commerce extérieur traduit, par le volume des importations, la reprise de l'activité intérieure et, par le volume des exportations, le dynamisme des exportateurs soucieux de satisfaire leurs clients étrangers et d'affermir leur position sur les marchés extérieurs.

De nombreuses firmes ont développé leurs réseaux commerciaux à l'étranger, phénomène très encourageant. Pratiquement aucun marché extérieur important n'a été perdu, contrairement à ce que l'on pouvait redouter au mois de juillet et d'août derniers.

Cela nous conduit à examiner quelle était la situation à la mi-novembre ; compte tenu de la politique économique mise en œuvre par le Gouvernement et des réactions tout à fait encourageantes des agents économiques également, l'évolution récente dont je viens de retracer très rapidement les grandes lignes a conduit à une situation qui, à la mi-novembre, sur le plan économique, apparaît comme satisfaisante.

Mais derrière cette situation, des éléments sérieux de préoccupation sont apparus, éléments de préoccupation auxquels répondent les mesures mises en œuvre par le Gouvernement tout récemment et dont nous aurons à parler.

Les éléments satisfaisants, il convient de le rappeler, dans une conjoncture où les pressions psychologiques sont importantes et où, il faut bien le reconnaître, une information objective est plus que jamais nécessaire, ces éléments satisfaisants, sont essentiellement un niveau élevé d'activité économique, la reconstitution des stocks et le vif accroissement de la demande qui a retrouvé un essor très favorable.

Dès le mois de septembre, le niveau de l'indice de la production industrielle marquait un accroissement sensible par rapport au mois d'avril et les indications dont on dispose pour le mois d'octobre laissent à penser que l'indice de ce mois sera également en forte augmentation.

L'hypothèse d'une vive reprise durant le dernier trimestre, sur laquelle, je le rappelle, est fondé le budget économique qui vous est présenté dans le rapport économique et financier et dans son annexe, est donc en voie de réalisation. Cette croissance rapide devrait se poursuivre en raison de l'importance du surcroît de pouvoir d'achat dont disposent les ménages et dont l'impact commence seulement à se faire sentir de façon notable.

Dès le mois de septembre, la situation de l'emploi, quant à elle, a connu une évolution également favorable. A la fin du mois d'octobre, cette évolution s'est confirmée en s'amplifiant. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a très sensiblement diminué, à telle enseigne que l'indicateur d'alerte, qui s'était allumé à la fin du mois d'août, vous vous en souvenez, s'est maintenant éteint. Dans le même temps, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites s'est accru de plus de 30 p. 100 par rapport au niveau atteint à la fin de septembre, atteignant un niveau qu'on n'avait pas connu depuis quatre ans.

Cette très nette amélioration de la situation de l'emploi est une autre manifestation de la reprise de l'activité économique ; devant produire plus, à un rythme très soutenu, les entreprises vont pouvoir naturellement embaucher de nouveaux salariés.

Dans le domaine des prix, après un accroissement modéré durant les mois d'été, on a noté une sensible accélération du rythme de hausse à partir du mois de septembre.

Mais je dois dire que cela était attendu et avait été annoncé. Certaines hausses de prix ayant été autorisées, les nouveaux prix ont été naturellement appliqués lorsque sont apparus sur les marchés les produits nouvellement fabriqués. Les évolutions constatées restent d'ailleurs conformes aux prévisions qui avaient été faites et qui sont inscrites dans les documents que vous possédez et dès le mois de novembre, le rythme de hausse devrait retrouver un niveau plus modéré.

Le Gouvernement, attachant une importance fondamentale au maintien du pouvoir d'achat, est décidé à être vigilant en matière de prix. Il l'a déjà montré et il continuera dans les mois à venir à mener une politique très active en ce domaine.

Dans le domaine des échanges extérieurs la situation est également satisfaisante. (*Protestations à gauche.*) Je parle du commerce extérieur. Si vous voulez bien suivre mon raisonnement, je parlerai ensuite des autres problèmes que j'ai qualifiés de préoccupants !

Dans ce domaine, la situation est également satisfaisante contrairement à ce qu'un certain nombre d'esprits plus pessimistes avaient cru devoir pronostiquer. Le volume des échanges est élevé ; les importations se sont accrues, mais les exportations également, ce qui traduit bien l'intensité de l'activité économique. La balance commerciale est sensiblement équilibrée, ce qui traduit à la fois le souci des exportateurs de rester présents sur les marchés extérieurs et le maintien de la compétitivité des produits français. Pour les dix premiers mois de l'année, les échanges sont en très sensible accroissement par rapport à 1967, les exportations ayant cru plus rapidement que les importations.

Au total donc, les principaux indicateurs économiques dont on dispose actuellement permettent d'apprécier de façon favorable la situation économique actuelle ; ceci doit être souligné la politique économique du gouvernement a produit ses fruits, la reprise s'est produite et se confirme, l'expansion est engagée et est appelée à se poursuivre. (*Murmures.*)

Mais certains aspects de la situation actuelle, dans les domaines monétaire et financier, font peser des risques sur la poursuite de cette expansion et il appartient aux pouvoirs publics, soucieux de garantir une expansion que nous voulons saine et durable, de prendre des mesures adaptées à ces circonstances particulières et nouvelles.

Quels sont en effet ces éléments préoccupants dont je parlais tout à l'heure ? Il faut situer ces éléments préoccupants dans le contexte international troublé qui est le leur. Ce contexte, c'est d'abord celui d'un système monétaire international dont le Gouvernement français a souligné depuis longtemps l'instabilité. (*Mouvements divers.*) Depuis quelques années, des crises monétaires internationales se sont en effet succédées qui ont fait courir aux monnaies réputées les plus fortes des dangers considérables.

C'est ainsi qu'au printemps de cette année s'est développé une inquiétude sur l'avenir du système monétaire international. Il a entraîné, vous vous en souvenez, de très importants mouvements de capitaux. Depuis lors, plusieurs alertes nouvelles s'étaient produites à la faveur de la spéculation sur l'avenir de telle ou telle monnaie. Le franc, qui avait été heureusement épargné au cours des crises précédentes, devait se trouver, en raison des conséquences des événements de mai et juin derniers, au centre des nouvelles vagues de spéculation nationale et internationale. (*Protestations à gauche et à l'extrême gauche.*)

Un sénateur à droite. Soyez sérieux !

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. C'est devant l'ampleur de ces mouvements que le Gouvernement français a été amené à réagir.

Il n'en reste pas moins que certains problèmes posés à notre pays sur le plan interne rendaient nécessaires, en toute hypothèse, une action des autorités monétaires. Ces problèmes tiennent essentiellement à un développement excessif de la masse monétaire qui justifie les mesures de politique économique et monétaire qui viennent d'être prises.

Cela me conduit à rappeler brièvement les problèmes posés par la politique du crédit. A la suite des événements de mai et juin, tout avait été mis en œuvre pour que la reprise de l'activité des entreprises ne soit pas rendue plus difficile par un manque de liquidités. La progression des crédits à l'économie constatée depuis juin a montré l'utilité et le bien-fondé de ces mesures et l'activité économique a pu reprendre à un rythme satisfaisant. Mais, en ce domaine, tout est question de mesure. Or, il est apparu qu'à partir de septembre, et encore plus en octobre, le rythme d'accroissement des crédits à l'économie ten-

daît à augmenter de façon anormale et qu'en l'absence d'un freinage par les pouvoirs publics, il aurait dépassé 20 p. 100 à la fin de l'année.

La poursuite d'une telle progression, qui aurait entraîné indiscutablement un accroissement excessif de la masse monétaire, avec tous les risques que cela comporte, était d'autant moins admissible qu'elle aurait favorisé la spéculation suscitée par les rumeurs concernant le sort de certaines monnaies étrangères. Un freinage était d'ailleurs d'autant plus légitime que, compte tenu de l'allègement des stocks que l'arrêt de la production en mai et juin avait entraîné, de nombreuses entreprises disposaient de liquidités accrues.

Quelle était, en face de cette situation, la situation financière de l'Etat ? En raison des charges nouvelles imposées au budget de l'Etat, notamment par les accords de la rue de Grenelle, en raison également des charges que le Gouvernement a délibérément acceptées afin d'encourager l'économie sur la voie de l'expansion, en raison, enfin, de la faiblesse des majorations de ressources motivée par le souci de ne pas créer d'impôts nouveaux risquant de peser sur les prix, d'accroître les charges pesant sur les entreprises ou d'amputer le pouvoir d'achat des ménages, pour ces raisons, donc, le budget de 1969 comporte un déficit important.

Il est extrêmement difficile de juger à partir de quel seuil un déficit budgétaire cesse d'être expansionniste pour devenir inflationniste. Le montant du découvert prévu avait néanmoins été fixé à un niveau tel que son financement puisse être assuré sans difficulté. Il va de soi que les calculs effectués impliquaient aussi qu'aucun facteur externe imprévu ne vienne perturber gravement l'équilibre des circuits monétaires. La nécessité dans laquelle s'est trouvé le Gouvernement de freiner l'expansion désordonnée du crédit a créé une situation nouvelle sur le marché monétaire.

Dans ce contexte nouveau, il est apparu, comme on le sait, que le maximum du découvert tolérable devait être révisé en baisse. Toutefois, même après cette réduction, le budget de 1969 conservera un caractère fortement expansionniste extrêmement net et l'effet des dépenses prévues sur le taux d'expansion de l'économie ne devrait pas en être affaibli.

Cela impose néanmoins certaines mesures d'action conjoncturelle. Des mesures de deux types ont été prises, des mesures de nature proprement monétaire et des mesures de restriction des dépenses inscrites au budget de l'année 1969, dont l'objet essentiel est, dans la ligne de ce que je viens de dire, de freiner le développement excessif de la masse monétaire, développement qui, s'il s'était poursuivi, n'eût pas manqué d'entraîner un processus inflationniste et, donc, d'affaiblir la situation du franc et de casser l'expansion déjà engagée et sur laquelle nous comptons dans la politique économique que nous poursuivons.

Ces mesures d'ordre monétaire, chacun les connaît. Il s'agit de la décision du conseil général de la Banque de France de relever le taux d'escompte de 5 à 6 p. 100, de mesures concernant les réserves obligatoires, de l'accroissement du coefficient de retenue des effets à moyen terme de 13 à 14 p. 100, coefficient qui avait été abaissé de 16 à 13 p. 100 au lendemain des événements de mai, de la limitation de la croissance entre fin septembre et fin décembre des crédits à court terme. Cette limitation, je tiens à le préciser, ne portera pas sur les crédits à moyen terme mobilisables destinés à financer les exportations, les achats de biens d'équipement et le logement et elle ne s'appliquera qu'à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 1969. D'ici à cette date, il sera procédé à un réexamen de l'ensemble des conditions dans lesquelles le marché monétaire intérieur est organisé et à un retour à des conditions normales de la politique du crédit.

La poursuite de l'expansion reste un objectif prioritaire du Gouvernement et les mesures tendant à limiter la progression du crédit ont été adaptées à cette situation de telle sorte que le financement des investissements ne soit en aucun cas compromis. D'ailleurs, compte tenu de ces mesures, la progression du crédit distribué par les banques en 1968 restera très élevée puisqu'elle dépassera 18 p. 100 et devrait donc suffire à satisfaire les besoins normaux de l'économie qui s'étaient, je le rappelle, satisfaits en 1967 d'une progression très sensiblement inférieure.

Des mesures d'ordre budgétaire ensuite. Malgré les efforts très sévères demandés en matière de dépenses et de recettes, le découvert restait excessif et un ajustement en baisse des dépenses était nécessaire, mais, compte tenu des circonstances actuelles, le Gouvernement a décidé de demander dès maintenant au Parlement une réduction substantielle du découvert budgétaire afin que celui-ci ne pèse pas sur la monnaie et les prix et ne provoque pas un développement, excessif lui aussi, de la masse monétaire.

Pour ramener ce découvert à moins de 10 milliards de francs en 1969, des mesures d'économie interviendront à concurrence de 2 milliards de francs par rapport au chiffre de 12.692 millions de francs, auquel aboutissait la première lecture du budget devant l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle, je le reconnais bien volontiers. Elle est imposée par l'urgence des problèmes qui se posent. La situation économique évolue très vite et il faut tenir compte de cette évolution.

Je ne dissimulerai pas qu'une telle réduction des dépenses exigera de la part de tous un effort considérable. Cette réduction de dépenses devra porter sur tous les secteurs, mais il conviendra évidemment de faire en sorte que les dépenses d'investissement qui conditionnent le développement futur de notre économie ne soient pas trop affectées. C'est à ce prix que pourront être assurées la défense de la monnaie et la défense de l'expansion. A l'avenir, et tout particulièrement lors de la préparation du budget pour 1970, cet effort sera poursuivi afin que le budget de l'Etat ne pèse pas d'un poids trop lourd sur l'économie.

A l'évidence, la loi de finances pour 1969 a été très difficile à élaborer. La politique budgétaire du Gouvernement a été soumise à des contraintes très fortes, plus fortes que celles qui s'appliquaient à la politique qui avait été décidée pour le deuxième semestre de 1968.

En matière de dépenses, le Gouvernement avait déterminé des priorités qu'il entendait suivre, et qu'il a suivies. D'autre part, pour équilibrer une part des charges nouvelles, il fallait évidemment trouver des recettes nouvelles, ce qui n'allait pas non plus sans un certain nombre de difficultés.

Il convient de rappeler quelles ont été les contraintes qui ont pesé très lourdement sur l'élaboration de la loi de finances et la politique budgétaire du Gouvernement.

Pour 1969, les contraintes devant lesquelles nous nous sommes trouvés, devant lesquelles nous nous trouvons toujours, sont d'une particulière lourdeur. Les choix, les arbitrages ont été — je puis en témoigner — particulièrement difficiles à réaliser. On nous a dit que ce budget n'était qu'un budget de constatation. Je ne le pense pas ; je crois qu'au-delà des contraintes que nous avons trouvées, il exprime fondamentalement la volonté, la rigueur et les choix du Gouvernement.

Il en sera de même pour le prochain budget, celui de 1970, dont l'un des objectifs principaux sera la limitation effective de la progression des dépenses publiques. Les services du ministère de l'économie et des finances travaillent déjà en ce sens pour arriver à ce résultat. Les méthodes des administrations et des entreprises publiques devront être profondément révisées, et elles le seront.

Je voudrais rappeler également devant quels problèmes le Gouvernement s'est trouvé en déterminant le budget qui vous est présenté aujourd'hui.

La première contrainte — elle est évidente — c'est la nécessité de prendre en compte dans les dépenses publiques l'effet en 1969 des engagements qui ont été pris au printemps de 1968, les conséquences aussi de l'augmentation des prix au niveau des actions publiques. Cela a eu pour effet d'entraîner une croissance inéluctable des dépenses de l'Etat, croissance sur laquelle il n'était pas possible d'agir, puisqu'elle provenait de contrats, d'engagements souscrits par l'Etat.

Une seconde contrainte, dont l'impact a été également très important, provient de la décision du Gouvernement d'assurer l'expansion en allégeant les charges fiscales des entreprises et en facilitant leurs investissements nécessaires. Les deux lois qui ont été adoptées par le Parlement se traduisent dans la loi de finances par des moins-values importantes. Elles auront pour effet de faciliter le retour à l'équilibre de l'économie et d'éviter les goulots d'étranglement qui pourraient freiner la poursuite nécessaire de la croissance.

Toujours pour faciliter l'expansion, le Gouvernement a affirmé des priorités qui sont marquées de façon très claire, qui seront respectées, qui expriment la politique qui a été décidée, et qui sera suivie. Parmi ces priorités il y a, bien sûr, l'emploi et la formation professionnelle, l'éducation nationale, la politique agricole, le développement de l'industrie et de la recherche, qui ouvrent les voies de l'avenir dans la société en transformation rapide dans laquelle nous vivons.

Le Gouvernement a aussi décidé de limiter la croissance des dépenses publiques dans des limites raisonnables, des limites compatibles avec l'équilibre de l'économie.

En tenant compte des engagements souscrits, des allègements accordés, des priorités d'avenir, il a fallu faire des choix et comprimer certaines dépenses. C'est ainsi que s'explique par exemple l'effort, croyez-le, très important qui a été fait pour freiner la croissance des dépenses militaires, qui augmenteront très faiblement en 1969 et n'enregistreront même pas les hausses de prix prévues. C'est ainsi que s'explique aussi la

réduction des dépenses que le Gouvernement a décidée. Nous devons donc nous donner les moyens de respecter les priorités que nous avons choisies. Nous devons assurer le retour à l'équilibre de l'économie.

Pour financer les dépenses, pour limiter le découvert dans des limites tolérables, il a fallu trouver des recettes nouvelles, et ce fut aussi une contrainte importante. Dans ce domaine, le Gouvernement a été conduit à diffuser au maximum ces recettes nouvelles, que le souci de l'équilibre lui imposait de trouver. Il propose un ensemble de mesures qui ne pèsent pas de façon excessive sur une catégorie, sur un groupe déterminé et qui font appel donc, mais dans une mesure limitée, à l'imposition sur le revenu, à l'imposition de la dépense et, comme cela est naturel, du patrimoine acquis.

Les impôts nouveaux qui vous sont demandés représentent à peine 1,5 p. 100 du total des recettes fiscales. Ils sont donc très modérés. Qui aurait réellement et sincèrement pu penser au mois de juin dernier qu'une telle modération aurait affecté les recettes nouvelles qu'inévitablement le Gouvernement devait demander au Parlement de voter ? Elles représentent, en réalité, non pas une modification de fond de notre régime fiscal, mais un aménagement dont la nécessité a été dictée par l'événement. Telles sont les contraintes qui nous ont guidés et à partir desquelles la loi de finances a été établie.

Pour ce qui concerne les dépenses publiques, qui atteignent dans le projet de loi de finances un montant très élevé, et pour ce qui concerne leur croissance, qui était particulièrement forte, là aussi, il a fallu faire un certain nombre de choix.

Les circonstances ont conduit le Gouvernement à proposer une réduction de 2 milliards de francs à ces dépenses et l'Assemblée nationale l'a acceptée. Cela réduit d'environ deux points la croissance des dépenses publiques et la ramène dans des limites qui sont plus raisonnables et plus conformes aux équilibres généraux. Cela annonce surtout, je le disais tout à l'heure, les efforts qui seront faits pour préparer, dans le budget de 1970, une réduction des charges de l'Etat qui permettra un retour à l'équilibre de l'économie, qui risquerait autrement de continuer de subir le contrecoup des événements du printemps, et de s'orienter dangereusement dans la voie de l'inflation.

Ces économies porteront sur l'ensemble des dépenses publiques et pourront donc — je le précise en raison d'une des questions posées par votre rapporteur général — toucher aussi les services votés. Dans la détermination précise des secteurs où s'appliquera cette réduction, le Gouvernement tiendra évidemment compte des nécessités de l'expansion et des priorités qu'il s'est fixé car, chacun de nous se pose cette question, il est évident que l'expansion reste le but essentiel de la politique du Gouvernement et le moyen d'assurer la croissance de la productivité un équilibre des charges nouvelles nées des événements de mai et juin.

Nous nous trouvons en ce moment devant la nécessité impérieuse d'opérer ce que les techniciens appellent un « réglage conjoncturel » et ceci dans des circonstances très dramatiques, mais le but à moyen terme reste l'expansion de l'économie.

Au printemps, le Gouvernement a décidé des mesures d'urgence qui avaient pour but de relancer l'économie. Ces mesures ont été couronnées de succès ; la reprise de l'activité est un fait. Avec les deux lois qui ont été votées durant la session extraordinaire, avec le budget qui vous est présenté aujourd'hui, le Gouvernement compte assurer l'expansion. Aujourd'hui, pour répondre aux événements, il prend de nouveau les mesures d'urgence qui sont nécessaires pour que l'expansion soit durable et qu'elle se fasse sur des bases saines.

Donc, les priorités ne changent pas ; elles restent la formation des hommes, l'orientation de la politique agricole et le développement de l'industrie.

Le développement des moyens de formation, l'amélioration de la mobilité professionnelle sont un objectif essentiel, indispensable à la poursuite de l'expansion. Dans ce secteur, des augmentations très fortes de crédits ont été décidées. Il s'agit, bien sûr, de l'éducation nationale, de la formation professionnelle des adultes, de la préformation des jeunes, pour lesquelles des efforts très importants seront réalisés. Le but essentiel est d'assurer une meilleure formation des hommes, une meilleure intégration des travailleurs, en particulier des jeunes, dans une société industrielle en mutation rapide comme l'est actuellement la société française.

Dans ce domaine, l'accroissement des moyens de formation ira de pair avec une amélioration de leur efficacité, par un développement des procédures d'orientation, par une régionalisation plus poussée, par une orientation positive des relations entre organisations patronales et syndicales sur les problèmes de formation.

La réorientation de la politique agricole est aussi pour le Gouvernement une nécessité fondamentale. Le Sénat aura à en

discuter plus longuement lors de l'examen des crédits du ministère de l'agriculture. Je me bornerai à vous donner en quelques mots mon sentiment sur ces problèmes auxquels j'attache personnellement la plus grande importance. Dans le monde dans lequel nous vivons la productivité de l'agriculture, la capacité de compétition de notre agriculture sont essentielles. Dans cette optique il faut orienter les productions vers les marchés d'avenir, encourager les groupements de producteurs, insister sur les investissements commerciaux, utiliser au mieux les crédits budgétaires et les prêts destinés au financement de l'agriculture. Il faut aussi orienter la politique européenne dans le sens d'une économie agricole saine disposant de perspectives d'avenir en moyen terme. Enfin, les problèmes sociaux de l'agriculture doivent retenir notre attention, en particulier ceux des agriculteurs les plus âgés, en particulier aussi ceux que les structures agricoles dotent des moyens les moins propres à assurer la compétitivité.

Le développement de l'industrie est lui aussi indispensable à la croissance de la productivité de l'économie française, à sa meilleure intégration dans l'économie internationale alors que l'ouverture croissante des frontières met de plus en plus en contact les sociétés industrielles. Dans ce domaine la France se doit de disposer d'une base industrielle élargie et plus puissante, reposant sur des entreprises industrielles dynamiques, aussi bien de grande taille que moyennes et petites. La productivité n'est pas seulement affaire de dimension, elle dépend aussi des hommes, des conditions de gestion, du dynamisme propre des entreprises. La croissance, le dynamisme se traduisent toujours dès ce moment par l'extension de l'activité, la création d'emplois, une meilleure répartition des capacités de production sur le plan régional.

Dans cette optique, l'Etat se doit d'aider au développement de la recherche, même si elle n'est pas immédiatement productive, car elle ouvre la voie de l'avenir, car elle est le seul moyen de préparer les mutations technologiques, de ne pas reculer alors que les autres progressent, d'assurer aussi l'indépendance nationale plus que jamais nécessaire dans des domaines d'avenir, qui seront essentiels d'ici à dix ans, comme l'énergie atomique, l'informatique, l'aéronautique.

Il importe aussi d'aider l'investissement productif, d'accélérer les conversions et dans ce domaine l'Etat se donne les moyens de faire, en 1969 et 1970, un gros effort.

Il faut enfin rationaliser l'immense domaine des entreprises publiques, afin de leur assurer une productivité plus élevée, une meilleure insertion dans les circuits de l'économie, afin d'alléger les charges qu'elles imposent à l'Etat. Dans ce domaine le Gouvernement a décidé de faire un effort important. Cet effort sera fait et sera suivi par le ministre de l'économie et des finances avec une particulière attention.

Face à des charges nouvelles, il fallait évidemment proposer des recettes nouvelles. Proposer des recettes fiscales supplémentaires s'imposait donc pour maintenir le découvert à un niveau tel qu'il soit compatible avec l'équilibre, actuellement changeant — il faut bien le reconnaître — de notre économie. Très diversifiées, les recettes nouvelles représentent 1.863 millions de francs, compte tenu des modifications qui ont été apportées au projet initial à l'occasion du vote en première lecture par l'Assemblée nationale. C'est donc un chiffre peu élevé qui est demandé, un chiffre moins élevé qu'on aurait pu le penser après les troubles du printemps. (*Vives exclamations à l'extrême gauche.*)

Trois orientations générales, trois soucis ont guidé la détermination des recettes nouvelles qui vous sont demandées. Le premier souci est celui de ne pas peser sur les charges des entreprises, dont les coûts ont été accrus et dont l'activité et la productivité sont essentielles pour que l'économie retrouve son équilibre. C'est ensuite le souci de peser au minimum sur le niveau général des prix. La politique du Gouvernement en matière de tarifs publics, il l'a clairement affirmé, est de limiter autant que possible, compte tenu d'un équilibre qu'il convient de sauvegarder, l'augmentation des prix. La troisième orientation, c'est la défense du pouvoir d'achat de la plus grande partie des Français. Le pouvoir d'achat a été augmenté de façon sensible. Toute la politique du Gouvernement est orientée vers le maintien des avantages qui ont été acquis. Nous n'avons pas voulu les remettre en cause par des ponctions excessives.

Les mesures qui ont été décidées en fonction des orientations, vous les connaissez et nous les précisons cas par cas au cours de la discussion des articles de la loi de finances. Elles sont diversifiées et je voudrais les évoquer très brièvement devant vous.

En attendant la réforme de l'impôt sur le revenu, un système transitoire de réductions dégressives et de majorations progressives, qui a pour but d'alléger la charge des contribuables les plus modestes et de moduler cette charge en fonction de la

capacité contributive de chacun, est proposé. Il procurera une plus-value de 585 millions de francs.

Une augmentation très modérée des droits de succession est également prévue. (*Vives protestations sur la plupart des travées.*)

M. André Dulin. Allez le dire dans nos campagnes !

M. André Cornu. C'est une erreur !

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Ce point donnera lieu à un débat important lors de l'examen de l'article 7. Permettez-moi de l'évoquer rapidement aujourd'hui avant d'aborder le fond.

Cette augmentation est conçue pour ne pas affecter les successions modestes et moyennes en ligne directe et entre époux. (*Nouvelles exclamations au centre et à droite.*) Le relèvement des taux, je le répète, est très modéré et n'intervient qu'à partir d'un certain seuil, pour des successions assez importantes. L'abattement à la base est maintenu intégralement. L'abattement dont bénéficient les frères et sœurs âgés de plus de cinquante ans et vivant ensemble depuis plus de cinq ans est relevé. Un régime de faveur est institué au profit des grands infirmes incapables de subvenir à leur existence par leurs propres moyens.

M. André Cornu. Nous en reparlerons !

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Il n'y a donc pas là une modification substantielle du régime des droits de succession. Compte tenu des problèmes que nous avons à résoudre, je dis que les dispositions qui sont présentées sont très modérées, qu'il n'est pas anormal que la richesse acquise contribue pour cent millions de francs à l'effort qui est demandé à l'ensemble de la Nation. Ce qui m'étonne d'ailleurs, c'est de constater que la contestation s'élève de ce côté de l'Assemblée. (*L'orateur désigne l'extrême gauche, qui proteste.*)

M. Jacques Duclos. Nous n'avons pas manifesté.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Des majorations sont prévues, dont nous aurons à discuter, en matière aussi de droit au bail et de mutations de fonds de commerce.

Le projet de loi de finances comprend également une modification du permis de chasse, instituant trois types de permis et assurant une augmentation sensible des recettes du conseil supérieur de la chasse. (*Murmures sur de nombreuses travées.*)

Est proposée également l'institution d'un droit spécifique peu élevé... (*Nouveaux murmures.*) Je vois que l'idée de voter des recettes nouvelles crée une certaine animation dans votre assemblée.

M. Pierre Brun. De l'animosité ?

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas dit animosité.

M. le président. Mes chers collègues, veuillez écouter l'orateur en silence.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je disais qu'est proposée l'institution d'un droit spécifique peu élevé sur les bières, les eaux minérales et les boissons gazeuses. A ce sujet, je rappelle que le Gouvernement a accepté que les bières de consommation familiales soient taxées au minimum.

Enfin, une majoration d'un centime des taxes sur le fuel domestique, de trois centimes des taxes sur l'essence, complète les ressources nouvelles qui sont demandées.

Dans le même temps, le Gouvernement propose divers allègements et simplifications, en particulier un relèvement de l'abattement à la base de la taxe complémentaire et l'institution d'un système de franchise et de décote pour les exploitants agricoles assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée, qui à lui seul coûtera 175 millions de francs au Trésor.

Telles sont les mesures fiscales que contient la loi de finances. Aucune d'entre elles ne correspond à une réforme profonde de notre droit. Elles constituent simplement des aménagements dictés par les impératifs de la situation.

Au total la progression des ressources de l'Etat sera sensiblement inférieure à celle de la production intérieure brute et je pense que peu d'entre nous pensaient, après la crise du printemps, qu'il pourrait en être ainsi. (*Rires et protestations sur de nombreuses travées à l'extrême gauche, à gauche et à droite.*)

Au centre. Bravo !

M. Georges Cogniot. Ce jeune homme est obsédé ! (*Rires.*)

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Tel est donc le projet de loi de finances pour l'année 1969. Bien évidemment, vous savez dans quelles conditions difficiles, je l'ai déjà rappelé, il a été élaboré et quelles contraintes ont pesé sur lui. Néanmoins ce budget — je tiens à l'affirmer solennellement — traduit la volonté du Gouvernement de conduire l'économie sur la voie de

l'expansion qui peut seule, je le répète, amener le rétablissement des équilibres rompus et le plein emploi.

Aussi l'expansion est-elle et reste-t-elle l'objectif fondamental de notre politique. Je tiens à l'affirmer de nouveau, puisque certains reprochent au Gouvernement de mener une politique économique qui manque de continuité. Cette accusation est profondément injuste ; les perturbations de l'économie dans le cours de l'année 1968 et encore maintenant ont été en effet beaucoup plus profondes et, si l'on n'y prend garde, pourraient être beaucoup plus durables que certains ne le pensaient. Il n'était pas possible, au lendemain de tels bouleversements, de mesurer exactement l'importance des actions nécessaires, ni d'être assuré qu'aucun infléchissement de ces mesures ne s'imposerait au fil des mois.

C'est donc une politique adaptée à la conjoncture à court terme, politique qui s'est définie par touches successives en fonction des impératifs de cette conjoncture, que le Gouvernement devait mettre en œuvre.

Son élément de continuité est la volonté d'aboutir à cette expansion, mais pas à n'importe quelle expansion : il doit s'agir d'une expansion saine, seule condition pour qu'elle soit durable.

Nous vivons dans un monde dangereux en raison de l'instabilité fondamentale du système monétaire international ; en période de crise, la défense de l'équilibre monétaire s'impose comme un impératif absolu. Notre politique doit donc se placer autant sous le signe de la stabilité que dans une perspective d'expansion. Son objet est, d'ailleurs, de concilier ces exigences parfois contradictoires. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, notre discussion budgétaire s'ouvre, cette année, dans des conditions assez insolites qui, d'ailleurs, traduisent quelque peu non seulement l'inquiétude de l'opinion, mais encore celle du Gouvernement. Pour la première fois, en effet, depuis l'avènement de la V^e République, en pleine discussion budgétaire nous assistons à un relèvement d'urgence du taux de l'escompte, nous assistons à une réunion des gouverneurs des banques centrales suivie d'une réunion des ministres des finances et, alors que pendant un mois, l'Assemblée nationale a discuté un budget que le Gouvernement a défendu pied à pied devant elle, nous voyons proposer dans une deuxième délibération la suppression de 200 milliards d'anciens francs de dépenses dont ni le Gouvernement ni le Parlement ne savent actuellement sur quels points elle doit porter. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. Edgard Tailhades. C'est la cohérence gouvernementale !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Tout cela, mes chers collègues, rappelle étrangement des périodes qu'on nous disait à jamais révolues et devrait donner aux responsables des affaires publiques, qui n'ont ménagé ni leurs sarcasmes, ni leurs critiques à ceux qui géraient à l'époque les intérêts de l'Etat, une grande leçon d'humilité. (*Très bien ! très bien ! à gauche et au centre-gauche.*)

Quand on voit, d'autre part, la situation exceptionnellement favorable dont nous sommes partis en 1959...

M. Yves Estève. Ah non !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ...où nous avons retrouvé à la fois l'aisance et la confiance générale du pays à la suite d'une dévaluation particulièrement réussie, quand on pense à l'orgueil que nous avons tiré de ce que nous laissions volontiers appeler « le miracle français », quand on se remémore les airs de grand seigneur que nous nous sommes donnés des années durant dans nos relations avec les pays étrangers, et dernièrement encore, les leçons que nous nous permettions de donner, parfois avec quelque arrogance concernant leur politique monétaire, à ceux qui, dans les heures les plus dures de notre Histoire, ont été nos meilleurs alliés (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*) ...et que, maintenant, nous sommes obligés nous-mêmes de faire appel à cette solidarité internationale, vous avouerez, mes chers collègues, qu'il y a là de quoi prendre une seconde leçon d'humilité.

Rappelez-vous les gaspillages progressifs de notre capital d'aisance et de confiance auxquels nous avons assisté au cours des années et que nous n'avons jamais cessé de dénoncer une année après l'autre au sein de cette assemblée. Rappelez-vous aussi les difficultés que ont jalonné la pente descendant sur laquelle nous nous étions engagés et les avertissements que nous avons donnés à chaque occasion au Gouvernement alors qu'il était temps encore de réformer sa politique, qu'il s'agisse — mes chers collègues, j'en appelle à vos souvenirs — de l'emballlement des prix de 1963 pour lesquels il a fallu prendre, après coup, des mesures d'urgence, qu'il s'agisse des dangers que

présentait l'insuffisance de notre effort d'équipement et que nous avions dénoncés dès avant 1966, date des premières mesures de rattrapage prises par le Gouvernement ou qu'il s'agisse des troubles sociaux de la présente année que nous avions pressentis. Il n'est que de se référer aux débats sur le budget de l'an dernier au cours desquels nous avons signalé leur imminence — sans, bien sûr, en fixer la date, ni les conditions d'éclosion — et qui nous ont conduit à refuser le budget pour ne pas y avoir une part de responsabilité.

Je pense que cela devait être dit à cette tribune pour montrer la clairvoyance du Sénat au moment où l'on parle de le modifier...

M. Gérard Minvielle. De le supprimer.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ... et où l'on met en doute l'utilité de notre assemblée. (*Applaudissements.*)

Cependant, quelles que soient les maladroites passées, il s'agit maintenant de défendre la monnaie et, bien entendu, à cette défense, le Sénat ne peut que s'associer.

Nous ne voulons pas, par notre attitude, ajouter encore au trouble des esprits, mais il nous faut cependant faire un examen de la situation qui soit plus objectif que celui que vous avez fait vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat. Il nous faut faire une sorte d'état des lieux, si je puis employer cette expression, un état des lieux qui soit sincère, peut-être sévère, mais qui montre objectivement quelle est la vérité, qui mette en évidence l'effort à accomplir et qui permette d'en mesurer les difficultés. (*A ce moment, M. Couve de Murville, Premier ministre, prend place au banc du Gouvernement.*)

Monsieur le Premier ministre, nous sommes très sensibles à votre présence parmi nous. J'espère que par la déclaration que vous nous ferez, vous apporterez tous les éléments qui permettront à notre Assemblée — et à travers elle au pays — d'être informée et rassurée sur le déroulement de votre politique économique et financière afin de calmer les esprits qui à l'heure actuelle sont profondément troublés. (*Applaudissements.*)

Cette situation vous l'avez dépeinte, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, et il y a moins de trente-six heures, M. le Premier ministre a déclaré à l'Assemblée nationale « Du point de vue économique, on le dit depuis deux mois et cela est évident, les choses vont beaucoup mieux. Elles vont même bien ». (*Mouvements divers.*)

Evidemment, lorsqu'on ne se réfère pas aux sources de documentation précise, on peut dire que, par rapport à la situation que nous avons connue au printemps dernier, les choses se sont améliorées, mais il faut voir dans quelles conditions.

La production dont M. le secrétaire d'Etat nous a parlé est évidemment à l'heure actuelle en reprise très nette. Le coefficient d'augmentation est de 6,4 p. 100 par rapport au même mois de l'an dernier, mais l'indice de ce mois de l'an dernier, pris comme terme de référence, était extraordinairement bas puisqu'il n'était lui-même en progression que de 1,6 p. 100 sur celui de l'année précédente, si bien que déduire de là que notre expansion a repris son élan me semble un peu prématuré.

Quant aux prix, M. le secrétaire d'Etat nous a dit qu'ils étaient contenus dans les limites que le Gouvernement s'était assignées. Mais j'aurais préféré, monsieur le secrétaire d'Etat, que des chiffres fussent présentés devant notre assemblée. Moi, je vais vous en donner. Le Gouvernement s'était assigné comme limite 5 p. 100 d'augmentation dans le courant de l'année, ce qui n'était pas négligeable. Or, au mois de septembre dernier, d'après les documents officiels, les vôtres, les prix avaient déjà atteint, par rapport à l'année précédente, 5,1 p. 100 d'augmentation. Je vous donne donc à penser, lorsqu'aura joué à plein l'augmentation des prix du gaz, de l'électricité, des transports, du téléphone, de l'essence, ce que pourront être ces prix et si, véritablement, ils seront maintenus dans les limites que vous nous avez annoncées.

Voyons maintenant l'emploi. Bien sûr, le chômage est, à l'heure actuelle, momentanément stabilisé. Mais — ce n'est pas moi qui l'ai dit, tous nos collègues le savent ici — un ancien ministre de la production industrielle qui est maintenant ministre de l'équipement a déclaré qu'à côté des 400.000 à 450.000 chômeurs actuels, il y avait 400.000 chômeurs virtuels qui, dans les remaniements de notre économie, seront progressivement rejetés sur le marché du travail au cours des mois qui viennent et chacun sait parmi nous, pour l'avoir constaté dans sa commune ou dans son village, qu'il y a une jeunesse qui monte, que nous sommes en période de classes pleines et que ces 600.000 à 800.000 jeunes gens qui viennent chaque année demander un emploi ne trouvent pas de débouchés suffisants, ce qui augmentera encore dans les mois prochains le nombre des chômeurs recensés. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

La balance commerciale ? Elle est favorable, dites-vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Je ne vais pas, moi, procéder par

affirmation. Je vais simplement reprendre ce que déclarait le ministre de l'économie et des finances M. Ortoli le 9 novembre dernier — ce n'est donc pas très ancien — devant la Chambre de commerce française aux Etats-Unis : « La France vend deux fois moins que l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Nous sommes même dépassés par l'Italie ». Il ajoutait : « Notre part sur le marché européen, déjà modeste, tend encore à se rétrécir ».

Ce n'est pas tout. Il faut également remarquer que si notre balance commerciale s'est dégradée quantitativement, elle s'est aussi dégradée qualitativement. Il est important de savoir qu'en même temps que nous régressons au sein du Marché commun par rapport à nos concurrents allemands, le bilan des échanges s'établit comme suit : pour les produits finis, le pourcentage de couverture des importations par les exportations qui était de 150 p. 100 en 1958 est tombé à 100 p. 100 ; pour les biens de consommation, ce pourcentage de couverture qui était de 322 p. 100 en 1958 a baissé des deux tiers et il n'est plus qu'à 121 p. 100. Par contre, pour les matières premières et les produits bruts, le taux de couverture a doublé.

Quelles conséquences tirer de cela ? De plus en plus nous sommes fournisseurs de matières premières et de produits bruts et de plus en plus notre économie absorbe des produits finis ou des biens de consommation. Mais cela est la caractéristique des pays colonisés.

Une autre constatation assez suggestive est à faire, dans cette assemblée particulièrement sensible aux problèmes agricoles : la France dispose de la moitié des terres cultivables parmi l'Europe des Six. Le traité de Rome a donné de grands espoirs à notre agriculture. L'Allemagne industrielle, en particulier, devait être pour elle un client privilégié. Or, déjà en 1967 par rapport à 1966, la vente des produits agricoles de l'Allemagne à la France a augmenté de 17 p. 100 et pour le premier semestre de l'année 1968 cette augmentation est de 26 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1967. Tel est le résultat brillant de notre politique d'organisation des débouchés.

En ce qui concerne le commerce extérieur, et je reprends encore une expression trouvée dans des documents officiels, « les importations croissent à l'heure présente deux fois plus vite que les exportations ». Le taux de couverture, dont vous disiez qu'il est à peu près satisfaisant et équilibré, est de 85 p. 100, ce qui correspond à un déficit de notre balance commerciale d'au moins 8 p. 100. Nous sommes en droit de nous demander ce qu'il adviendra au mois de février prochain lorsque toutes les aides à l'exportation et toutes les protections à l'importation auront disparu — si toutefois nous respectons encore les règles du Marché commun — lorsque les coûts de production se seront alourdis de toutes les charges, de tous les impôts et de l'augmentation des prix des prestations que l'Etat fournit à notre industrie. Je vous laisse à penser les résultats qu'à ce moment-là notre balance commerciale pourra révéler.

Mais il est un élément considérable aussi pour notre balance des comptes, c'est le tourisme ; tous les plans d'ailleurs nous l'indiquent. Voilà quels sont à cet égard les chiffres officiels : en 1960, le tourisme rapportait encore 120 milliards d'anciens francs ; en 1967, il est en déficit de 28 milliards d'anciens francs, c'est-à-dire qu'en sept ans la balance du tourisme s'est dégradée de près de 150 milliards d'anciens francs.

Tout cela complique la situation et influe évidemment sur nos réserves de change dont nous étions si fiers et que nous avions constituées au cours des années précédentes au détriment des réserves d'or qui servaient en Amérique à la couverture du dollar.

Faisons exactement le point, car c'est très instructif, en ce qui concerne nos réserves de change ; il convient de savoir où nous en sommes à l'heure présente. En avril dernier, compte tenu de notre dépôt au fonds monétaire international, qui était de 0,9 milliard de dollars, nous pouvions disposer au total, pour défendre le franc et assurer nos échanges internationaux, de 7 milliards de dollars environ. Au 31 octobre, d'après les derniers renseignements connus, compte tenu, d'abord du retrait de notre dépôt au fonds monétaire international, ensuite d'un endettement de 200 millions de dollars prélevés sur les ouvertures de crédits que nous ont déjà accordées les banques centrales des pays du club des Dix, enfin de la couverture d'une partie du déficit de la balance des comptes par l'or et les devises prélevées sur les réserves de la Banque de France, il nous restait 4 milliards de dollars, c'est-à-dire 2.000 milliards d'anciens francs.

Depuis le 1^{er} novembre — nous n'avons le résultat que de la première semaine, demain nous aurons le résultat de la seconde dans le bilan de la Banque de France, s'il est publié — 20 milliards d'anciens francs sont encore sortis des caisses de la Banque de France.

Cet exode des devises est le résultat combiné à la fois du déficit commercial et de l'in vraisemblable projet de majoration de l'impôt sur les successions, qui a fait fuir les capitaux et semé dans le pays une inquiétude qui n'est pas près d'être calmée. Si ces sorties se prolongeaient à ce rythme là, nous en aurions encore tout juste pour un peu plus d'un an.

Mes chers collègues, c'est dans ces circonstances-là, qu'il importait de bien préciser, qu'est déposé et que nous allons avoir à examiner le budget qui nous est soumis.

Or, ce budget, comment a-t-il été accueilli par l'Assemblée nationale ? C'est évidemment à des appréciations formulées par des membres de la majorité que je vais me référer.

On a dit : c'est un budget subi, un budget d'enregistrement ; c'est un morne budget, il pêche par défaut de conception, c'est un mauvais budget, il marque l'immobilisme, un budget de paralysie, un budget sans aucune perspective d'avenir. Tout cela, ce sont des membres de la majorité qui l'ont dit. Et tout cela est vrai ; je voudrais cependant prendre la défense du ministre des finances qui a élaboré la loi de finances et qui n'y peut rien. Je lui ai dit, lorsqu'il est venu en audition devant la commission des finances, qu'il se trouvait à l'échéance. Je reprends l'expression. Le ministre des finances est bien obligé d'élaborer un budget tenant compte des circonstances dans lesquelles il se trouve, un budget qui est imposé par la nécessité de payer, non ce que l'on met trop facilement au compte des événements de mai-juin — nous allons en parler — mais ce qui est le résultat des erreurs accumulées pendant des années et que l'on n'a jamais voulu corriger. (*Très bien ! très bien !*)

Souvent alors, pour justifier ce budget quelque peu aberrant dans ses dépenses, mais surtout dans les moyens fiscaux auxquels on s'adresse pour en couvrir une partie, comme autrefois on trouvait un alibi facile en mettant tout ce qui n'allait pas sur le compte de la IV^e République, on prétend que ce sont les événements de mai qui en sont la cause et que la note sera lourde à payer.

Je pense qu'il faut faire justice, une bonne fois, à cette tribune, de cette affirmation destinée à masquer les responsabilités considérables de la politique économique qui a été suivie au cours des années passées. (*Applaudissements à gauche et sur un certain nombre de travées au centre et à droite.*)

Mes chers collègues, on cherche visiblement — et je pèse tous mes mots — à profiter de ce que les esprits ont été traumatisés par certaines manifestations de rues et les violences du mois de mai qu'on ne saurait nier...

M. Yves Estève. La révolution !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ... et qui retiennent l'attention de la population parce qu'elles étaient spectaculaires, on cherche, dis-je, à confondre dans les esprits cette situation avec le mouvement revendicatif des salariés qui est tout à fait distinct, qui a un tout autre caractère et une tout autre raison. (*Applaudissements à gauche.*)

Or, les désordres de rues, les mouvements subversifs que l'on s'est plu à dénoncer n'appelaient qu'une remise en ordre qui a d'ailleurs été effectivement réalisée, mais n'avaient aucune répercussion de caractère financier exagéré dont on puisse trouver les conséquences dans le présent budget. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Yves Estève. 12 p. 100 !

M. Jacques Soufflet. On ne peut pas laisser dire cela !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Voulez-vous me laisser achever, mes chers collègues ?

Il n'en est pas de même du mouvement revendicatif, parfaitement explicable par la détérioration continue des conditions d'existence du monde du travail. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il suffit — j'invoquerai encore des documents officiels, ne vous tracassez point — de se reporter au début de l'année 1968. Rappelez-vous l'augmentation du chômage de mois en mois, l'insécurité de l'emploi, la réduction des horaires de travail, l'augmentation continue des prix qui diminuait les moyens d'existence des foyers des salariés ! Tout cela a été enregistré sans équivoque par les services officiels eux-mêmes : le chômage et le sous-emploi dans les chiffres du ministère des affaires sociales, que j'avais signalés au début de cette année ; la détérioration du pouvoir d'achat des salariés, par un autre organisme officiel, l'Institut national de la statistique et des études économiques qui concluait : « L'accroissement du volume de la masse des rémunérations salariales courantes n'a pas été suffisant pour assurer la conservation du pouvoir d'achat des salariés ».

Telles sont les causes de l'explosion de colère, qui ont leur origine bien avant le mois de mai. C'est la détérioration progres-

sive de l'emploi qui a créé, année après année, un amoncellement de matières inflammables qui explique qu'à un certain moment, sur l'ensemble du territoire, dans tous les secteurs d'activités, en même temps, sans aucun mot d'ordre des centrales syndicales qui furent surprises autant que les pouvoirs publics une explosion de mécontentement s'est produite qui n'attendait qu'un détonateur. Et ce fut le mouvement étudiant qui la provoqua.

Voilà ce qui a maintenant sa répercussion sur les finances publiques et sur le présent projet. Mais il faut aller plus loin que ces mouvements revendicatifs et voir quelles en sont les causes. Est-ce que ce sont les chefs d'entreprises, qui, au mépris de tout sens de l'humain, avides de profit, n'ont pas accordé aux salariés ce qui normalement leur était dû ? Il est vrai que, de façon parfois excessive, ils ont été dans l'obligation de limiter la rémunération de la main-d'œuvre — qui oserait le nier ? — de la même façon d'ailleurs qu'ils ont été obligés de réduire et même quelquefois de supprimer leurs investissements.

Quelle en est la raison ? C'est que, par suite des excès de la politique économique et financière poursuivie contre tout bon sens pendant de nombreuses années, le Gouvernement a été conduit à effectuer d'urgence ce que l'on a appelé le plan de stabilisation, qui ne devait durer d'ailleurs que six mois et dont nous sentons encore les effets qui se sont anormalement prolongés.

Or, ce plan de stabilisation bloquait les prix dans le moment même où l'Etat augmentait les prix de l'énergie, des transports, des tarifs postaux, des assurances, les cotisations à la sécurité sociale et les impôts.

Les documents officiels nous disent encore que le taux des charges de toute nature qui pèsent sur les entreprises était inférieur à 37 p. 100 en Allemagne et qu'il avait dépassé 42 p. 100 en France, ne laissant à ces entreprises qu'une marge bénéficiaire de 2,3 p. 100 pour rémunérer le capital et effectuer l'autofinancement de leurs équipements.

Ces chiffres démontrent clairement que, plus que les chefs d'entreprises, l'Etat a une responsabilité écrasante dans les soubresauts sociaux qui se sont produits au mois de mai dernier. C'est lui, en effet, qui a fait peser, tant sur le consommateur que sur les entreprises, pour financer sa politique de dépenses croissantes d'année en année, tout un ensemble de charges qui ont compromis la santé économique et le progrès social du pays.

Dois-je rappeler d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, la clairvoyance de notre assemblée concernant l'imminence des mouvements sociaux ? Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à la discussion budgétaire qui a eu lieu voici un an jour pour jour.

Notre assemblée, pour ne pas avoir de responsabilité dans le désordre dont elle présentait l'imminence, a refusé, à la quasi-unanimité, de voter le budget de la présente année. Cette unanimité montre que ce n'était pas un acte politique que nous accomplissions, mais un acte qui était destiné à appeler d'une manière sérieuse l'attention du Gouvernement sur le problème qui se posait.

On sait la suite. Il y a eu les accords de Grenelle. On a accordé aux salariés ce qu'ils demandaient ; on a augmenté le S. M. I. G. de 36 p. 100 et le S. M. A. G. de 51 p. 100. On a augmenté les salaires de 10 à 12 p. 100, on a diminué les horaires de travail, augmenté les allocations familiales, les prestations sociales, la durée des congés. Alors, je pose la question : si cet effort était possible sans dommage pour les finances et l'économie, pourquoi ne l'a-t-on pas réalisé six mois plus tôt ?

M. Marcel Champeix. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Ou aurait au moins fait l'économie des désordres que nous avons subis. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

En effet, mes chers collègues, cet effort était impossible sans déclencher, à ce moment-là, une inflation galopante, parce que l'Etat n'avait pas renoncé à sa politique de prodigalité. C'est ce rattrapage que l'on a reporté sur l'avenir et le financement de ce rattrapage, nous le trouvons aujourd'hui dans le présent budget.

Voilà ce qui est enregistré. Par conséquent, le présent budget porte la marque des conséquences des accords de Grenelle, certes, mais par-delà ces accords, il traduit les conséquences de la politique suivie jusque-là, et qui a rendu ces accords inévitables, cette politique de fausse grandeur et de prodigalité que depuis des années nous n'avons cessé de dénoncer. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Ceci devait être dit à la tribune car on fait courir tellement de légendes, tellement de bruits, tellement de contre vérités sur ce budget que ce point devait être bien précisé.

C'est dans ces conditions que votre commission des finances a été amenée à examiner ce budget. Mais l'abattement de deux milliards de francs, que l'on va nous proposer et dont on ne sait sur quoi il porte, rend pratiquement sans aucun sens, sinon sans aucune utilité, le travail de tous nos rapporteurs spéciaux, auquel pourtant ils avaient consacré trois séances quotidiennes depuis quinze jours. Vous comprendrez que, dans ces conditions, j'évoque simplement au passage les points principaux sur lesquels notre attention a été attirée.

Je parlerai d'abord de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit que ce n'est qu'une petite surcharge. Mais cet impôt sur le revenu des personnes physiques, savez-vous que, depuis 1960, il a presque quadruplé ? Savez-vous aussi que, par rapport à l'an dernier, la charge qu'il fait peser sur les individus augmentera de 19 p. 100 alors que, dans la meilleure hypothèse, si l'expansion sur laquelle vous avez bâti vos perspectives économiques se poursuit — ce que, Dieu sait, nous souhaitons tous — les revenus sur lesquels cet impôt sera prélevé n'augmenteront que de 12 à 13 p. 100 ?

Cet impôt, bien sûr, va toucher essentiellement les cadres...

M. André Cornu. Bien sûr !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ... comme toujours, c'est évident. Et je vais vous donner l'exemple d'une conséquence des majorations que l'on nous demande de voter et à laquelle on n'a pas songé. Lorsqu'on procède à une vente de terrain, on ajoute la plus-value au revenu de l'année. La superposition prévue au budget fait qu'on établit une double taxation sur ces plus-values. La conséquence en est que, actuellement, toute vente de terrain pour les municipalités est bloquée et que la construction en subit le contrecoup.

Nous avons apporté un amendement pour remédier à cet état de choses.

De la même façon, nous avons supprimé l'article relatif à l'augmentation des droits de succession, dont on peut se demander d'ailleurs quelle machine électronique, ou cerveau déshumanisé, a indiqué la recette aux techniciens de la rue de Rivoli. Nous savons le mal qui est résulté pour le pays d'une telle disposition qui ne devait procurer, dans sa rédaction initiale, que 370 millions de recettes sur un budget de 175 milliards.

Nous avons aussi réduit les droits spécifiques de consommation sur les bières, les eaux minérales, supprimé le droit de consommation sur le fuel domestique, qui touche plus que vous ne le croyez, monsieur le secrétaire d'Etat, notre industrie. En effet, 60 p. 100 des petites et moyennes entreprises artisanales ou industrielles, sans compter les exploitations agricoles, recourent à cette source d'énergie.

Par ailleurs, à l'égard de la réduction de 2 milliards de francs que vous envisagez et dont nous ne savons pas, ou dont nous ne savons pas plus que vous, les points d'impact, nous avons donc pris nos précautions, en commission des finances, avec le souci de répondre aux préoccupations que vous nous avez exposées, notamment à celle de ne rien faire qui puisse porter atteinte à notre expansion en empêchant les investissements productifs — dont les crédits sont déjà peu élevés dans ce budget — de subir un nouvel abattement.

Je voudrais indiquer des économies possibles sur différents postes de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, dont l'objet aura sans doute pour effet de détendre un peu l'atmosphère de l'assemblée.

Ainsi on envisage la création, assortie d'emplois importants, d'un service de contrôle des compteurs d'eau. Croyez-vous que cela fasse l'objet, à l'heure actuelle, d'une priorité impérieuse ?

On envisage l'aménagement des petites écuries de Versailles pour y installer un service d'architecture. On envisage la création d'un poste de directeur des P. T. T. au ministère de l'industrie — je me demande ce qu'il va y faire. On envisage des emplois d'avancement dans les services des instruments de mesure.

Au secrétariat de la jeunesse et des sports, je serais d'accord pour que l'on inscrive les nombreux emplois de professeurs qui n'y figurent pas et personne ne contestera ici l'utilité de tels enseignants. Mais savez-vous ce que l'on nous propose de créer ? Un service de documentation parisien ainsi qu'un poste d'inspecteur général, alors qu'on en compte déjà quatre, si mes souvenirs sont précis. Est-vraiment une priorité qui s'impose, alors qu'on a tant besoin des moniteurs qui pourraient être utiles à la jeunesse ?

Voilà quelques échantillons des « priorités » retenues dans ce budget.

M. le secrétaire d'Etat a repris ici, en substance, ce qu'a déclaré à l'ouverture de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, le ministre de l'économie et des finances et que je vous rappelle : « Malgré les difficultés qui subsistent, nous sommes maintenant engagés dans une voie où, sans déflation, sans protectionnisme, sans abandon des grands objectifs de fond que nous devons nous fixer, la France peut retrouver, à la fin de 1969, au prix d'un grand effort, mais en poursuivant son développement, une situation durablement saine qui l'installe dans la croissance. C'est là le résultat d'une politique qu'exprime le projet de budget ».

Et M. le Premier ministre a renchéri en déclarant — je cite toujours mes sources d'information — dans l'amphithéâtre de la chambre de commerce internationale, aux membres de l'association « Entreprise et réalités » : « Après le rendez-vous des salaires de mars prochain, nous serons sur la bonne voie pour résoudre la crise d'ici à la fin de 1969 ».

M. le Premier ministre et M. le ministre de l'économie et des finances ont-ils gardé le même état d'esprit et, sinon, je voudrais que cela nous fût expliqué. En tout cas, nous ne demandons qu'à être rassurés, croyez-le bien, et à partager en particulier votre conviction que nous aurons 7,1 p. 100 d'expansion dans le courant de l'année.

Mais ces 7,1 p. 100, de qui les attendez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ? De la Providence peut-être, car, en épluchant ce budget, nous n'avons rien trouvé qui permette de penser que l'on puisse atteindre ce résultat.

Nous n'avons rien trouvé pour encourager l'équipement du pays, pour nous mettre en position favorable sur le plan de la lutte industrielle, pour améliorer la productivité de l'outil existant, productivité à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure, pour abaisser les coûts de revient. Au contraire, nous avons trouvé un ensemble de mesures qui sont faites pour casser cette expansion que l'on prétend vouloir stimuler.

Nous avons trouvé tout juste des mesures tendant à la compression des investissements publics, ce qui va compromettre un peu plus dans le proche avenir les développements économiques de demain, et des propositions d'augmentation de la fiscalité, ce qui freinera dans l'immédiat le programme d'expansion que l'on veut réaliser.

Mes chers collègues, le pays a pleine conscience de cette situation, car, hypersensibilisé par les événements de mai et de juin auxquels vous faisiez allusion, il est particulièrement attentif à ce qui influe directement à l'heure actuelle sur ses conditions de vie, c'est-à-dire les prix, c'est-à-dire l'emploi. Or, dans ce domaine, la situation se dégrade et menace de se dégrader plus encore.

En outre, le pays est déçu de voir qu'après les élections dont il attendait beaucoup, rien n'a changé. On peut même dire que tout a empiré. En effet, le prix de la vie continue de monter dans des proportions inquiétantes, le chômage, momentanément stoppé dans son ascension, menace de reprendre à la fin de janvier ou au mois de mars prochain lorsque les protections ne joueront plus. Les impôts continuent d'augmenter.

On parle de renforcer le plan d'austérité alors que l'Etat lui-même augmente ses dépenses que l'on considère comme exagérées.

Alors, l'avenir inquiète le pays autant que les tâtonnements, les incertitudes et les contradictions de la politique gouvernementale, dont je veux vous donner, ne serait-ce que pour détendre encore une fois l'atmosphère, quelques échantillons. (*Sourires.*)

L'an dernier, à la même époque, nous connaissions une situation économique difficile que le Gouvernement attribuait à la crise qu'était en train de subir l'économie allemande. M. Debré déclarait, je cite : « Il est vrai que cette ouverture, du moment que nous sommes dans le Marché commun, nous expose plus qu'auparavant à subir les contrecoups des difficultés de nos voisins. Mais il faut dire que cela nous permettra de profiter plus qu'avant d'une meilleure conjoncture chez nos voisins ».

Et M. Debré employait cette formule imagée : « On ne peut ouvrir les fenêtres sur l'extérieur sans laisser éventuellement entrer quelques gouttes de pluie. A l'heure actuelle la pluie a cessé — c'était la reprise de l'activité allemande — et, vous le savez, les arcs-en-ciel fleurissent dans tous les pays ». (*Sourires.*)

Et puis, il y a neuf jours, à l'issue du conseil des ministres, a communiqué officiellement que : « La situation actuelle — je le lis pour être fidèle — résulte d'une conjoncture défavorable, notamment en raison de la situation d'extraordinaire aisance économique de l'Allemagne. (*Rires à gauche et au centre gauche.*)

Comment voulez-vous que, en présence de ces contradictions, le pays s'y retrouve ?

Ce n'est pas tout. Le 22 octobre — c'est plus près de nous — M. Ortolani déclarait à l'Assemblée nationale, et vous l'avez répété ici, monsieur le secrétaire d'Etat, que : « Le déficit de 11 milliards du budget est parfaitement admissible dans la situation actuelle de nos finances ». Le 19 novembre M. Couve de Murville indiquait, je lis toujours : « Le déficit reste excessif, le Gouvernement le sait ».

Mais alors, si le Gouvernement le savait, il aurait pu s'en apercevoir plus tôt et tenir compte des observations faites par mon collègue M. Rivain, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale qui s'exprimait ainsi : « En 1957, on trouvait que 4 milliards étaient la limite à ne pas dépasser ; maintenant, on trouve que 11 milliards constituent un déficit qu'on peut accepter. »

Ce n'est pas tout. Le pays s'étonne que l'on suive ce que je pourrais appeler une « politique à rebours ». Au mois de septembre dernier, on nous a convoqués d'urgence en session extraordinaire pour nous faire voter deux lois destinées à faciliter l'expansion par la diminution de la fiscalité des entreprises, ces dégrèvements fiscaux devant leur procurer 3.300 millions de francs. Mais, six semaines après, le relèvement du taux d'escompte leur en reprend 2.000 et je ne parle pas du relèvement du plafond de la sécurité sociale en gestation, ni de l'augmentation des tarifs du téléphone, des transports, de l'électricité et, à partir du 1^{er} janvier prochain, des timbres-poste.

Autre exemple de cette incohérence : en juillet, on relève le taux de l'escompte de 3,5 à 5 p. 100 pour retenir les capitaux et on rétablit le contrôle des changes. C'était déjà pour le public un premier élément de défiance. En septembre, on supprime le contrôle des changes et, au même moment, pour faire fuir les capitaux, on sort les invraisemblables dispositions sur les successions !

Peut-on discerner quelque cohérence dans ces deux lignes d'action ? On dit qu'on veut stimuler les exportations et les rendre compétitives mais on augmente dans ce budget tous les éléments qui font augmenter les coûts de production ! On dit qu'on veut stimuler la consommation et l'on revalorise les salaires, mais on reprend par l'impôt, par la montée des prix, notamment de toutes les fournitures de l'Etat, les avantages que l'on a précédemment accordés !

Tout cela, à quoi s'ajoute la réapparition des déficits budgétaires qui, autrefois, nous ont conduit à des dévaluations successives, remplit les esprits d'inquiétude et donne à penser ou que le Gouvernement n'a pas de politique économique, ou qu'il n'est plus maître de la situation.

Dans ce climat de crainte et d'insécurité, alors que l'on parle de réformer tout l'appareil administratif de l'Etat, de régionaliser, de supprimer les communes, alors qu'on veut réformer l'entreprise par la participation — dont personne n'a d'ailleurs pu dire jusqu'à présent de quelle façon précise elle s'effectuerait — alors qu'enfin éclate la bombe de l'impôt sur les successions, quoi d'étonnant à ce qu'un réflexe de défense s'empare des particuliers désireux de sauvegarder dans leur patrimoine tout ce qui peut être mis en sécurité ? Dès lors, les capitaux vont naturellement vers les valeurs refuge, l'or ou le mark actuellement, monnaie qui repose sur des bases extraordinairement saines, ainsi qu'un communiqué du conseil des ministres nous l'a appris. Cela permet aux capitaux qui ont fui notre pays d'être valorisés peut-être, mais surtout d'échapper à une amputation que ce soit sous forme d'impôt sur les successions ou d'une dévaluation éventuelle que tout laisse augurer.

Ne nous hâtons pas de dire alors qu'il s'agit là de spéculations. En réalité, nous avons chassé des capitaux qui seraient restés chez nous s'ils y avaient eu la sécurité.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Nos réserves de change — vous ne devez pas l'ignorer, monsieur le secrétaire d'Etat — ne sont pas uniquement constituées par des capitaux français ; je dirai même que ceux-ci n'en sont qu'une très faible partie. Nos réserves de change sont aussi constituées par des capitaux étrangers qui sont venus se placer chez nous à une époque où nous étions tellement fiers de la stabilité de notre monnaie que nous le claironnions à tous les coins du monde. Mais si nous avions la détention de ces capitaux, qui étaient en quelque sorte en dépôt, nous n'en avions pas la propriété. Qu'y a-t-il d'étonnant alors, à partir du moment où ces capitaux étrangers ne trouvent plus chez nous la même sécurité, à ce qu'ils nous quittent et augmentent encore l'hémorragie que nous avons constatée ?

Que conclure de cela ? Bien sûr, ces capitaux embarrassent l'Allemagne par leur pléthore. Il en résulte, qui oserait le nier,

une bourrasque psychologique. Mais seuls les organismes faibles et débiles subissent le contrecoup et font les frais d'une bourrasque de cette nature.

Mes chers collègues, pas plus que vous je n'ai entendu dire que le franc suisse, que la lire, que le florin sont en difficulté, car ces monnaies reposent sur une économie solide que nous n'avons jamais su réaliser chez nous. *A fortiori*, le mark, monnaie solide, regorge de santé et, si nous en croyons les journaux, tout le monde semble se liguier contre lui pour lui faire subir, par la voie d'une réévaluation, une saignée qui l'affaiblirait et l'alignerait sur les autres monnaies, allégeant ainsi nos difficultés.

J'évoque cette question à la tribune mais, pour le conseil des ministres d'hier, si j'en juge par le communiqué qui a été publié à son issue, c'est sans doute une péripétie d'une insignifiance telle qu'on n'a pas cru devoir l'aborder et l'examiner ! On est en droit de s'en étonner.

M. André Cornu. C'est un accident de la circulation. (*Sourires.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. A l'heure actuelle, je ne sais pas plus que vous — nous l'apprendrons sans doute par la presse — ce qui va être décidé par les gouverneurs des banques centrales et les ministres des finances des dix pays réunis en ce moment.

M. Jacques Duclos. Le concile de l'argent !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Si ces décisions nous sont favorables, je vous prie de ne pas oublier, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce sera un bel exemple de solidarité internationale, s'opposant à la politique d'indépendance orgueilleuse que nous tentons d'appliquer depuis plusieurs années. (*Vifs applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et sur quelques travées à droite.*)

Cela ne fera pas pour autant disparaître les causes du mal, ce mal chronique dont les effets s'accroissent, ainsi que l'a fort bien diagnostiqué le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Taittinger, qui s'exprimait ainsi : « Les masses budgétaires, que notre pays soit ou non en guerre, soit ou non en crise, continuent de croître à une cadence au moins égale et le plus souvent supérieure à celles de l'activité nationale. »

Le voilà, le diagnostic exact du mal, présenté par M. Taittinger qui est pourtant un membre éminent de votre majorité !

Nous n'avons cessé de notre côté, durant des années, de dire et de répéter, dans cette Assemblée, que c'est le gonflement de nos budgets, pour poursuivre en particulier des objectifs démesurés par rapport aux possibilités nationales, qui nous a entraînés dans les difficultés que nous avons successivement rencontrées et que nous avons toutes traitées, les unes après les autres, comme des symptômes, comme des péripéties « conjoncturelles » — vous avez employé trois fois ce qualificatif à la tribune, monsieur le secrétaire d'Etat — plutôt que de soigner le mal profond qui ronge les finances de notre pays.

Voici des chiffres qui illustrent la déclaration de M. Taittinger, que je vous demande, mes chers collègues, de méditer, et qu'il est bon que le pays connaisse également :

En 1958, le budget de la France était de 5.500 milliards d'anciens francs ; en 1969, il dépasse 17.500 milliards d'anciens francs.

Il a donc plus que triplé.

On comprend parfaitement que tant que la guerre d'Algérie n'était pas terminée le budget ait été en augmentation sensible. Mais une fois cette guerre achevée, il a continué à s'accroître pour financer une politique trop ambitieuse que, chaque année, nous n'avons cessé de dénoncer.

De cette progression du montant du budget, qui l'a plus que triplé, rapprochons le pourcentage d'accroissement de l'activité nationale : c'est 70 p. 100. Je pose alors la question : comment, dans ces conditions, peut-on imaginer et concevoir qu'une pression constante et formidable ne s'exerce pas sur les prix ?

On a cherché par le blocage, en 1963, à arrêter cette montée. Mais les lois inexorables de l'économie politique veulent que quelqu'un paie pour compenser ce déséquilibre.

C'est le potentiel économique du pays qui en a fait les frais, par la disparition de certaines entreprises, par le défaut de renouvellement de leur matériel de production, par le défaut d'équipement, par la diminution de leurs activités, toutes choses qui ont provoqué le chômage.

Tel est le diagnostic du mal, et c'est à cela qu'il faut remédier.

Mes chers collègues, je voudrais maintenant conclure.

J'ai dit l'an dernier — il est toujours bon d'avoir des réminiscences — au nom de la commission des finances, après avoir donné au Gouvernement un dernier avertissement : « Prenez bien garde que la V^e République ne puisse plus se dégager de

l'ornière dans laquelle la IV^e République s'est peu à peu enlisée. » Je dis maintenant que nous ne pourrions plus nous dégager de cette ornière et que nous y sombrerions si nous ne prenons pas d'urgence les mesures qui s'imposent.

Voilà peu de temps, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes à votre poste et siégez dans cette Assemblée pour représenter le Gouvernement. Vous avez un âge que j'envie (*Sourires.*) mais qui ne vous permet pas de vous souvenir de ce qui s'est passé du temps de cette IV^e République si souvent décriée.

Je dis pour votre instruction personnelle que les anciens de cette Assemblée, qui ont vécu les dernières années de la IV^e République, sont frappés par la situation actuelle, qui présente avec celle que l'on rencontrait alors des analogies troublantes. Je vais vous les signaler : le gonflement continu des dépenses publiques ; les déficits croissants du budget ; les augmentations successives du taux de l'escompte qui, cependant, du temps de la IV^e République, n'a jamais dépassé 5 p. 100 ; la montée ininterrompue et le blocage des prix, enfin, exactement de la même façon que voilà trente-six heures à l'Assemblée nationale, le vote en 1957 d'une disposition bloquant, selon la même procédure, deux cents milliards d'anciens francs de crédits en précisant que des économies d'un montant égal seraient réalisées ensuite sur le budget de l'année.

Un sénateur à droite. On ne les fera pas !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je sais bien — je l'ai dit au début de mon exposé — que par rapport à la IV^e République, nous avons encore une importante réserve de devises malgré l'hémorragie observée depuis plusieurs mois. Ces réserves peuvent nous permettre — c'est notre dernière chance — d'attendre le moment où les mesures d'urgence qui s'imposent seront prises et auront produit leurs effets en rétablissant la situation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut désormais opérer des coupes sombres dans toutes les dépenses stériles ou qui ne présentent pas un intérêt économique immédiat, il faut pourchasser tous les abus dont la Cour des comptes donne de multiples exemples, réduire tous les frais généraux de l'Etat et du secteur nationalisé.

N'oubliez pas que l'Allemagne, pour surmonter sa crise de 1967, n'a pas hésité, elle, à employer les mesures les plus héroïques, puisqu'elle a amputé largement toutes les dépenses, essentiellement ses dépenses de sécurité. Mais, aussi, l'Allemagne a recouvré la prospérité.

Pour ne pas compromettre cette expansion que nous souhaitons voir se développer, il faut en outre renoncer à accroître les charges fiscales qui pèsent tant sur la production que sur la consommation.

Nous espérons que lorsque le ministre des finances reviendra de Bonn, il nous assurera, en tout cas, que c'est à ce programme qu'il se consacrera.

Tout ce qui arrive à l'heure actuelle, comme je l'ai déjà dit au début de mon exposé, nous l'avions prédit dans cette assemblée. Ne croyez pas, cependant, que nous tirions la moindre satisfaction d'avoir eu raison. Nous sommes, au contraire, consternés à l'idée que c'est le pays qui va en faire les frais, car il n'est personne sur les bancs de cette assemblée qui fasse passer son amour-propre personnel avant les intérêts supérieurs de la nation. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite ainsi que sur plusieurs travées au centre droit.*)

Alors, puisque nous avons montré notre clairvoyance, nous demandons maintenant avec insistance de pouvoir apporter notre contribution à l'œuvre de redressement qui s'impose à tous.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans les périodes de difficultés extrêmes, il faut marcher au coude à coude et faire un front commun. (*Exclamations au centre droit.*) Nous allons peut-être avoir à affronter des périodes encore plus difficiles. Alors, au lieu de songer à vouloir étouffer ou noyer la voix de notre assemblée, qui n'a eu que le tort de mettre en garde le Gouvernement et d'avoir raison trop tôt, souhaitons que, désormais, le Gouvernement nous associe pleinement à la tâche commune et nous fasse bénéficiaire, nous qui ne sommes guidés par aucune passion partisane, de la même confiance et de la même audience que celle qu'il réserve dans l'Assemblée nationale aux membres de sa majorité.

Un sénateur au centre droit. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est ainsi que nous pourrions œuvrer tous ensemble pour le bien du pays.

C'est au surplus, ne l'oubliez pas, dans les circonstances actuelles, un élément qu'il ne faut pas négliger pour calmer l'inquiétude des esprits, et je suis certain que de cela le pays nous saura sûrement gré. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

— 6 —

SCRUTINS POUR L'ELECTION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Avant de suspendre la séance pour quelques instants, je vais ouvrir les scrutins qui sont prévus à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Il s'agit des scrutins pour l'élection :

- 1° De douze juges titulaires de la haute cour de justice ;
- 2° De six délégués titulaires et de six délégués suppléants représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe ;
- 3° D'un délégué représentant la France à l'assemblée unique des communautés européennes, en remplacement de M. Julien Brunhes.

Il va être procédé simultanément à tous ces scrutins, qui auront lieu dans la salle des conférences en application de l'article 61 du règlement.

Je rappelle que ces élections ont lieu dans les conditions suivantes :

En ce qui concerne la haute cour de justice, en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 et de l'article 85 du règlement, la majorité absolue des membres composant le Sénat est requise à tous les tours de scrutin ;

En ce qui concerne les assemblées européennes, en application des articles 2 et 3 de la loi n° 49-984 du 23 juillet 1949 et de l'article 2 de la loi n° 58-239 du 8 mars 1958, la majorité absolue des votants est requise à tous les tours de scrutin.

Je pris M. Guillard, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider les bureaux de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de huit scrutateurs titulaires et de quatre scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre quatre tables pour opérer le dépouillement des scrutins.

(Le tirage au sort à lieu.)

M. le président. Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires :

Première table : MM. Jean Lacaze et Roger Morève ;

Deuxième table : MM. Joseph Beaujannot et Maurice Vérillon ;

Troisième table : MM. Pierre Giraud et Geoffroy de Montalembert ;

Quatrième table : MM. Maurice Carrier et Lucien de Montigny.

Comme scrutateurs suppléants : MM. Henri Desseigne, Yves Durand, Jean Fleury et Gustave Héon.

Les scrutins pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute-Cour de justice, de six délégués titulaires et de six délégués suppléants à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe et d'un délégué à l'assemblée unique des communautés européennes sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

(Les scrutins sont ouverts à dix-sept heures dix minutes.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1969

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Courroy.

M. Louis Courroy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la crise monétaire que traversent l'Europe et le monde atteint particulièrement notre pays. Il y a quelques années, la situation se serait aggravée, car il est certain qu'une crise politique se serait ouverte en même temps. Nous devons nous montrer d'autant plus stricts dans nos demandes d'explications sur les raisons qui nous ont amenés à ce point et aussi sur les mesures que compte prendre

le Gouvernement à la fois pour éviter que la situation n'empire dans l'immédiat et pour que nous nous rétablissions dans les domaines économique et financier.

Le Gouvernement a pris une série de mesures pour enrayer la spéculation. Il a fermé la Bourse, imité en cela par d'autres pays, sauf la Grande-Bretagne. C'était nécessaire, mais c'est un choc psychologique très grave pour le pays. Voilà quelques mois à peine, notre monnaie était forte, enviable de l'étranger ; le franc avait retrouvé une valeur qu'il n'avait pas connue depuis longtemps. En quelques mois, nous avons vu une chute vertigineuse de la confiance dans la monnaie et si, au début de l'année, nous étions fiers de sentir que nous n'étions pas atteints par une crise qui touchait la livre, nous devons aujourd'hui nous demander si nous ne sommes pas dans une situation plus grave encore.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Il y a eu, certes, les événements de mai et de juin. Les pertes de production directes ou indirectes sont considérables. On a ensuite signé les accords de Grenelle qui, s'ils améliorent la situation des salariés, n'en grèvent pas moins de lourdes charges toute l'économie de la nation, qu'il s'agisse du secteur public, du secteur nationalisé ou du secteur privé. Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que notre situation se détériorant, les avantages que les salariés ont pu retirer de ces accords soient absorbés par la dégradation rapide de la monnaie ou la récession de notre économie. Ce serait catastrophique. Nous nous retrouverions dans la situation des années qui ont suivi la dernière guerre, quand salaires et prix se livraient à une course effrénée. En douze ans, nous avons été contraints à dévaluer par six fois, et dans de mauvaises conditions.

Il est vrai que nous étions dans une phase de reconstruction, que nos institutions n'étaient pas favorables à une politique continue. Nous n'avons pas ces excuses aujourd'hui et nous demandons au Gouvernement de définir à la fois les mesures qu'il compte prendre dans l'immédiat et la politique économique et financière qu'il entend élaborer et poursuivre dans l'avenir. Je dis bien élaborer, car je me demande si la voie dans laquelle nous sommes engagés est la bonne.

Fin 1958, la situation était mauvaise : notre économie connaissait des déséquilibres graves. Les mesures économiques prises par le Gouvernement d'alors, le plan de stabilisation qui les ont suivies et que, peut-être, certains ont critiqué pour sa longueur, mais dont la pertinence est reconnue aujourd'hui, avaient redressé notre économie. Nous connaissions un taux d'expansion peut-être moyen, mais, en tout cas, notre expansion n'était pas cassée.

Les événements de mai sont-ils les seuls responsables de la situation actuelle ? Je ne le crois pas personnellement. Nous avons mal exploité les bénéfices du plan de stabilisation. La politique financière et fiscale du Gouvernement s'est écartée de certains principes sur lesquels elle était fondée et qu'il eût fallu continuer de respecter pour que les résultats bénéfiques fussent exploités au maximum.

Pourtant les lignes directrices étaient simples : aligner la croissance des dépenses publiques sur celle de la production intérieure brute, couvrir les dépenses définitives au moyen de recettes à caractère définitif, ressources fiscales ou emprunts à long terme.

On a négligé ces principes pour s'engager dans d'autres voies. Le Gouvernement le sent bien, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque les premières mesures que le Premier ministre, M. Couve de Murville, a annoncées lundi soir à la télévision vont dans le sens d'une réduction des charges publiques dont la croissance avait dépassé les limites imposées par notre expansion.

« Il faut, disait-il, que nous marquions, et je le fais d'une manière catégorique, notre volonté de retourner aussi vite que possible à l'équilibre ».

Voilà des paroles que nous approuvons. Vous avez donc proposé et obtenu de l'Assemblée que des abattements soient opérés sur les crédits votés. Vous devez réaliser des économies pour deux milliards de francs et c'est la plus prochaine loi de finances rectificative qui devra ratifier ces économies, dont nous regrettons qu'elles n'aient pas été prévues plus tôt.

De nombreux collègues et moi-même, tant à l'Assemblée nationale que dans cette Maison, souhaiteraient même qu'elles soient explicitées dans les projets que vous nous présentez. Si, pour des raisons techniques, vous n'êtes pas en mesure de le faire, alors, monsieur le secrétaire d'Etat, donnez-nous au moins les principes qui vont vous guider dans les choix à faire. Ces indications, nous vous les demandons aussi précises que possible, car nous voulons voter dans la clarté. Le manque d'information, en matière économique comme en matière politique, est la pire des choses. Il permet les suppositions les plus malveillantes ; il n'engendre pas la confiance. J'insiste beaucoup, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la nécessité d'une information.

On a dit, et à juste titre, que le manque d'information économique était une des raisons de la crise que nous traversons. Les industriels, les agriculteurs, les commerçants, tous ceux qui font l'économie de notre pays, souhaitent connaître au moins le cadre dans lequel le Gouvernement veut inscrire cette économie. Il est nécessaire qu'on les informe tout autant des possibilités qui s'offrent à eux que des projets que le Gouvernement envisage dans l'avenir en leur faveur. Combien d'entre eux n'exportent pas parce qu'ils ne savent pas exporter ! Combien d'entreprises ne profitent pas des possibilités que leur offre la législation faute d'être informées !

La connaissance d'un plan-cadre, de ses objectifs, la mise à la disposition de l'économie française d'informations économiques et commerciales constitueraient les éléments d'un choc psychologique favorable. Des fonctionnaires des différents corps de l'Etat pourraient consacrer utilement une partie de leur activité à cette tâche et certains le font déjà.

Ce plan, monsieur le secrétaire d'Etat, doit s'inscrire dans un cadre européen. Nous avons signé le traité de Rome, nous avons ouvert nos frontières, mais la politique économique de l'Europe est-elle suffisamment concertée ? Nos prix ont monté plus vite que ceux pratiqués dans les autres pays d'Europe. Il ne m'appartient pas aujourd'hui de rechercher des explications, mais simplement de vous dire notre désir que la politique de l'Europe ne soit pas une politique fragmentaire, bien au contraire elle doit être le résultat d'un concertation entre les pays membres. Il faut un plan européen.

Cela s'impose d'autant plus que notre commerce extérieur, lui aussi, connaît une situation difficile. Nous avons perdu près de la moitié de nos réserves. Le déficit de la balance du commerce extérieur est une des causes de la perte de confiance dans la monnaie.

Vous avez supprimé le contrôle des changes et cette mesure — qui aurait dû être bénéfique — n'a pratiquement pas eu d'effet. La spéculation a continué, et même elle s'est accrue.

Il y a eu, certes, une cause extérieure, la situation financière de l'Allemagne fédérale. Mais il y a aussi une cause intérieure, peut-être même plus importante du point de vue psychologique, qui est intervenue presque au même moment — on en a déjà parlé, la presse a cité des exemples et notre rapporteur général, M. Pellenc, l'a évoquée tout à l'heure — c'est l'augmentation des droits de succession.

Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce ne seront pas les plus grosses successions qui seront les plus touchées, mais surtout les petits propriétaires dont les successeurs vont devoir vendre la maison, l'appartement acquis avec les économies de toute une vie parce qu'ils n'auront pas les moyens de régler les droits de succession. Cette mesure a produit un choc psychologique, et même un choc psychologique très grave, mais en sens inverse de celui qui aurait été nécessaire. Nous aurons certainement l'occasion d'en parler lors de l'examen des ressources.

Vous nous proposez des mesures, monsieur le secrétaire d'Etat. On parle d'une réduction des dépenses de fonctionnement, d'une réforme de la gestion des entreprises nationalisées. Nous vous demandons des précisions et nous vous demandons aussi de ne pas vous contenter de mesures provisoires. Faites-nous connaître ces mesures, faites-nous connaître également ce que le Gouvernement compte faire pour sauver notre économie et assurer notre expansion !

Mais surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles que soient les mesures que vous aurez à prendre ou qui sont déjà prises, permettez-moi de vous dire qu'il est un impératif absolu : c'est d'obtenir et de conserver la confiance. Si celle-ci n'est pas rétablie, tout ce que vous ferez, toutes ces mesures, si bonnes soient-elles, ne pourront pas aboutir.

Personnellement, et je conclus par là car je ne veux pas abuser de cette tribune, je souhaite pour notre pays qu'elles réussissent. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion budgétaire est à l'heure actuelle la seule véritable occasion qui s'offre au Parlement de faire connaître publiquement par un vote s'il approuve ou rejette l'action gouvernementale. Ici, dans cette Assemblée, dont les pouvoirs et l'existence même sont contestés aujourd'hui dans certaines sphères politiques proches du pouvoir, les avertissements et les avis ont toujours été exprimés avec sérieux et mesure ainsi qu'il sied à une chambre de réflexion.

Porte-parole du groupe socialiste dans la discussion générale, je m'efforcerai de respecter cette tradition qui est à l'honneur du Sénat de la République. Sans doute, pour apprécier le budget qui nous est proposé, serait-il intéressant de montrer que ce

document est l'aboutissement de la politique économique et financière poursuivie depuis dix ans.

Rappelons seulement les deux données fondamentales de la politique française décidée souverainement, sinon constitutionnellement, par le chef de l'Etat : une certaine conception de la grandeur nationale fondée sur une indépendance ombrageuse et anachronique, une conception libérale de l'activité économique et financière qui s'explique par les liens étroits du régime avec les grosses entreprises industrielles et commerciales et avec les milieux bancaires.

Cette politique économique et financière a, ou plutôt avait pour objectif prioritaire la consolidation de la monnaie dont il importait de gager la stabilité sur de fortes réserves en or et en devises étrangères afin de capter la confiance des détenteurs de capitaux, indispensable dans l'optique libérale.

Un effort soutenu fut entrepris en vue de faire disparaître le déficit budgétaire. Les investissements productifs furent systématiquement sacrifiés au profit des dépenses militaires et de prestige, support de l'ambitieuse politique étrangère du gaullisme. En outre, des règles strictes furent posées en matière de crédit afin que les prix n'aient tendance à monter sous l'effet d'une demande intérieure accrue et ne mettent en péril la stabilité du franc.

Les deux termes de la formule « l'expansion dans la stabilité », lancée par le Gouvernement depuis plusieurs années pour caractériser sa politique économique, n'avaient pas, à ses yeux, une égale importance. Ce fut la stabilité monétaire qui fut recherchée, même aux dépens de l'expansion, qui pourtant peut seule permettre d'améliorer le niveau de vie de la population.

La déflation pratiquée sur le plan du crédit freina, au cours de ces dernières années, notre développement économique, qui fut beaucoup plus lent que celui de nos voisins, partenaires et concurrents. Elle entraîna même, à certains moments, une stagnation véritable et, en tout cas, empêcha un essor économique suffisant pour assurer le plein emploi.

Malgré une certain assouplissement qui suivit le départ de M. Giscard d'Estaing en 1966, l'activité économique demeura médiocre et un chômage important se développa, dont le Gouvernement d'ailleurs ne paraissait pas s'émouvoir. Etabli selon les directives de celui-ci, le V^e Plan n'avait-il pas prévu un chômage du même ordre de grandeur en fin d'exécution, un tel volant de main-d'œuvre devant, dans l'optique libérale du pouvoir, freiner les hausses de salaires ?

Pour notre part, est-il besoin de le dire, nous ne saurions accepter cette loi d'airain du capitalisme profondément injuste et inhumaine.

Mais le calcul du Gouvernement se révéla faux : la crise sociale sans précédent que connut la France en mai dernier témoigne du profond mécontentement des classes laborieuses à l'égard d'une politique qui ignore leurs intérêts les plus légitimes.

Dans sa présentation du budget de 1969, le pouvoir a adopté, au sujet de cette crise, une attitude ambiguë : d'une part, il déclare que ces événements sont responsables des difficultés économiques, sociales et financières, qu'en raison de leur ampleur il ne peut plus cacher, et, d'autre part, il admet que le pays peut faire face aux charges supplémentaires découlant des accords de Grenelle.

Certes, la situation économique était loin d'être brillante pendant les mois qui ont précédé l'explosion sociale de mai : les prix étaient relativement stables, mais la reprise de l'activité industrielle, facteur décisif de toute expansion, était incertaine, car elle paraissait liée à des facteurs circonstanciels tels que la reconstitution par les commerçants détaillants de leurs stocks, volontairement réduits à un niveau exceptionnellement bas en raison de la perspective de l'extension de la taxe à la valeur ajoutée à partir du 1^{er} janvier 1968 ; la consommation intérieure ne manifestait aucun signe de reprise depuis fin 1967, en raison de la très faible progression des revenus des salariés et de la diminution des prestations sociales résultant de l'ordonnance dite de réforme de la sécurité sociale.

Ainsi, l'expansion était-elle largement tributaire des industries exportatrices dont l'activité était insuffisante, malgré une conjoncture internationale favorable, pour permettre l'équilibre de notre balance commerciale. Enfin, aucune amélioration sérieuse n'apparaissait dans le secteur de l'emploi puisque le nombre des chômeurs a été estimé proche du chiffre considérable de 500.000.

Est-il besoin d'insister sur les conséquences inhumaines d'une telle situation, les souffrances et le désespoir de tant de foyers modestes, la révolte justifiée des jeunes contre une société incapable de leur fournir un emploi à leur entrée dans la vie active ?

Or, il est maintenant admis dans un document officiel, le *Rapport sur les problèmes posés par l'adaptation du Plan* établi

en septembre par le commissariat général, qu'il eût été possible de redresser cette conjoncture médiocre. L'accroissement de la productivité a été, nous dit-on, sous-estimé : il a atteint en 1967 le taux de 6 p. 100, contre une prévision de 4,6 p. 100.

Les industriels ont profité de cette réduction de leurs coûts de production qui leur a permis de réduire la part de l'emploi et des salaires et ils n'ont accru leurs activités que pour répondre à une demande extérieure en augmentation, ce qui n'a pas permis de résorber le chômage. Il aurait fallu, au contraire, relancer la consommation intérieure par une politique d'accroissement des salaires. Une production accrue pour satisfaire la demande intérieure est le support indispensable à un essor vigoureux des exportations. En réalité, on a pratiqué une politique malthusienne à l'opposé de cet esprit d'expansion dont on nous disait qu'il devait inspirer l'Etat et tous les chefs d'entreprises.

L'existence de cette marge de productivité dont disposait l'industrie prouve qu'il était possible, sans augmentation de prix, de satisfaire les revendications des salariés, qui étaient donc rétroactivement considérées comme justifiées. Or, le Gouvernement n'a pas agi sur le patronat pour l'inciter à consentir aux ajustements possibles, qu'il n'ait pas été informé de cette marge, ce qui paraît peu vraisemblable et en tout état de cause inadmissible, ou qu'il ne l'ait pas voulu de façon délibérée. Quoi qu'il en soit, il porte la responsabilité du vaste mouvement revendicatif de mai et de ses conséquences dommageables : l'arrêt pendant plus de trois semaines d'une grande partie de l'activité économique a entraîné une perte importante pour l'économie française, estimée entre 4 et 5 p. 100 de la production annuelle et, corrélativement, une réduction très sensible, bien que variable, des revenus salariaux.

L'augmentation des coûts de production résultant des hausses de rémunération acceptées dans les accords de Grenelle serait de 3 à 4 p. 100. En utilisant leur capacité de production inemployée, les entreprises devraient, selon le Gouvernement, être en mesure d'absorber ce supplément de charges sans augmentation notable des prix et de faire face à la demande intérieure accrue du fait des hausses de salaires. Ainsi, à « la stabilité dans l'expansion » succède « la productivité dans l'expansion », nouvelle formule miracle qui assurerait le maintien des avantages acquis par les travailleurs en même temps que notre indispensable compétitivité à l'égard de l'étranger.

C'est sur ce pari que le budget de 1969 a été élaboré. On est en droit de se demander pourquoi le Gouvernement a attendu qu'une grave crise secoue le pays pour modifier sa politique économique et accepte enfin de miser sur l'expansion, dans un climat malheureusement dégradé. Mais ces nouveaux objectifs ne seront atteints sans inflation que si un effort soutenu est fait en vue d'un accroissement des investissements productifs. L'évolution récente de la conjoncture économique et financière, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, permet, hélas ! d'en douter.

Le Gouvernement a prévu pour 1969 un taux de croissance de l'expansion de 7,1 p. 100 par rapport à l'année qui s'achève, taux dont on nous dit qu'il « répond le plus exactement aux possibilités de l'économie et aux objectifs poursuivis ». Or, ce taux de 7,1 p. 100 est moitié plus fort que le taux retenu par le V^e Plan. Il s'agit donc d'une modification profonde de la politique gouvernementale qui était fondée sur la croyance qu'un taux supérieur à 5 p. 100 conduirait à une hausse rapide des prix de revient des industries françaises et à une dégradation du commerce extérieur.

Le revirement a été éclatant ; ce qui était considéré comme erreur hier est maintenant tenu pour vérité.

Sans doute la découverte opportune d'une progression plus rapide de la production intérieure brute au cours des années 1965, 1966 et 1967 justifie dans le sens d'une forte hausse la modification du taux d'expansion initialement prévu pour 1969.

Dans quelle mesure le désir de maintenir la stabilité monétaire n'est-il pas à l'origine de ce choix du chiffre de 7,1 p. 100, c'est-à-dire de ce pari ? Car tel est bien le mot qui convient : si le taux n'est pas atteint, les charges qui pèsent sur l'économie entraîneront des hausses de prix, remettant en cause un équilibre interne précaire et surtout compromettant l'essor indispensable de nos exportations.

L'évolution que l'on constate au cours des derniers mois connus, compte non tenu de la brève crise des changes qui s'est récemment produite, inclinait à la circonspection.

Si la production s'est développée à un rythme assez satisfaisant, d'autres éléments sont moins favorables. L'emploi s'est stabilisé à un niveau voisin du niveau antérieur aux événements de mai et rien ne permet de penser que le chômage n'augmentera pas dans les mois à venir, car la hausse du coût de la vie se poursuit à une cadence élevée : plus 0,6 p. 100 en septembre et sans doute le même taux en octobre ; la consommation inté-

rieure ne progresse pas comme prévu, exception faite de certains biens durables. Les échanges extérieurs évoluent bien d'une manière assez satisfaisante, mais des mesures exceptionnelles ont été prises pour freiner certaines importations et accroître nos exportations et l'on peut craindre que la tendance ne se renverse en 1969, lorsqu'elles auront été supprimées.

Avant même la spéculation freinée contre le franc à laquelle nous assistons, une certaine incrédule monétaire se faisait jour et un exode des capitaux vers l'étranger se poursuivait à un rythme soutenu, accéléré plutôt que freiné par l'instauration pendant trois mois, en contradiction avec la politique libérale pratiquée, d'un contrôle des changes improvisé et dépourvu d'efficacité.

Il apparaissait donc déjà que, dans l'état actuel de l'économie française, les deux préoccupations : la défense de la monnaie et l'expansion étaient difficilement conciliables.

Pour être acceptable dans la conjoncture actuelle, le budget doit stimuler l'expansion et satisfaire aux besoins fondamentaux du pays et il doit aussi contribuer à une répartition plus équitable du revenu national afin de créer un climat psychologique propre à faciliter l'effort collectif considérable qui s'impose et la réalisation des objectifs ambitieux proposés à la nation.

Mais le poids du présent budget est-il supportable par le pays ? Telle est la question qui se pose avant d'examiner si les ressources et les charges prévues répondent à ces trois exigences qui, pour mon groupe, sont essentielles.

Or, nous constatons que le budget général proprement dit atteint 147.400 millions de francs, en augmentation de 18,4 p. 100 sur le budget initial de 1968, alors que le taux de croissance prévu de la production intérieure brute en volume sera de 7,6 p. 100. Même si l'on retient le taux d'augmentation du produit national en valeur estimé à 12 p. 100, le prélèvement de l'Etat sur l'économie va donc s'accroître dans des proportions importantes, ce qui n'est certes pas un facteur favorable.

En outre, l'impasse budgétaire s'élève à 9.300 millions de francs et l'impasse de trésorerie à 11.500 millions de francs. Rappelons le précédent fâcheux du découvert qui était initialement en 1968 de deux milliards et qui doit atteindre, en définitive, quatorze milliards de francs. Lorsque l'on constate que le découvert de trésorerie apparut timidement en 1966 s'est développé en s'accroissant jusqu'en 1968, on peut craindre qu'il ne dépasse en fait le montant constaté au cours de l'année précédente, à moins que le budget ne soit profondément révisé sous l'empire de la nécessité afin de réduire les charges. C'est d'ailleurs ce que vient d'annoncer M. le Premier ministre en déclarant qu'il serait procédé à deux milliards d'économie.

Quoi qu'il en soit, le principe d'un rigoureux équilibre des dépenses et des recettes publiques que le Gouvernement, qui se rattache à la doctrine libérale traditionnelle, plaçait au premier rang de ses préoccupations est abandonné pour un temps indéterminé. C'est une des raisons de la crise de confiance qui se développe parmi les détenteurs de capitaux au sujet de la stabilité du franc.

Les ressources fiscales sont estimées à 127.500 millions de francs et augmentent ainsi de près de 10 p. 100 sur les prévisions de l'année précédente. Nous ne chicanerons pas sur ces prévisions, établies en fonction d'hypothèses économiques, que nous souhaitons voir se réaliser, mais qui nous paraissent optimistes. En revanche, les modalités selon lesquelles est réparti le prélèvement fiscal, en lui-même fort lourd, soulèvent de très sérieuses critiques.

Nous observerons tout d'abord que les impôts directs s'élèvent à 38 milliards, en augmentation de 12,8 p. 100 sur 1968, et les impôts indirects à 89,4 milliards, en augmentation de 8,5 p. 100 sur 1968. La charge relative des impôts directs augmente donc très sensiblement par rapport à celle des impôts indirects, ce qui en soit est défendable puisque les impôts indirects, en principe, se répartissent automatiquement sur le niveau général des prix. Mais lorsqu'on examine de plus près la fiscalité telle qu'elle résulte de la précédente loi de finances, on s'aperçoit que l'effort contributif demandé au pays pèse avant tout sur les classes laborieuses. C'est ainsi que l'impôt sur le revenu des personnes physiques, avec un rendement de 24.400 millions, est en augmentation de 18,7 p. 100, augmentation particulièrement forte lorsqu'on la compare à celle déjà citée de l'ensemble des impôts directs, soit plus 12,8 p. 100 et des impôts indirects, soit 8,5 p. 100. La part de l'impôt sur le revenu, dans la masse des impôts directs, s'élèvera donc de 60,9 p. 100 à 64,1 p. 100 et, dans la masse fiscale totale, de 17,7 à 19 p. 100.

Notons qu'en revanche l'impôt sur les sociétés continue à décroître, lui seul, de 8,5 p. 100, ce qui traduit la politique indifférenciée de l'Etat au profit des entreprises sans que ce régime de faveur ne les oblige à se moderniser.

Cette charge exceptionnellement lourde qui incombe à l'impôt sur le revenu des personnes physiques est, en outre, injustement répartie entre les contribuables. Un tableau publié par la revue du ministère des finances *Statistiques et études financières* montre que, tandis que les salaires réels augmentaient, de 1961 à 1966 inclus, de 66 p. 100, le produit de l'impôt sur le revenu s'accroissait de 112 p. 100 et cette évolution ne peut que s'accroître.

En effet, les tranches d'imposition des impôts, qui demeurent inchangées depuis de nombreuses années malgré les demandes réitérées tendant à les indexer sur le niveau des prix, entraîneront en 1969 une plus-value de trois milliards par le fait de la progressivité de l'impôt, car les salaires augmentent plus en valeur nominale qu'en valeur réelle. Chaque année, du fait de l'augmentation nominale de leurs salaires, de nombreux travailleurs modestes se trouvent assujettis à l'impôt alors qu'ils ne l'étaient pas précédemment ; c'est ainsi qu'en 1969 on estime entre 250.000 et 300.000 le nombre de ces nouveaux contribuables et qu'au cours des dix dernières années le nombre des assujettis à cet impôt a plus que doublé.

Les revenus des salariés sont déclarés intégralement par leurs employeurs et par conséquent supportent exactement les impositions légales, alors que dans les autres catégories professionnelles bien des contribuables dissimulent une partie parfois considérable de leurs revenus et ainsi, par fraude, soustraient au fisc des sommes importantes dont ils sont redevables. On est donc en droit de considérer que le régime fiscal, dans sa forme actuelle, aboutit à de graves injustices qui constituent un véritable scandale, car jusqu'à présent aucune mesure vraiment efficace n'a été prise pour y porter remède.

Or le Gouvernement, pour des raisons budgétaires, diffère jusqu'en 1970 la réforme de l'impôt sur le revenu promise pour 1969. On peut craindre qu'à cette date le même argument ne soit invoqué pour retarder cette très urgente réforme.

Signalons que la part incombant aux salariés dans le produit total de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est passée de 63 p. 100 en 1961 à 70,3 p. 100 en 1966 et il est certain qu'elle n'a pu que croître en 1967 et en 1968.

Quant aux réductions dégressives pour les impositions inférieures à 4.000 francs, elles ne constitueront qu'un allègement par rapport à l'application fiscale du barème et les contribuables qui en bénéficieront paieront le plus souvent plus d'impôts en 1969 qu'en 1968.

Les impôts indirects augmentent moins que les impôts directs, mais la charge qu'ils représentent s'accroît cependant de six milliards de francs environ, charge due pour la majeure partie, soit 4.600 millions, à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée.

A cet égard, l'un des arguments invoqués pour généraliser l'application de la T.V.A. était la simplification fiscale, grâce à la suppression de nombreuses taxes spécifiques. Or, nous constatons que le budget prévoit l'institution d'un droit spécifique sur les bières et les eaux minérales. La nécessité de créer des ressources nouvelles conduit donc à renoncer à une position clairement affirmée.

Enfin le Gouvernement avait prévu une majoration des droits de succession qui devait initialement consister en une réduction de moitié de l'abattement et en un doublement des tarifs en cas de transmission entre époux et en ligne directe. Devant les protestations très vives qui se sont fait jour, des modifications ont été apportées au régime proposé, consistant dans le maintien de l'abattement et dans une majoration des tarifs de 50 p. 100 seulement.

Même réduite dans ses modalités et ses taux, une telle mesure est en contradiction complète avec la volonté affirmée par le Gouvernement de poursuivre sa politique libérale et a certainement contribué à amplifier le mouvement d'exode des capitaux à l'étranger, d'autant plus qu'elle fut annoncée après la suppression du contrôle des changes.

Si, dans son principe, le groupe socialiste est favorable à un aménagement des droits de succession pour établir plus de justice au départ dans la vie, il ne peut que condamner la réforme telle qu'elle est proposée, sans étude sérieuse préalable, dans la précipitation et dans le but de trouver des recettes nouvelles, au demeurant peu importantes.

Nous pensons qu'il convient d'éviter de taxer, même à des taux très modestes, le capital qui constitue l'outil de travail, tel que la petite et moyenne propriété de l'agriculteur ou le fonds du petit commerçant et de l'artisan, qui échoit à un enfant qui succède à l'activité professionnelle de ses parents. De même, des dispositions particulières devraient être envisagées en faveur du mineur sans soutien ni conseil, qui connaît souvent de graves difficultés matérielles et morales. En revanche, nous estimons qu'il est juste de frapper plus sévèrement les grosses fortunes qui confèrent à leurs héritiers des avantages matériels

considérables et aussi une puissance dans l'économie sans rapport avec leurs mérites et leurs capacités. La progressivité devrait être accrue dans de tels cas.

Mais toute mesure prise en matière de succession n'a de sens que si d'efficaces dispositions sont prises pour empêcher la fraude qui est pratiquée essentiellement par les gros redevables. Il est bien évident que, tant qu'il sera possible d'échapper aux droits de succession par l'acquisition de titres d'emprunt qui en sont légalement exempts et tant que des transferts de fonds vers l'étranger seront effectués sans contrôle, les droits continueront à n'être intégralement acquittés que par les petits et moyens contribuables.

L'existence d'une fraude fiscale pratiquée par les gros redevables qui savent s'entourer de conseils pour tourner une législation toujours plus complexe, s'ajoute à l'injustice de notre système fiscal actuel. La lutte contre cette fraude doit être organisée avec la volonté d'aboutir. Il faut à cet effet donner à l'administration les moyens en personnel indispensables.

Si le choix et les règles d'imposition destinées à procurer des ressources nouvelles figurant au budget tendent plutôt à accroître qu'à réduire les incohérences et les injustices du système fiscal français, la répartition des dépenses publiques ne semble pas non plus correspondre aux besoins urgents du pays. Les dépenses totales de l'Etat augmentent en moyenne de 18,5 p. 100 et les dépenses ordinaires civiles s'accroissent de 24,86 p. 100, relativement plus que les dépenses civiles en capital, 8,23 p. 100, et les dépenses militaires, 5,38 p. 100.

Les dépenses militaires augmentent donc sensiblement moins que les autres dépenses. Mais cette évolution que nous notons avec satisfaction n'est pas le fait d'un choix délibéré du Gouvernement qui est contraint de renoncer en partie à l'un des moyens essentiels sur lesquels il comptait pour asseoir sa politique étrangère. Nous regrettons qu'elle soit trop tardive pour soulager suffisamment le budget national.

En revanche, la diminution relative des crédits affectés aux investissements publics nous paraît particulièrement inopportune, alors que ceux effectués par les entreprises privées sont favorisés, ce qui, en principe, doit être approuvé, bien que les modalités ne soient pas exemptes de critiques. Les équipements collectifs ont, en effet, sur l'expansion une influence à la fois directe en raison de l'activité que les marchés publics procurent aux entreprises et indirecte par la modernisation qu'ils apportent au cadre dans lequel se développe l'économie. D'autre part, la rupture dans le rythme des programmes, donc la réduction des investissements, entraîne des dépenses supplémentaires qui accroissent encore plus la réduction quantitative des travaux qu'il ne le paraît au volume des crédits maintenus.

L'effort budgétaire principal porte sur les dépenses civiles de fonctionnement. Il est la conséquence de la révision de certaines orientations politiques que les événements de mai ont imposée et non le résultat d'une décision mûrement réfléchie. Ainsi, la stabilité de l'exécutif que le régime actuel ne cesse de mettre à son actif n'a pas en définitive assuré à la politique poursuivie cette continuité et cette cohérence dont on reprochait à la IV^e République de manquer.

Les dépenses civiles ordinaires augmentent principalement en raison des hausses des rémunérations des agents de l'Etat accordées en juin 1968 et de la majoration de 3 p. 100 prévue pour 1969. Mais on peut craindre que la provision inscrite au budget ne soit insuffisante, car cette majoration est inférieure à la hausse escomptée du coût de la vie.

Un autre facteur d'augmentation réside dans l'effort supplémentaire accompli en faveur de l'éducation nationale, effort indispensable, mais qui n'aurait pas été décidé sans la pression de la jeunesse étudiante. Malheureusement, il ne semble pas que la progression des crédits dans ce secteur soit assez importante pour permettre en particulier la réalisation des options de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Ainsi n'est-on pas assuré que les espoirs fondés sur cette loi ne soient profondément déçus.

Les dépenses consacrées à l'agriculture augmentent de 28 p. 100. Elles sont dues aux dispositions d'ordre social qui ont été rendues nécessaires par l'échec subi par la politique suivie depuis de nombreuses années dans ce secteur essentiel de notre économie. Malgré la politique de soutien de certains marchés agricoles, qui entraîne des dépenses considérables, le niveau de vie du monde paysan, essentiellement celui des petits exploitants, ne cesse de décliner. Une révision complète de la politique agricole est donc devenue urgente devant le désespoir qui a envahi nos campagnes.

Quant au logement, dont la crise sévit avec une intensité qui ne s'affaiblit pas depuis la fin de la guerre, nous constatons que les perspectives pour 1969 demeurent très sombres. En effet, il n'est prévu, pour l'année prochaine, que la mise en chantier de 185.000 H. L. M., soit seulement 500 de plus qu'en 1968,

compte tenu des 10.000 logements supplémentaires figurant dans le collectif de juillet dernier.

Dans ce secteur éminemment social, le programme prévu par le Gouvernement est dérisoire, eu égard aux énormes besoins exprimés. Il est inadmissible et même scandaleux que l'Etat reste insensible à la détresse de tant de ménages modestes, qui ne peuvent se loger dans les constructions financées par le secteur privé et qui attendent souvent, depuis des années, l'attribution d'une H. L. M. à un loyer compatible avec leurs ressources.

Nous n'avons évoqué, dans le cadre de cette discussion générale, que certaines insuffisances ou orientations défectueuses, qui nous paraissent les plus importantes. La discussion des budgets particuliers permettra un examen plus approfondi des crédits attribués.

Il nous est cependant permis d'observer que les choix budgétaires ont été faits sous l'empire de la nécessité d'honorer les engagements pris et d'accroître le moins possible les charges qui pèsent sur la Nation. Le Gouvernement, dépassé par des événements qu'il n'a pas su prévoir, n'a pas disposé d'une marge suffisante pour marquer nettement le souci d'expansion qui l'animerait. Les dépenses improductives demeurent trop importantes, les investissements publics sont sacrifiés. L'éducation nationale, hautement prioritaire, est insuffisamment dotée. Les crédits destinés au logement social restent scandaleusement faibles. Le budget proposé n'annonce pas la politique dynamique qui s'impose pour résoudre les problèmes posés par les vastes secteurs de l'économie en régression et le chômage qui en résulte. Au fond, toujours inspiré par un libéralisme économique inefficace et dépourvu de préoccupations sociales, le Gouvernement s'est borné, malgré ses affirmations, à chercher à maintenir un équilibre précaire propre à éviter l'inflation comme la récession, mais non à susciter l'expansion qui, seule, est capable de permettre à la France de surmonter les difficultés présentes et, en particulier, de réduire le chômage.

Mais, mes chers collègues, les propos que je viens de tenir sur le projet de budget qui nous est proposé ne sont plus, je le reconnais, à la mesure d'une situation qui, depuis quelques jours, est devenue dramatique.

La discussion budgétaire qui commence peut paraître bien vaine puisque le Gouvernement envisage de remanier le budget, sans contrôle préalable du Parlement, afin d'alléger de 2 milliards les charges publiques et de réduire d'autant l'impasse.

En effet, une spéculation d'une très vaste ampleur se développe contre le franc. Des transferts massifs de capitaux sont effectués vers l'étranger. Notre économie qui, aux dires du Gouvernement, est saine, se trouve brusquement menacée. L'opinion publique s'affole devant cette crise que l'optimisme officiel ne laissait pas prévoir. En réalité, les revers que nous éprouvons sont dus à l'incohérence d'une action gouvernementale combinant des mesures d'inspiration libérale avec des décisions s'inspirant du désir de donner l'impression fautive que la politique pratiquée n'est pas spécifiquement conservatrice.

La relance rapide de l'économie en vue de rattraper la production perdue par les grèves du printemps dernier a été recherchée par l'octroi plus libéral de crédits, aussi bien aux entreprises qu'à la consommation, mais rapidement s'est manifestée une hausse du coût de la vie, plus importante que prévu et témoignant d'une certaine tendance inflationniste. En outre, cette évolution inquiétante et l'acceptation d'un important déficit budgétaire ont conduit les milieux financiers à douter de la stabilité du franc. Enfin, la majoration des droits de succession, même en définitive réduite, et l'accroissement du taux de l'impôt sur les personnes physiques applicable aux gros contribuables, ont incité la masse des possédants, longtemps fidèles soutiens du régime, à exporter leurs capitaux, surtout en Allemagne, pour échapper aux prélèvements fiscaux et en même temps spéculer sur une éventuelle dévaluation du franc et une réévaluation du mark.

Ainsi, par ses décisions maladroitement, le Gouvernement a une part évidente de responsabilité dans cette fuite de capitaux. Sa politique trop ambitieuse s'est avérée irréalisable. Prétendre maintenir la stabilité de notre monnaie, et par conséquent celle des prix, malgré un important déficit budgétaire, relancer l'expansion, assurer l'équilibre de notre balance des comptes alors que notre commerce ne parvient à être équilibré que grâce à des aides de l'Etat qui ne doivent être que temporaires, tout cela constitue un ensemble de paris qui ne pouvait que susciter le scepticisme des milieux capitalistes en outre alarmés par un accroissement de la fiscalité directe.

La dure réalité, c'est que le franc n'apparaît plus comme une monnaie forte.

Ainsi la poursuite d'une politique libérale et conservatrice uniquement préoccupée d'un retour au système monétaire de l'étalon or et correspondant à une doctrine en vigueur au XIX^e siècle, mais abandonnée par toutes les nations évoluées, a

conduit à négliger la modernisation et le développement de notre appareil productif. Notre industrie n'est pas à l'échelle de celle de nos concurrents étrangers ; elle n'est plus, en règle générale, compétitive et nos prix n'ont cessé de monter plus rapidement que ceux des autres nations occidentales.

Tant que les classes laborieuses acceptaient un niveau de vie médiocre et un chômage endémique, notre retard n'empêchait pas un certain équilibre économique de s'établir.

Mais l'expansion vigoureuse alimentée, en Allemagne, par une politique d'investissements massifs et de hauts salaires et, en Italie, par une intervention audacieuse de l'Etat dans l'industrie et par une action puissante tendant à rétablir l'économie provinciale, a incité les travailleurs français à se montrer plus exigeants. La grève du mois de mai leur a permis de prendre conscience de leur force et ils ont obtenu des satisfactions qu'ils n'accepteront pas de voir se dissiper dans une hausse générale des prix, car ils savent que l'expansion est possible dans la mesure où l'Etat a la volonté de réduire ses charges improductives et d'orienter l'activité du pays vers un effort soutenu d'équipement et la satisfaction des besoins de la population.

Aucun pays moderne en expansion, de la taille de la France, ne poursuit l'édification d'une force de frappe inutile et ruineuse et ne dispense, pour maintenir son influence, des sommes aussi importantes dans le monde entier.

Le grand dessein du régime, la politique de grandeur et d'indépendance, appuyée sur une monnaie forte convertible en or, se trouve donc remise en cause, malgré le succès gaulliste des élections du mois de juillet dernier.

Le Gouvernement est maintenant contraint de faire appel à la solidarité monétaire internationale pour défendre le franc, alors que, pendant des années, faisant cavalier seul, il s'efforçait de saper le dollar et donnait au monde, avec hauteur et condescendance, des leçons d'orthodoxie financière.

N'est-il pas pénible de constater que M. le ministre de l'économie et des finances n'est pas à son banc parce qu'il a dû participer de toute urgence, à Bonn, à une réunion internationale en vue de décider du sort de notre monnaie ?

La plus haute autorité de l'Etat a, il y a peu de jours, tenu sur l'avenir de notre monnaie des propos péremptoirs. Nous souhaitons que ce qui était considéré comme une éventualité absurde ne soit pas, demain, réalité.

Or, les mesures prises ou annoncées, de caractère libéral, tendent essentiellement à réduire le crédit et à diminuer dans une proportion assez modeste le déficit budgétaire. Elles ne suffiront pas, nous le craignons, à rendre à notre économie une compétitivité qui peut seule redonner confiance dans le franc. Elles auront un effet déflationniste et risquent, malgré le démenti de M. le Premier ministre, de stopper l'expansion et même de provoquer une récession, génératrice de misère pour les travailleurs.

L'échec de votre politique est éclatant, nous le constatons avec tristesse, car nous savons que le pays en supportera tout le poids.

Sans doute, pendant quelque temps encore, parviendrez-vous, tenant l'appareil de l'Etat et usant de ses puissants moyens de propagande, à conserver le pouvoir. Mais, inexorablement, le peuple se détachera de vous et rendra sa confiance aux partis démocratiques qui condamnent vos conceptions économiques et financières rétrogrades et votre nationalisme stérile et lui offrent une politique nouvelle, orientée vers l'édification d'une Europe unie et pacifique, la seule qui puisse lui redonner espoir. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si j'interviens dans ce débat, c'est au nom de mon groupe ou, tout au moins, de sa grande majorité. Vous avouerez que ma tâche n'est pas facile, étant donné la qualité des orateurs qui m'ont précédé, en particulier après le remarquable exposé de notre rapporteur général. Aussi n'ai-je pas l'intention de vous accabler de chiffres : je crois même que je n'en citerai aucun, vous renvoyant précisément à cet excellent rapport.

Cependant, le débat qui s'ouvre devant nous — vous le sentez bien — n'est plus un débat budgétaire. Il est dominé à tel point par la crise monétaire qu'il se trouve singulièrement dépassé. C'est pourquoi je me garderai bien d'écheniller telle ou telle disposition. D'autres s'en chargeront — soyez-en persuadés — au moment de l'examen des différents fascicules budgétaires.

De plus — on vous l'a déjà dit tout à l'heure — M. le Premier ministre a fait voter dans une obscurité totale un amendement global d'économies, sans donner aucune précision — il n'en avait probablement pas reçu lui-même — sur les postes ou les chapitres sur lesquels ces économies vont s'appliquer. De la sorte, le travail qui a été accompli nuit et jour depuis plusieurs semaines à l'Assemblée nationale et dans nos commissions se

trouve remis en cause dans des conditions d'incertitude qui sont de telle nature que je plains les rapporteurs spéciaux dont je fais partie et qui vont se trouver devoir examiner des budgets déjà remodelés à leur insu dans le silence du cabinet.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas quand l'incendie fait rage que les pompiers recherchent l'incendiaire ; mais, quand le sinistre sera plus ou moins circonscrit, il faudra bien, et le plus tôt sera le mieux, évaluer les dégâts, établir des bilans, définir des responsabilités, peut-être même, qui sait ? dresser des réquisitoires. En attendant, s'il m'arrive d'évoquer — et il m'arrivera de la faire — ce qui fut et ce qui aurait pu être, ce ne sera que pour étayer un certain nombre de constatations.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que la première impression que l'on dégage des mesures gouvernementales prises ces derniers mois est celle du désarroi et de l'incohérence, beaucoup plus que d'une politique économique constructive et suivie et je pense que c'est le sentiment qui a été à l'origine de la crise de confiance que nous traversons. (*Très bien ! à gauche.*)

Je n'en rappellerai pour l'instant que deux exemples. Successivement, vous avez rétabli le contrôle des changes dont on a maintes fois apprécié l'inefficacité et puis vous l'avez supprimé, au moment où cette mesure aurait dû produire un effet favorable. Vous avez annoncé une modification, en hausse bien entendu, de l'impôt sur les successions et, malgré un article fort intéressant que j'ai lu ce soir dans *Le Monde*, il en est résulté à nouveau une aggravation de la crise de confiance.

Successivement aussi, vous avez décidé une hausse d'un point et demi du taux de l'escompte, ce qui ne s'était jamais vu en une seule fois et ce qui ne pouvait avoir aucun effet sur une spéculation jouant sur des hypothèses de profits autrement importants. Vous avez décidé ensuite une baisse de ce taux d'escompte et enfin un nouveau relèvement d'un point, avec le même insuccès d'ailleurs que précédemment. Une série de déclarations ministérielles et d'articles dans la presse inspirée ont provoqué l'effet inverse de celui recherché. Monsieur le secrétaire d'Etat, la confiance est un oiseau fugace et fragile.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto. Elle est faite d'impondérables, la méfiance aussi. Vous avez commis une série d'erreurs psychologiques dont chacune peut être minime en elle-même, mais dont la répétition a plus d'influence qu'une grave erreur technique qu'il est toujours possible de réparer. A l'heure où l'on parle si souvent de sociologie, de psychotechnique, c'est aux psychologues qu'il faudrait confier le ministère des finances ; il en manque cruellement ! (*Rires et applaudissements sur de nombreuses travées.*)

Il vous faudra beaucoup de patience, beaucoup de temps et beaucoup d'efforts poursuivis dans une direction bien définie — ce qui est loin d'être le cas — pour faire revenir le pays sur des tendances qui sont tout à fait à l'opposé des résultats électoraux que vous avez obtenus très récemment.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto. Nous avons entendu rappeler, il y a un instant, par l'orateur qui m'a précédé, la déclaration de M. le Président de la République, s'indignant de l'idée d'une dévaluation qu'il jugeait absurde.

Je rappelle à ce propos ce que vous savez tous, mais qu'il n'est pas mauvais, tout de même, de nous remettre en mémoire, c'est qu'une dévaluation ne trouve sa justification que lorsque, au delà de la simple constatation d'une situation de fait, elle amorce une relance temporaire et artificielle, mais efficace, du commerce extérieur et elle devient effectivement absurde si elle est trop tardive et trop timide et doit, par conséquent, se borner à un simple enregistrement de la place d'une monnaie dans un concert mondial.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est très exact !

M. Yvon Coudé du Foresto. Elle est également peut-être absurde, mais sûrement sans effet, si elle se borne à s'inscrire dans une dévaluation générale, toutes choses restant alors égales dans leur relativité. J'ai bien peur que ce ne soit dans ce sens que l'on est en train de s'orienter.

Une dévaluation doit donc avant tout, si elle se réalise, être un stimulant pour notre économie. Or, vous me permettez de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que tout se passe, non seulement dans le budget qui nous est présenté, mais plus encore dans l'amendement insolite du projet d'économie qui constitue en fait un blanc-seing, comme si l'on songeait, sciemment ou inconsciemment — et je veux espérer inconsciemment — à substituer à une crise monétaire une crise économique.

Les dépenses de fonctionnement, vous le savez bien, seront difficilement compressibles. Vous avez pris des engagements. Vous serez bien obligés de les tenir sous la pression des

travailleurs et éventuellement sous la pression de la rue. Vous devez tenir compte aussi des exigences, justifiées, formulées par l'éducation nationale, les postes et télécommunications et d'autres.

Par conséquent, ce sont, une fois de plus, les investissements, c'est-à-dire nos instruments de travail et de production, qui risquent de faire les frais de l'opération et ce n'est pas la phrase que vous avez prononcée dans votre exposé liminaire à la tribune qui m'a rassuré. Je vous ai bien écouté et vous avez dit que vous toucheriez aux investissements aussi peu que possible. Je traduis à peu près ce que vous avez dit; j'en conclus que vous serez bien obligé d'y toucher. Ces investissements sont pourtant déjà d'une faiblesse telle qu'elle a conduit notre économie dans l'état où elle se trouve. J'en arrive maintenant à ce qui a constitué, à mon sens également, l'une des faiblesses de votre exposé.

Il faudrait tout de même faire litière d'un certain nombre de prétextes constamment évoqués pour expliquer la situation dans laquelle nous sommes. Tout d'abord, l'influence allemande. M. le rapporteur général en a déjà parlé. Je vous rappelle, moi aussi, qu'au début de l'année vous attribuiez le marasme de notre économie à la stagnation, voire à la régression de l'économie allemande et maintenant ce sont les progrès de cette économie qui menacent notre monnaie. J'en tire, quant à moi, une conclusion: je me demande ce que dans tout cela devient notre souci d'indépendance nationale qui est si souvent affirmé. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Sommes-nous devenus à tel point des vassaux de l'Allemagne? Dans ce cas, ne faut-il pas pousser le raisonnement jusqu'au bout et réaliser une Europe politique pour au moins établir une sorte de péréquation entre ses différents membres? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Et puis, les événements de mai et de juin, comme on en parle! Tout d'abord, il faut bien dire qu'ils traduisent une singulière carence de vos renseignements généraux. Car, enfin nous avions, nous, quelques excuses à ne pas nous attendre à ce bouleversement, mais vous, vous étiez dans un gouvernement disposant de moyens d'information qui ne sont pas à notre portée. Comment se fait-il que vous n'avez pas eu au moins une notion de l'envergure que pouvait prendre un mouvement d'étudiants qui n'était absolument pas réservé à la France puisqu'il s'étendait au monde entier ou à peu près? Vous savez bien que nous n'avons pas eu le privilège de ces révoltes, mais, à ma connaissance, il n'y a que chez nous qu'elles ont débordé sur le domaine social. Dans les autres pays du Marché commun, qui ont également connu des révoltes d'étudiants, la monnaie ne s'en porte pas plus mal. (*Très bien! Très bien!*)

N'avons-nous pas eu aussi une certaine tendance à grossir, après la tempête, les risques encourus ou à encourir, pour des motifs de politique intérieure? Je ne voudrais pas être trop pessimiste, ni vous accabler dans ce propos; mais on savait que les élections allaient intervenir et cette orchestration s'est faite également aux dépens de la confiance dans notre monnaie.

Enfin, s'il était possible d'accorder ce qui a été prévu dans les accords de Grenelle — M. le rapporteur général vous l'a dit — il fallait le faire plus tôt et surtout le faire par paliers. Notre économie était sûrement capable de digérer les augmentations qui ont été accordées par les accords de Grenelle, à la condition que ce fût fait par paliers et très progressivement.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Bien sûr!

M. Yvon Coudé du Foresto. Ces accords qui ont, d'un seul coup bouleversé tout le système économique, ont évidemment eu des conséquences assez sérieuses. Si notre économie n'était pas capable de les absorber, il ne fallait pas y consentir. Nous pensons, quant à nous, qu'il eût mieux valu accorder plus de crédit aux avertissements que vous avait donnés dans ce sens et bien avant le Sénat. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. André Cornu. Très bien!

M. Yvon Coudé du Foresto. Voulez-vous que nous parlions des économies? Bien entendu, nous sommes tous d'accord pour faire des économies. Le ministre des finances, devenu Premier ministre, qui avait préparé ce budget et le tenait pour excellent en septembre — comment aurait-il pu faire autrement? — nous déclare aujourd'hui qu'il devient nécessaire d'y faire des coupes sombres. Pourquoi n'avoir pas agi ainsi dès l'origine? Je vous interroge sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat: quel aurait été le sort d'un amendement du Sénat, qui, sans les événements actuels, aurait proposé les mêmes mesures? Quelle accusation de démagogie n'aurait-on pas manqué de lui opposer! (*Rires et applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Très bien!

M. Yvon Coudé du Foresto. Vous avez également accusé les entreprises nationales. Mais vous jouissez d'une stabilité depuis deux lustres et qu'avez-vous fait d'autre, pour modifier ou adapter les structures du secteur nationalisé, que de combler ses déficits?

M. André Cornu. C'est un point très important.

M. Yvon Coudé du Foresto. Pourtant ce ne sont pas les réformes qui semblent vous effrayer dans tous les domaines, les plus justifiées comme les plus discutables et M. le rapporteur général vous en a énoncé un certain nombre.

Le Sénat, quoi qu'on en dise, n'est pas conservateur; il sait être même, le cas échéant, au moins aussi hardi que vous. En voulez-vous un exemple? Nous sommes favorables, nous aussi, à une véritable régionalisation à base de décentralisation sérieuse et d'une déconcentration effective. Mais vous me permettez d'avoir à ce sujet une crainte née d'une vieille expérience, c'est que les services des finances n'en profitent une fois de plus pour effectuer des transferts de charges de l'Etat sur les régions, comme cela existe déjà. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Edgar Tailhades. On connaît bien leur pensée!

M. Yvon Coudé du Foresto. En vertu de cette conception, la région de l'Ouest — vous n'avez qu'à vous référer, mes chers collègues à l'article du *Monde* paru il y a quarante-huit heures — paie trois fois plus d'impôts locaux que celle de Paris qui est plus concentrée et qui bénéficie de crédits d'Etat plus importants.

Voyez-vous, le Sénat a eu le tort de ne pas être assez souvent et assez tôt compris; cela vous aurait épargné bien des déboires. Il a agité parfois la sonnette d'alarme, il l'a même quelquefois secouée avec beaucoup de vigueur, et comme la mode est à la suppression du bruit, vous choisissez la suppression du sonneur. (*Rires et applaudissements.*)

M. André Cornu. Ce bruit était gênant.

M. Yvon Coudé du Foresto. Vous agissez de même en cassant le thermomètre boursier, et vous avez été suivi par nos voisins immédiatement après — mais vous avez montré le chemin — pour éviter de montrer que la bourse avait la fièvre.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas abuser de votre patience, mais vous me permettez certainement de souligner une autre de nos incohérences, peut-être une des plus graves. Nous nous disons en régime capitaliste et libéral. Cela peut représenter des défauts, mais aussi des vertus. Nous le prouve la prospérité d'un certain nombre de pays, dont la République fédérale allemande et les Etats-Unis d'Amérique. Mais nous nous acharnons à détruire les vertus en laissant subsister les défauts. Nous détruisons la concurrence par un blocage des prix qui conduit au nivellement par le haut; nous détruisons peu ou prou l'autofinancement, qui reste chez nous l'un des plus faibles du monde; nous réduisons les investissements publics, qui doivent servir à tous et en particulier à notre industrie.

Nous pourrions, à l'opposé, faire une politique socialiste, qui comporte, elle aussi, des défauts et des vertus. Mais là aussi des entraves empêchent l'émulation génératrice de progrès et l'équité dégénère en égalitarisme, qui n'en est que la caricature.

Monsieur le secrétaire d'Etat, des majorités aussi importantes que celle dont vous bénéficiez, comportent également des sujétions. C'est que vous avez, que vous le vouliez ou non, une aile droite et une aile gauche. Faites-vous du libéralisme? L'aile gauche réagit et vous ajoutez une pincée de socialisme. Faites-vous du socialisme? L'aile droite réagit et vous ajoutez une cuillerée de capitalisme. (*Rires.*)

M. Jacques Duclos. Cela finit par faire une curieuse salade!

M. Yvon Coudé du Foresto. Je crois à un libéralisme contrôlé et planifié, mais vouloir faire du capitalisme teinté de socialisme ou du socialisme teinté de capitalisme conduit à l'anarchie économique et à une bureaucratie dont les technocrates sont en train de nous faire mourir. (*Applaudissements.*)

Je voudrais terminer — je n'ai pas cité de chiffres, comme je vous l'avais promis — en reprenant certains propos de M. le rapporteur général: tant que le produit national brut croîtra moins vite que les dépenses de l'Etat, tant que les dépenses de prestige ne seront pas atténuées, tant que nous n'aurons pas revu notre politique extérieure, aucun relèvement durable ne sera possible.

M. André Cornu. C'est certain!

M. Yvon Coudé du Foresto. Nous ne sommes pas de ceux qui répugnent à apporter leur soutien aux pays en voie de développement; mais ceux-ci eux-mêmes ont intérêt à notre prospérité et par conséquent doivent participer à nos ennuis. Et puis

peut-être pourrions-nous choisir avec un peu plus de soin les pays auxquels nous accordons très libéralement des prêts à fonds perdus...

M. André Cornu. Des dons !

M. Yvon Coudé du Foresto. ... et qui ne nous paient pas toujours de retour. (*Applaudissements au centre gauche et à droite.*)

Peut-être pourrions-nous nous montrer un peu plus sélectifs.

Peut-être aussi pourrions-nous nous montrer plus modestes quand nous voyons l'instabilité et l'insécurité qui nous menacent. Nous en faisons là aussi une question de prestige et nous le voyons bien dans les organismes internationaux. Il nous est agréable de dire que nous sommes le second pays du monde pour l'importance du soutien que nous consentons aux pays en voie de développement et que nous sommes probablement le premier si l'on fait la comparaison de l'importance de cette aide sur le plan du revenu par tête.

Mais il est également désagréable, dans une instance internationale — j'étais il y a quelques jours à Bruxelles — lorsque nous exigeons d'autres pays qu'ils accèdent à une maturité que nous ne jugeons pas suffisante et que nous leur conseillons de mettre de l'ordre dans leurs finances de s'entendre répondre : « Et vous-mêmes ? ».

M. Edgar Tailhades. Les Anglais doivent bien rire !

M. Yvon Coudé du Foresto. Je vous avoue que j'ai été très gêné.

Mes amis et moi-même n'avons le masochisme, ni du malheur, ni de la défaite. Nul plus que nous ne souhaite que la France et son économie — car l'une est tributaire de l'autre — se rétablissent, même si cela doit conforter la majorité actuelle. Mais nous avons le sentiment très ancré que vous avez choisi la mauvaise voie, ou plutôt que vous ne semblez pas en avoir choisi !

Le vieux Sénat — mais qui est toujours jeune — pourrait encore vous apporter d'utiles conseils.

Encore faudrait-il qu'il fût entendu avant d'être étouffé. (*Vifs applaudissements prolongés sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, nous aurions aimé voir M. le ministre de l'économie et des finances présenter en personne son budget devant notre assemblée, mais il est retenu au Concile monétaire de Bonn. (*Sourires.*)

Remplaçant M. le ministre, vous avez fait de votre mieux, monsieur le secrétaire d'Etat, pour défendre le budget ; mais, en vous écoutant, j'avais l'impression que la certitude qui tendait à se dégager de vos propos dissimulait mal les inquiétudes et les interrogations qui ne peuvent manquer de vous assaillir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget de 1969 qui est soumis à nos délibérations a fait l'objet de nombreuses critiques de détail parfaitement justifiées. Pour ma part, je veux, au nom du groupe communiste, émettre un jugement d'ensemble sur ce projet gouvernemental qui porte la marque de l'austérité pour le plus grand nombre et d'une générosité fort coûteuse en faveur d'un certain nombre de privilégiés.

Lors de la récente réception des parlementaires à l'Élysée, M. le Président de la République aurait dit à propos du relèvement du taux d'escompte qu'à la suite des événements de mai et juin « il faut payer la note », mais il n'a pas dit un mot des spéculateurs, des déserteurs du franc contre qui le ministre de l'intérieur ne profère aucune de ces menaces qu'il lance volontiers en se donnant une allure d'homme fort.

Cela dit, le chef de l'Etat ayant évoqué la note de mai et de juin, aurait pu ajouter que l'explosion du printemps avait eu pour cause dix années d'une politique qui a fait faillite, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Il convient de rappeler, en effet, ce que l'on feint d'oublier dans les milieux officiels, que le puissant mouvement de grève auquel participèrent neuf millions de travailleurs, en mai et juin, fut la révélation du profond mécontentement social accumulé au cours de dix années de pouvoir gaulliste au service du capital monopoliste.

En avril 1968, avant le déclenchement des mouvements de grève, le parti communiste avait souligné que cette politique d'inspiration réactionnaire s'était exprimée dans les ordonnances d'août 1967 dirigées contre la sécurité sociale, dans la pression sur les salaires, dans la charge fiscale trop lourde pour les masses laborieuses, dans la hausse des prix et dans la crise de l'emploi privant 500.000 travailleurs de leur gagne-pain.

Pourtant, la France étant un pays hautement développé, il aurait été possible de satisfaire les principaux besoins sociaux, tant individuels que collectifs, si le capital monopoliste n'avait inspiré une politique économique fondée sur la limitation de la consommation populaire et sur la mise au pillage des richesses nationales.

Le caractère anormal et de plus en plus insupportable d'une telle situation était ressenti par les travailleurs qui s'étaient livrés à de nombreux mouvements revendicatifs avant les événements de mai et juin au cours desquels leur action se développa en même temps que celle des étudiants et des enseignants.

A la vérité, la vague de mécontentement que l'on vit se manifester en mai et juin portait condamnation de la politique du pouvoir dont on peut dire qu'elle était fondée, pour les années 1966 à 1970, sur des considérations que l'on pourrait résumer de la manière suivante :

Premièrement, maintien du taux de croissance de la production à un niveau inférieur aux possibilités réelles de notre économie ;

Deuxièmement, ralentissement de la progression réelle des taux de salaires et des bénéfices des petites entreprises de type artisanal ;

Troisièmement, limitation de la consommation privée ;

Quatrièmement, relèvement des tarifs publics au détriment de la masse des usagers, la prétendue vérité des prix ne jouant pas pour les tarifs préférentiels consentis aux grandes sociétés capitalistes.

M. Louis Talamoni. Très bien !

M. Jacques Duclos. Cinquièmement, extension du chômage sous prétexte d'aboutir à une diminution de la tension sur le marché du travail ;

Sixièmement, avantages assurés par l'Etat aux détenteurs de titres de sociétés ;

Septièmement, relèvement des rentes de la grande propriété immobilière par l'augmentation généralisée des prix des loyers ;

Huitièmement, atteinte portée à la législation sociale, notamment au détriment des assurés sociaux.

C'est tout cela qui joua au printemps dernier et se traduisit par le puissant mouvement de grèves qui a permis aux travailleurs de prendre conscience de leur force et de faire triompher de légitimes revendications depuis longtemps repoussées, tant par le patronat que par l'Etat patron.

Grâce à l'action générale des salariés, les revendications arrachées ont comporté non seulement l'augmentation des rémunérations mais aussi, dans diverses branches de la production, de premières réductions de la durée du temps du travail, la reconnaissance des libertés syndicales dans l'entreprise, qu'il s'agit maintenant de généraliser par voie législative — nous allons voir si vous allez suivre les indications restrictives que donne le Conseil national du patronat français à la faveur des événements de ces jours derniers — d'une amélioration du statut de certaines catégories de travailleurs, notamment des jeunes et des femmes, sans parler de la retenue sur le remboursement de la sécurité sociale qui a été ramenée de 30 à 25 p. 100.

Ces succès revendicatifs du printemps ont eu aussi pour conséquence l'augmentation des crédits consacrés à l'éducation nationale et le vote de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur dont nous avons reconnu les aspects positifs tout en soulignant ses insuffisances.

Il faut noter que le relèvement des salaires, qui a été depuis le début de l'année de 13 p. 100 en moyenne sur le plan national, n'a pu être annulé par les hausses de prix dont le Gouvernement a d'ailleurs le premier donné l'exemple.

Le Président de la République avait parlé, en juin dernier, de « gains illusoire » ; mais l'Etat patron n'a pas réussi, pas plus que le patronat, à reprendre tout ce qu'il a été contraint de donner et les faits montrent que l'accroissement du pouvoir d'achat a eu pour conséquence une reprise de l'activité économique dès le mois de juillet dernier.

C'est si vrai que la consommation totale d'électricité a été, en juillet 1968, supérieure de 8,3 p. 100 à celle de juillet 1967. On a estimé que la production industrielle va s'accroître, au cours du deuxième semestre de 1968, à une allure correspondant à un rythme annuel de croissance de 10 p. 100, à moins que les dernières mesures que vous venez de prendre ne ralentissent cet essor.

La preuve est donc faite que l'accroissement du pouvoir d'achat de la masse des salariés a joué un rôle de première importance dans l'essor de l'économie, ce qui, évidemment,

ne cadre pas avec les prévisions et les théories de certains économistes distingués qui papillonnent dans les avenues du pouvoir.

Ce qui est vrai, c'est que l'augmentation du pouvoir d'achat peut avoir des effets différents du point de vue de la consommation selon les perspectives ouvertes devant la masse des salariés. Par exemple, la crise de l'emploi et les appréhensions qu'elle suscite peuvent stimuler ce que l'on pourrait appeler une « épargne de précaution » et freiner la consommation.

Quant à la crainte inspirée par l'avenir de la monnaie nationale, elle peut pousser à des « achats de précaution » qui ne sont pas des stimulants économiques durables, sans parler du recours à la thésaurisation qui peut tenter certains éléments des classes moyennes plus ou moins aisés.

D'ailleurs, le pouvoir d'achat n'est nullement garanti et si, grâce au succès du printemps dernier, il est, à la fin de 1968, supérieur à ce qu'il était auparavant il n'en reste pas moins que l'action des masses laborieuses et populaires est indispensable pour ne pas y laisser porter atteinte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Comme le disait Karl Marx : « Si la classe ouvrière lâchait pied dans son conflit quotidien avec le capital, elle se priverait d'elle-même de la possibilité d'entreprendre tel ou tel mouvement de plus grande envergure. »

Trois facteurs exercent une influence sur le pouvoir d'achat, à savoir : la situation de l'emploi, les prix et la fiscalité. Aussi me semble-t-il utile de les examiner.

En ce qui concerne l'emploi, la tendance dominante durant les premiers mois de 1968 était à l'extension du chômage à tel point, comme vous l'avez indiqué vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'indicateur d'alerte du V^e Plan avait retenti pour les mois de juin, juillet et août. Il est vrai qu'il s'est tu depuis, mais il ne faut pas illuminer trop tôt.

Il est vrai qu'en septembre le chômage a marqué un plafonnement plutôt qu'une régression ; mais le fait que la reprise incontestée de la production à laquelle nous avons assisté n'a pas permis un recul plus sensible de la crise de l'emploi ne peut que susciter des inquiétudes par rapport aux perspectives de 1969. En effet si, durant la période de rattrapage qui a suivi les grèves, l'expansion économique étant fondée sur l'accroissement de la production, le chômage n'a pu être épongé, que se passera-t-il si, l'année prochaine, le développement de la production s'atténue, si la production plafonne à un nouveau palier ?

Dans une telle perspective on peut prévoir une aggravation de la crise de l'emploi à laquelle pousse le processus de concentration capitaliste. Aussi, les salariés ont-ils intérêt à mettre en avant avec force les revendications tendant à la garantie de l'emploi et des ressources.

En ce qui concerne les prix, s'il est vrai que l'on n'a pas assisté à une montée en flèche du coût de la vie, il est non moins vrai que les hausses de prix auraient pu être moindres. Beaucoup de majorations de tarifs, tant publics que privés, auraient pu être évitées et, pour fixer les responsabilités là où elles sont, il faut bien dire que le Gouvernement, loin d'avoir freiné les hausses, leur a, au contraire, donné le champ libre et, pour ce qui dépend de lui, les a même déclenchées.

C'est ainsi que sur les denrées de première nécessité les hausses les plus sensibles auraient pu être évitées si le Gouvernement avait réduit ou supprimé les taxes d'Etat génératrices de vie chère, comme notre parti le demande depuis longtemps.

Toujours au sujet des prix, je veux encore ajouter qu'aucune loi économique n'impose qu'une augmentation des salaires, même générale, ait pour conséquence une hausse correspondante des prix car ce serait admettre que le taux du profit capitaliste ne saurait, en aucun cas, être modifié si ce n'est dans le sens de l'augmentation.

M. Louis Talamoni. Très bien !

M. Jacques Duclos. C'est là une thèse que, pour notre part, nous n'admettons pas. C'est la loi d'airain des prix et des salaires. Nous ne l'admettons pas, car elle est contraire à toutes nos conceptions économiques et sociales.

En tout cas, en présence des liens de complicité qui, en cette matière comme en d'autres, unissent le pouvoir au capital monopoliste il est légitime que les travailleurs exigent la garantie de leur pouvoir d'achat par un relèvement correspondant à la montée du coût de la vie c'est-à-dire par l'institution de l'échelle mobile des salaires et des traitements.

Après avoir examiné les problèmes relatifs à l'emploi et aux prix, abordons celui de la fiscalité. Par rapport au budget de 1968 la masse fiscale passe de 116.113 millions à 127.492

millions de francs, ce qui représente une augmentation de 11.379 millions de francs, soit près de 10 p. 100. Cette charge fiscale est supportée en majeure partie par les travailleurs et l'ensemble de la population laborieuse du pays.

Il convient tout d'abord de noter qu'en matière d'impôts directs la part la plus importante de cette charge est constituée par l'impôt général sur le revenu des personnes physiques. Cet impôt, qui s'élevait en 1968 à 20.550 millions de francs, représentait 60,9 p. 100 du total des impôts directs et 17,7 p. 100 de l'ensemble de la masse fiscale. Or, d'après les prévisions budgétaires le rendement de cet impôt sera, en 1969, de 24.390 millions de francs représentant 64,1 p. 100 des impôts directs et 19 p. 100 du montant global de la fiscalité. Il s'agit donc d'une augmentation de 3.840 millions de francs, soit 18,6 p. 100, par rapport à l'année dernière.

Comme chacun le sait, ce sont les salariés, les ouvriers, les cadres et les techniciens qui constituent l'énorme majorité des contribuables assujettis à l'impôt général sur le revenu des personnes physiques dont le nombre a doublé au cours des dix années de pouvoir gaulliste.

Le fait que le nombre des assujettis à l'impôt sur le revenu soit passé de 4.430.000 en 1958 à plus de 9 millions actuellement souligne que l'on frappe des millions de nos compatriotes dont les revenus sont des plus modestes. C'est pourquoi nous considérons comme plus actuelle que jamais notre revendication tendant à fixer à 6.000 francs le taux d'exonération à la base pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

A ce sujet, je veux vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'au moment des discussions de Grenelle le Gouvernement avait promis de réformer l'impôt sur le revenu ; mais cette promesse a été renvoyée à plus tard. Cette réforme interviendrait, paraît-il, l'année prochaine, du moins vous l'avez dit. Mais on fait tellement de promesses qui ne sont pas tenues ! Cela en fera une de plus qui sera renvoyée aux calendes !

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. Monsieur Duclos, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, je me permets de vous faire remarquer que j'ai été présent de bout en bout aux négociations de Grenelle et qu'aucune promesse n'a été faite concernant le dépôt d'un projet de réforme de l'impôt sur le revenu avant la fin de la présente année. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Effectivement, il a bien été question de cette réforme et elle aura lieu comme le principe en a d'ores et déjà été annoncé par le Gouvernement.

M. Jacques Duclos. En êtes-vous sûr ? Vous promettez tellement et vous tenez si peu ! Enfin, vous dites que cette réforme interviendra l'année prochaine. Attendons et nous verrons.

M. Jean Bardol. Monsieur Duclos, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bardol, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Bardol. L'an passé, à cette même tribune — c'était exactement le 15 novembre — M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, qui était alors M. Boulin, a pris devant notre Assemblée l'engagement solennel que la réforme de l'impôt sur le revenu interviendrait cette année. Je vous demande de vous reporter au *Journal officiel* et vous verrez que vous ne tenez pas vos promesses.

M. Jacques Duclos. Mais le secrétariat d'Etat à l'économie et aux finances a changé de titulaire. M. Boulin s'occupe maintenant de l'agriculture et M. Chirac, qui le remplace, peut dire : je suis comme l'enfant qui vient de naître, je suis vierge de toute promesse. (*Rires.*)

Ce qui demeure, monsieur le secrétaire d'Etat, en dépit des mesures d'atténuation de la charge fiscale en faveur des petits et moyens contribuables, dont le Gouvernement tire volontiers vanité, c'est que, pour 1969, les contribuables auront plus d'impôts à payer. Voilà le fonds de l'affaire.

On a cité le cas à l'Assemblée nationale — écoutez bien, monsieur le secrétaire d'Etat — d'un travailleur de la fonction publique qui, ayant payé 134,30 francs d'impôt en 1968, paiera 276,70 francs en 1969, soit une augmentation de 106 p. 100

de la charge fiscale, alors que son traitement a été augmenté de 16 p. 100, et toujours pour la même augmentation de traitement de 16 p. 100, un ménage de fonctionnaires ayant un enfant paiera 508 francs en 1969, au lieu de 244,10 francs en 1968, soit une augmentation de 92,5 p. 100. C'est dire que proportionnellement, la charge fiscale augmente beaucoup plus que les salaires et traitements. Les impôts prennent l'ascenseur, tandis que la montée des revenus se fait péniblement, lentement, par l'escalier.

M. André Cornu. C'est sûr !

M. Jacques Duclos. La ponction fiscale de plus en plus importante que vous effectuez sur les masses laborieuses fait partie de votre plan de limitation de la consommation privée, en même temps qu'elle est la contrepartie des substantiels cadeaux que vous faites aux sociétés capitalistes.

En bref, le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques va, selon les prévisions, augmenter globalement de 18,7 p. 100 en 1969. Par contre, les sociétés bénéficieront d'un allègement d'impôts de 21 p. 100. Et en plus de ce qui était déjà accordé, vous leur avez fait cadeau de la déduction fiscale pour investissements de la loi du 9 octobre 1968 et de la réduction de 15 p. 100 de la taxe sur les salaires.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est évident !

M. Jacques Duclos. Les dégrèvements fiscaux dont bénéficient les entreprises sont de l'ordre de 3 milliards et l'avoir fiscal pour équipement ira pour l'essentiel aux plus grandes entreprises, tant il est vrai qu'on ne donne qu'aux riches.

En ce qui concerne la fiscalité, je veux ajouter que vous vous préparez à l'alourdir encore davantage en contraignant les collectivités territoriales à payer une plus large part des équipements publics. C'est davantage sous cet angle que sous celui de la décentralisation des pouvoirs que le Gouvernement conçoit la régionalisation.

Sans doute M. le Premier ministre a-t-il déclaré que la création des régions n'entraînera pas une augmentation de la charge publique, mais il y a fort à craindre que la grande pensée gaullienne de la « participation », qui risque de n'être en définitive qu'une réforme administrative, ne tende en réalité à permettre au Gouvernement de se débarrasser de certaines charges qu'il transférera aux régions, sans transférer pour autant des ressources correspondantes.

Il y a là un danger, car nous savons bien par expérience que l'Etat fait peser sur les budgets locaux et départementaux des dépenses qui devraient normalement lui incomber. Il veut, semble-t-il, étendre ce procédé aux régions à la tête desquelles il veut placer de façon antidémocratique des conseils régionaux qui, n'étant pas élus au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle, n'assureront nullement la participation de l'ensemble des citoyennes et de des citoyens à la gestion des affaires régionales.

Qui plus est, ces conseils seront composés en partie de membres représentant des catégories socio-professionnelles et n'ayant pas qualité pour voter des impôts, ce qui serait contraire au principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi en contradiction flagrante avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont se réclame l'actuelle Constitution.

En somme, du point de vue de la participation que le Président de la République a présentée comme une mesure de caractère révolutionnaire, la montagne gaullienne va accoucher d'une toute petite souris qui va coûter cher au contribuable, car on leur fera payer davantage d'impôts, lesquels seront au surplus fixés par des gens n'ayant pas qualité pour prendre de telles décisions.

Mais on se gardera bien de demander par référendum aux Françaises et Français s'ils veulent ou s'ils ne veulent pas d'une telle fiscalité foncièrement antidémocratique.

En ce qui concerne les impôts indirects, les taxes à la consommation qui pèsent lourdement sur les foyers des travailleurs, loin d'être allégées, seront alourdies, ce qui montre bien que le budget qui nous est soumis s'inspire de considérations de classe. C'est un budget conforme aux intérêts du capital monopoliste, contraire aux intérêts de l'immense masse des Françaises et des Français, contraire aux intérêts de la Nation.

Le budget est, nous le savons bien, un moyen d'intervention économique de l'Etat et, lorsqu'on nous a présenté celui de 1969 comme visant à « accompagner l'expansion » et à favoriser les investissements, nous avons été en droit de considérer que de telles affirmations ne reflétaient pas la réalité, et ce qui s'est passé depuis n'a fait que confirmer ces appréhensions.

Nous sommes en droit de dire que les hypothèses économiques sur lesquelles reposait initialement le budget n'étaient qu'en apparence des hypothèses de croissance rapide de la production. En effet, d'après les prévisions gouvernementales, la production

industrielle globale devait être supérieure de 8,1 p. 100 à la production de 1968. De ce fait, l'indice moyen de la production industrielle étant de 159 pour 1968, année entière, l'indice de 1969 serait de 172, mais on ne saurait oublier certains événements qui ont marqué l'année 1968.

En janvier 1968, l'indice corrigé des variations saisonnières s'était établi à 161. Il était de 161,5 en février, de 164 en mars et en avril pour tomber à 116,5 en mai et à 131,5 en juin. Pour le premier semestre, l'indice s'inscrivait donc entre 149 et 150. Mais on pouvait admettre que l'indice s'établirait entre 168 et 169 pour le second trimestre de 1968, et sans doute aurait-il pu être en fin d'année de 170 si ce n'est plus, sans les mesures envisagées par le Gouvernement. C'est donc à cet indice 170 ou tout au moins 169 qu'il faudrait comparer l'indice 172 prévu pour 1969, ce qui revient à dire que l'augmentation de la production envisagée serait, entre le 1^{er} janvier 1969 et le 1^{er} janvier 1970, égale ou inférieure à 3 p. 100.

Par conséquent, quand vous nous disiez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce budget est un budget d'expansion, permettez-moi de considérer que c'était là une appréciation qui ne correspondait pas à la réalité.

Nous sommes fondés à penser que dans la préparation du budget, le Gouvernement avait envisagé, non pas le développement, mais un ralentissement de l'expansion actuelle, qui s'est manifesté depuis le mois de juillet, encore qu'il ait tenté d'accréditer un point de vue opposé en prenant prétexte du large découvert que comporte le budget ; mais maintenant il n'est question que de restrictions et du retour à l'équilibre budgétaire.

Le découvert était présenté hier comme favorable à l'expansion et l'équilibre est présenté maintenant comme l'objectif qu'il s'agit d'atteindre !

En effet, la crise monétaire qui secoue le franc, dont l'état déficient a fait l'objet des discussions des gouverneurs des banques centrales réunies récemment à Bâle, a déterminé le Premier ministre à tenter de rassurer l'opinion en procédant à deux milliards de réduction des dépenses budgétaires.

C'est ainsi que nous avons vu M. Couve de Murville proposer une modification de la loi de finances avant même qu'elle soit votée. Ce sera la première fois dans l'histoire de la V^e République qu'un budget sera rectifié de façon aussi sensible et fera l'objet d'une loi rectificative avant même que son vote soit acquis. C'est une nouveauté !

Nous ne savons pas encore sur quoi vont porter les réductions de dépenses envisagées, mais les entreprises nationales vont sans doute être plus particulièrement touchées — on le dit ouvertement — cependant que les entreprises privées seront beaucoup mieux traitées.

On peut se demander si tout cela ne se traduira pas demain par de nouvelles hausses des tarifs de la S. N. C. F., de l'électricité et du gaz, cependant que les trusts continueront à bénéficier de tarifs scandaleusement bas qui déséquilibrent la gestion des entreprises nationales. (*Très bien ! et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au lendemain de son retour au pouvoir voici dix ans, le chef de l'Etat, s'adressant aux Français, leur disait : « Je vous promets une belle arrivée ». Elle est belle l'arrivée, l'arrivée dans l'ambiance de crise financière et monétaire, de crise de l'emploi et d'incertitudes de toutes sortes que connaît actuellement notre pays !

Le chef de l'Etat, qui aime la peinture figurative — d'après ce qu'il a dit — pourrait, par allusion aux événements qui se déroulent actuellement, imaginer un sujet de tableau représentant le mark allemand éclatant de santé, venant au secours de notre malheureux franc, anémié et sérieusement mis à mal par la spéculation. On pourrait suggérer à M. André Malraux, pour titre de ce tableau : « Vainqueur et vaincu », à moins qu'on lui préfère la partie finale du titre du dernier livre de Georges Clemenceau : « Misères d'une victoire », cette victoire étant celle qu'en juin dernier remporta une majorité qui ne laissait nullement entrevoir au peuple les jours sombres qui se préparaient.

Donc le déficit budgétaire va être réduit, mais il va se monter, après cette réduction, à près de 10 milliards. Aussi n'est-il pas sûr que la promesse du retour à l'équilibre, l'an prochain, puisse être tenue.

Il y aurait des coupes sombres à faire dans le budget, mais ce n'est sans doute pas dans ces secteurs que le Gouvernement va effectuer des économies, et ce que l'on peut redouter, c'est qu'elles ne portent sur les investissements. Cela serait d'autant plus grave que le trait principal de l'orientation gouvernementale en matière d'investissement est de sacrifier la croissance des équipements publics à l'octroi de crédits accordés en priorité au secteur privé.

Les autorisations de programme inscrites au budget pour les investissements relevant directement des ministères ne sont en augmentation que de 3,7 p. 100 par rapport à 1968, ce qui est inférieur à la hausse des prix dont on estime qu'elle ne sera pas inférieure à 4,1 p. 100 en 1969 par rapport à 1968.

Certains crédits sont même réduits en valeur nominale, comme par exemple les crédits routiers et ceux de la recherche, car s'il est vrai que les crédits de la recherche-développement sont en augmentation de 25 millions, ceux de la recherche fondamentale sont en diminution de 50 millions. Par contre, l'évolution des prêts du fonds de développement économique et social — le F. D. E. S. — entièrement financés par les fonds publics est très significative.

Ces prêts qui jouent un rôle important dans les investissements ont atteint 3.960 millions de francs en 1968 et ils sont ramenés, pour 1969, à 3.535 millions, soit une diminution globale de 7 p. 100.

Mais ce qu'il faut souligner, c'est que les prêts destinés aux entreprises privées et mixtes vont passer de 2.095 à 2.245 millions de francs, soit un accroissement de 7,2 p. 100 et, sur cette somme, les trusts de la sidérurgie bénéficieront de 600 millions de prêts. Par contre, les prêts consentis à E. D. F. et à la S. N. C. F. seront réduits de 30 p. 100 par rapport à 1968, et cette réduction va sans doute être plus importante à la suite des mesures envisagées.

Cela explique la majoration des tarifs des chemins de fer et du courant électrique qui a déjà eu lieu et qui va vraisemblablement en appeler d'autres, d'autant que les entreprises nationales, je le répète, sont astreintes à consentir aux grandes sociétés capitalistes des tarifs préférentiels dont les consommateurs font les frais. C'est ainsi qu'avec un gouvernement au service des monopoles capitalistes, les entreprises nationales sont mises au service de intérêts du capital monopoliste.

En présence d'une telle situation, les travailleurs et l'ensemble des masses laborieuses sont à même de constater que le Gouvernement défend des intérêts qui ne sont pas les leurs ni ceux de la Nation. Aussi ont-ils pour devoir de s'unir afin de se défendre contre les attaques dont ils sont l'objet de la part de leurs exploiters.

Rien n'est jamais définitivement acquis; tout dépend de la capacité d'action des travailleurs. Aucune conquête ouvrière ne saurait être considérée comme irréversible si elle n'est garantie et défendue par une lutte constante.

Les travailleurs, en livrant un combat social aussi vaste que celui de mai et juin, ont pris conscience de leur force et cela ne peut manquer d'avoir une répercussion sur leur comportement face à l'exploitation dont ils sont victimes, face à un pouvoir qui, pour masquer la faillite de sa politique, n'hésita pas à jouer la carte de la peur. C'est cette même carte que M. le ministre de l'intérieur a essayé de jouer encore, l'autre jour, à l'Assemblée nationale, en s'employant à semer la crainte pour tenter de justifier des menaces de répression.

Il est plus facile de brandir de telles menaces que de résoudre les grands problèmes posés devant notre pays, ce dont s'avère incapable l'équipe qui est au pouvoir. C'est pourquoi nous considérons que la classe ouvrière doit s'unir plus fortement que jamais face aux exploiters capitalistes, pour défendre ses intérêts de chaque jour, pour préparer son avenir en s'attaquant à la domination des capitalistes monopolistes dont les intérêts sont contraires à ceux du peuple et à ceux de la Nation. Dans cette perspective, le parti communiste français, en même temps qu'il lutte pour la défense des travailleurs et de l'ensemble des masses laborieuses, met tout en œuvre pour réunir les forces ouvrières et démocratiques.

Au surplus, tout Français soucieux des intérêts du pays ne peut que porter un jugement négatif sur un Gouvernement qui laisse opérer les spéculateurs exportant leurs capitaux en Allemagne dans l'espoir d'une réévaluation du mark, en leur offrant le cadeau du relèvement du taux d'intérêt de l'argent.

Au sujet du transfert des capitaux français à l'étranger, une revue économique et financière a pu écrire: Tout se passe comme si les responsables de la politique actuelle avaient voulu organiser la fuite des capitaux. » Comme on peut le constater, les déserteurs du franc ne sont l'objet d'aucune menace de la part du Gouvernement pour qui les spéculateurs sont sans doute considérés comme intouchables.

En bref, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget est considéré par nous comme ne correspondant pas aux véritables intérêts de la nation et pour l'équilibrer, il faudrait réduire des dépenses improductives, telle que la force de frappe, et cesser de faire des cadeaux aux sociétés capitalistes qui devraient supporter un poids plus important de la charge fiscale.

Dans cet esprit, le parti communiste propose que soit modifiée l'assiette de l'impôt sur les sociétés de manière que son produit corresponde au niveau réel des bénéfices des sociétés; que soient abrogées les lois relatives à l'allègement de certaines charges fiscales des entreprises; que les crédits militaires soient réduits de quatre milliards de francs; que soient modifiés l'assiette et les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et que la base d'imposition soit portée à 6.000 francs; que des mesures soient prises contre les spéculateurs.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est injuste au point de vue de la répartition de la charge fiscale; les uns paient trop, les autres pas assez. Votre budget qui était déjà insuffisant au point de vue des mesures relatives au développement de l'expansion économique va l'être encore davantage. Votre budget porte la marque de la politique antisociale poursuivie par votre Gouvernement. Votre budget reflète de graves carences dans le domaine de la défense des intérêts nationaux, car il défavorise les entreprises nationales, alors que, devant la pénétration inquiétante dans notre pays de capitaux étrangers qui viennent de mettre la main sur l'entreprise Citroën comme ils l'avaient fait auparavant sur l'entreprise Bull, il aurait fallu, pour défendre l'indépendance économique de la France, nationaliser l'industrie électronique et l'industrie automobile.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est un budget de classe qui, en même temps qu'il favorise les capitalistes, frappe lourdement les masses laborieuses. C'est pourquoi, ce budget, nous ne le voterons pas! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Cornu.

M. André Cornu. Mes chers collègues, à cette heure tardive, je tiens à dire que je ne suis pas monté à cette tribune dans le dessein d'être désagréable ni à M. le Premier ministre, ni à l'équipe qu'il a réunie autour de lui. Au surplus, je l'ai connu lorsqu'il était un très haut et éminent fonctionnaire au ministère des finances et je sais les risques qu'il a pris à l'époque et le courage dont il a fait preuve pour défendre les intérêts français; pour moi, cela restera toujours à son actif.

Je veux simplement attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ce que beaucoup de Français pensent tout bas et que certains d'entre nous ont le devoir de dire tout haut. Vous tournez le dos à la vérité en aggravant la fiscalité, ce qui est une erreur. Qu'il s'agisse de la fiscalité directe ou de l'augmentation de l'impôt sur les droits de succession, vous allez créer un climat qui sera certainement un très grand danger pour l'expansion économique de ce pays, alors que vous aviez bien d'autres solutions à adopter. Je crois que si vous aviez décidé d'émettre un grand emprunt, exempt de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les successions, vous auriez trouvé en France, non pas seulement l'équivalent des deux milliards d'économie que vous vous proposez de réaliser sur le budget, mais beaucoup plus que cela.

D'ailleurs je n'ai qu'à évoquer un double témoignage. Je citerai d'abord celui de M. Félix Gaillard, dont tout le monde sait bien dans ce pays qu'il est orfèvre en la matière. Il a déclaré qu'un déficit de 3 milliards pouvait être certainement accepté. Ensuite, l'un des membres les plus éminents de votre majorité, M. Palewski, a dit que l'on pouvait aller jusqu'à quatre milliards. Je suis convaincu qu'on peut aller bien au-delà car depuis dix ans — et notre rapporteur général vous l'a rappelé, comme d'ailleurs les orateurs qui se sont succédé à cette tribune — nous vous demandons avec insistance de porter la hache dans toutes les dépenses inutiles et vous ne voulez pas le faire.

J'ai l'air de me répéter très souvent à ce sujet, mais les 800 milliards que vous consacrez pour cette année 1968 à la force de frappe — croyez-moi, je suis un vieux soldat et j'ai quelques idées en la matière — ne serviront jamais à rien. Au surplus, l'aide très généreuse que vous accordez aux pays sous-développés, si, bien entendu, elle est fort louable, ne correspond plus aux possibilités financières de l'Etat français.

Je vous ai entendu tout à l'heure, monsieur le ministre — peut-être ai-je mal entendu, peut-être me suis-je trompé, peut-être même ai-je rêvé, ou encore mes facultés intellectuelles se sont-elles amoindries, ce qui est très pardonnable avec l'âge — je vous ai entendu déclarer que la fiscalité pour l'année prochaine allait être augmentée — vous rectifierez si je me trompe — de 1,40 p. 100, alors que, pour 1968, pour éponger ce qu'on a appelé « les résultats de la crise de mai et de juin », que je ne crois pas du tout tels que vous les avez exposés, l'impôt sur le revenu a été d'un coup augmenté de 25 p. 100, si je suis bien renseigné, au-delà d'une certaine tranche et que l'on nous promet beaucoup mieux pour l'année prochaine.

Tant mieux, monsieur le ministre, si vous rectifiez; je serai le premier à m'en réjouir, mais je crois pouvoir vous dire, après avoir entretenu des conversations avec un grand nombre

de contribuables imposés sur le revenu des personnes physiques, que vous en avez conduit certains au bord du désespoir ; je pourrais vous en citer, même parmi des gens éminents, qui, cette année, du fait de l'impôt sur le revenu et de l'aggravation qui en a été décidée par le Gouvernement, seront dans l'obligation de vendre une partie de leur actif.

Ce n'est pas d'une bonne politique. Alors, décidez-vous un jour à en faire une autre, car cela ne pourra pas durer très longtemps et ce n'est pas, croyez-moi, l'économie très modeste de deux milliards que vous voulez réaliser qui ramènera la confiance.

Je ne voudrais pas, monsieur le secrétaire d'Etat, sachant à la fois votre jeunesse et vos qualités que tout le monde reconnaît, vous être particulièrement désagréable, mais je crois que le temps est venu d'inverser totalement votre politique, et pourquoi ne dirais-je pas le fond de ma pensée, même si cela doit vous contrarier un peu : je pense que l'équipe qui est actuellement au pouvoir, malgré la qualité de certains de ses membres, ne ramènera pas la confiance. D'ailleurs, en termes très éloquents, M. Coudé du Foresto, comme aussi notre rapporteur général, l'ont dit tout à l'heure : la confiance est une chose fugace. Vous savez probablement les chiffres beaucoup mieux que moi-même : il est sorti de France une masse de capitaux qui se sont évadés ou vers l'Allemagne ou vers la Suisse ; et, mon Dieu, ceux qui ont amassé quelques capitaux par leur intelligence et par leur travail ne tiennent pas du tout à les voir dilapidés sans y rien pouvoir.

Monsieur le ministre, je voudrais que vous m'expliquiez, par ailleurs, pourquoi vous persistez à considérer qu'il y a trois catégories de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu. J'aimerais en connaître les raisons. Vous avez d'abord ceux dont les revenus sont déclarés par des tiers, dont les éminents fonctionnaires qui sont autour de vous savent bien qu'il ne leur est pas possible d'échapper à l'impôt. Les déclarations des tiers sont acceptées par le contrôleur des contributions directes. J'appellerai cette catégorie « les contribuables qui sont en quelque sorte les inconditionnels de l'impôt ».

Pourquoi y a-t-il une autre catégorie de Français qui bénéficie d'un abattement à la base de 40 p. 100, alors que le Français moyen, lui, ne voit réduire sa déclaration que dans la proportion de 20 p. 100 ? Je ne vois pas du tout pourquoi ce privilège. Tout le monde devrait être mis sur le même pied d'égalité.

Il y a une troisième catégorie de contribuables, ceux — vous ne l'ignorez pas davantage — qui bénéficient d'un régime qui ne correspond pas à la réalité des gains encaissés. Je ne m'étendrai pas davantage, mais je voudrais que vous me donniez la raison pour laquelle vous persistez à maintenir ces inégalités. Je souhaite, pour ma part, que vous y réussissiez.

Voyez-vous, monsieur le ministre, je connais les difficultés d'un ministre des finances et d'un ministre du budget, ayant été moi-même pendant trois ans chef de cabinet d'un ministre des finances sous le règne, d'ailleurs très bienfaisant, du président Raymond Poincaré.

Revenez à une gestion saine des finances de l'Etat. Portez la hache dans toutes les dépenses improductives.

J'entendais tout à l'heure M. le président Duclos dire que le nombre des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu était passé, depuis 1948, de 4.500.000 à 8.970.000, ce qui est en effet considérable. Là aussi, il serait souhaitable d'alléger sérieusement leur charge.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si vous réussissez, croyez-moi, cette Assemblée, qui est composée d'hommes très sages, vous en sera reconnaissante.

En descendant de cette tribune, en raison de l'heure tardive et aussi du fait que j'ai éprouvé une très grande satisfaction à entendre les orateurs éminents qui m'ont précédé et dont j'ai particulièrement apprécié l'intelligence, je voudrais vous dire que vous n'en sortirez pas si vous ne voulez pas enfin écouter cette assemblée. Je vais vous donner un conseil, si vous l'acceptez, certes, mais qui se justifie par la différence d'âge qui nous sépare. Vous avez des projets homicides — cela n'a pas un grand rapport avec le débat actuel — à l'égard du Sénat de la République, permettez-moi de vous conseiller de ne jamais oublier que, si la III^e République a vécu soixante-dix ans — et elle eût vécu bien davantage sans la défaite de 1940 — c'est au Sénat et à sa commission des finances qu'elle le doit.

Alors, vous allez peut-être vous livrer — votre Gouvernement, je n'en dis pas davantage, nous sommes tous fixés à ce sujet ! — à un référendum dans les premières semaines de l'année qui vient. Réfléchissez bien avant de tenter ce référendum, car le mécontentement qui se manifeste, aussi bien au sujet de la vie chère que de l'aberrante superfiscalité que vous avez décidée, est tel que, sans être ni prophète ni pythonisse, je crois pouvoir vous dire que vous aurez beaucoup de mal à le gagner. (*Applaudissements.*)

— 8 —

ELECTION DE DOUZE JUGES TITULAIRES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice.

| | |
|---|-----------|
| Nombre des votants..... | 200 |
| Bulletin blanc ou nul..... | 1 |
| Majorité absolue des membres composant le Sénat | 142 |
| Ont obtenu : MM. Marcel Molle | 198 voix. |
| Roger Carcassonne | 198 — |
| Marcel Martin | 197 — |
| Léon Messaud | 197 — |
| André Cornu | 195 — |
| Adolphe Chauvin | 194 — |
| Raymond Brun | 190 — |
| René Jager | 184 — |
| Léon Jozeau-Marigné | 184 — |
| Pierre Garet | 183 — |
| Roger du Halgouet..... | 183 — |
| Louis Namy | 174 — |
| Divers | 2 — |

MM. Marcel Molle, Roger Carcassonne, Marcel Martin, Léon Messaud, André Cornu, Adolphe Chauvin, Raymond Brun, René Jager, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Garet, Roger du Halgouet et Louis Namy ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant le Sénat, je les proclame juges titulaires de la Haute Cour de justice. (*Applaudissements.*)

J'indique au Sénat que le scrutin pour l'élection de six juges suppléants de la Haute Cour de justice, qui devait éventuellement avoir lieu à la séance de ce soir, doit être reporté à une date ultérieure, toutes les candidatures n'ayant pas encore été déposées à la présidence.

— 9 —

ELECTION DE SIX DELEGUES TITULAIRES REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE PREVUE PAR LE STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection de six délégués titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre des votants..... | 196 |
| Majorité absolue des votants..... | 99 |
| Bulletins blancs ou nuls..... | 5 |
| Ont obtenu : MM. Marcel Prélot..... | 172 voix. |
| François Schleiter..... | 171 — |
| Louis Jung..... | 169 — |
| Jean Périquier..... | 169 — |
| Jean Legaret..... | 167 — |
| Henri Caillavet..... | 165 — |
| Louis Talamoni..... | 32 — |

MM. Marcel Prélot, François Schleiter, Louis Jung, Jean Périquier, Jean Legaret et Henri Caillavet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je les proclame délégués titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

— 10 —

ELECTION DE SIX DELEGUES SUPPLEANTS REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE PREVUE PAR LE STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection de six délégués suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

| | |
|--|-----------|
| Nombre des votants..... | 173 |
| Majorité absolue des votants..... | 87 |
| Ont obtenu : MM. Pierre de Chevigny..... | 173 voix. |
| Charles Laurent-Thouverey..... | 172 — |
| Marcel Lemaire..... | 172 — |
| Georges Dardel..... | 171 — |
| Robert Schmitt..... | 171 — |
| Joseph Yvon..... | 171 — |

MM. Pierre de Chevigny, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lemaire, Georges Dardel, Robert Schmitt et Joseph Yvon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je les proclame délégués suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

— 11 —

ELECTION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EURO- PEENNES

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un délégué représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes.

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Nombre des votants..... | 169 |
| Majorité absolue des votants..... | 85 |
| Bulletins blancs ou nuls..... | 2 |

A obtenu :

M. Roger Houdet, 167 voix.

M. Roger Houdet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je le proclame délégué représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes.

— 12 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat dont je vais donner lecture.

M. Jacques Pelletier rappelle à M. le Premier ministre qu'une vaste consultation a eu lieu, à l'initiative du Gouvernement, sur les problèmes de régionalisation.

Il lui demande de faire connaître au Sénat quelles sont les conclusions que le Gouvernement a tirées de cette consultation, notamment sur le plan de la dimension des régions et de leurs ressources financières et, par voie de conséquence, quelles modifications il souhaiterait apporter aux structures politiques des collectivités locales françaises. (N° 22).

M. Edouard Bonnefous rappelle à M. le Premier ministre que le Gouvernement a laissé prévoir qu'un éventuel projet de modification du Sénat par voie de référendum serait adopté par le Conseil des ministres, le 10 décembre prochain.

Etant donné qu'aux termes de l'article 46 de la Constitution, les lois organiques relatives au Sénat doivent être votées par le Sénat, il paraît essentiel qu'un débat intervienne sans délai devant la haute assemblée, et en tout état de cause avant le 10 décembre 1968, afin que le Premier ministre lui fasse connaître la position du Gouvernement sur une éventuelle transformation du Sénat. (N° 23).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 13 —

SUSPENSION ET REPRISE DE LA SEANCE

M. le président. Le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes sous la présidence de M. Pierre Garet.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE GARET, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 14 —

LOI DE FINANCES POUR 1969

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion générale du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Mes chers collègues, je n'avais pas tout d'abord l'intention d'intervenir dans ce débat, mais il m'a paru au cours de l'après-midi indispensable de faire ressortir certains points qui me paraissaient être un peu perdus de vue.

En effet, il y a un an, lors de la discussion budgétaire devant notre Assemblée, les questions qui se posaient concernaient l'application de la taxe sur la valeur ajoutée et ses incidences sur les prix, l'ouverture prochaine des frontières avec la mise en œuvre du Marché commun et la nécessité d'assurer la compétitivité de nos entreprises, la relance de la consommation en évitant le retour à l'inflation. Qu'avons-nous vu depuis lors? La taxe sur la valeur ajoutée a été mise en application sans que pour autant la hausse des prix ait dépassé le niveau prévu; je dirai même qu'elle a été légèrement inférieure à l'augmentation prévue. Les mesures pour la relance de la consommation ont effectivement eu une incidence sur l'expansion et l'on a constaté, depuis le printemps, une augmentation très nette des investissements productifs. Le développement favorable du commerce extérieur a permis au Gouvernement d'envisager sans réticence et arrière-pensée l'ouverture des frontières, dans le respect intégral des clauses du traité de Rome. Dans tout cela, que des indices favorables. Pourtant, une tache dans ce tableau, celle de l'emploi.

Toutes les prévisions que l'on pouvait faire à l'époque ont été bouleversées par le choc brutal des événements de mai et juin et il en est résulté une situation toute nouvelle qui n'est pas facile.

Certes je dirai, n'en déplaise au Gouvernement, qu'on pouvait prévoir que le moment arriverait où il faudrait revoir notre politique agricole, dont les charges devenaient rapidement insupportables pour le budget sans pour autant apporter à nos agriculteurs un revenu garanti et croissant qu'ils étaient en droit d'attendre de la politique agricole commune à l'échelon européen. Certes, on pouvait prédire que l'absence d'une politique énergétique nationale, considérée surtout à l'échelon européen conduirait très rapidement nos charbonnages à une situation critique. Sans doute pouvait-on penser que le déficit des entreprises nationales qui, faute de décisions courageuses, n'arriverait pas à équilibrer leur budget, serait un jour tel qu'il mettrait en cause l'équilibre du budget. Sans doute les charges administratives de l'Etat allaient s'alourdir et croissant plus rapidement que le revenu national. Tout cela, nous l'avons dit les uns et les autres, dans les commissions, en séance publique, à tous les membres du Gouvernement qui sont venus au Sénat et nous ont fait l'honneur d'assister à nos travaux.

Malheureusement, il faut bien le dire, personne ne pouvait penser que les effets de la crise de juin seraient aussi profonds sur l'économie. Comme je le disais, la remise en marche de l'économie grâce aux mesures prises en faveur des petites et des moyennes entreprises, à l'aide à l'exploitation, aux facilités fiscales accordées, donnait des prémices favorables. La reprise de l'activité économique est évidente aujourd'hui, nous le savons tous. Mais en juillet on pouvait en douter et rien n'était assuré. Le rétablissement de l'équilibre est maintenant menacé de l'extérieur par une spéculation sur la réévaluation du *deutschmark*. Il est grand temps que le pays fasse front. Nous savons tous que nous connaîtrions des sujets d'inquiétude concernant les prix, le chômage et même la monnaie. Mais enfin, les prix, s'ils ont augmenté, sont restés dans des limites acceptables. Le chômage a même été en très nette régression grâce à la reprise de l'activité industrielle, et cela est une bonne chose. Notre monnaie, malgré les pertes subies, se trouvait saine et aujourd'hui elle est menacée. Alors il s'agit de voir la situation en face. Quelle politique autre que celle que le Gouvernement a envisagée pouvons-nous approuver ou soutenir?

Une politique qui refuse l'expansion? Arrière le mois de juin et après les événements que vous connaissez, pour l'avenir elle n'est pas possible. Une politique qui ne modère pas le crédit quand visiblement il déborde de ses fonctions? Oh certes! nous nous sommes tous, et toujours, plus ou moins plaints de l'insuffisance des crédits accordés aux entreprises qui marchent bien et des facilités accordées aux entreprises dont la marche est plus douteuse. Mais un certain encadrement s'avère indispensable, à condition de ne pas être aveugle.

Une politique qui ne réduirait pas les dépenses de l'Etat, personne ne peut la soutenir et nous en sommes tous conscients.

Alors disons que la politique du Gouvernement n'est pas pleinement satisfaisante. Certes, peu de choses le sont après une crise aussi grave que celle que notre pays a connue. Mais l'essentiel, c'est que les libertés républicaines sont garanties; elles ont été sauvées dans la tourmente. Aujourd'hui c'est notre monnaie qui est en cause, notre indépendance nationale et notre souveraineté. Il faut les défendre, et pour les défendre, l'essentiel, c'est la confiance. Je dis donc au Gouvernement: « Il faut retrouver la confiance du pays, la confiance de ce pays dans ses destinées ». Le Sénat, en commençant ce soir l'examen de ce budget saura, lui aussi, faire face à son devoir. Jamais cette assemblée, quand un gouvernement a sollicité son soutien pour faire face à la défense de sa monnaie, n'a refusé les moyens nécessaires. Certes, ceux qui nous sont décrits dans le budget

nous paraissent pour l'instant trop imprécis et il faudrait les définir. Mais il fallait agir vite et il fallait surtout un effet psychologique immédiat. Je ne sais si les mesures préconisées par le Gouvernement et adoptées par l'Assemblée nationale sont suffisantes, mais vous pouvez être assuré, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans notre assemblée, les appuis ne vous manqueront pas pour soutenir le Gouvernement dans son effort, pour sauver, après les libertés, notre monnaie et notre indépendance nationale. (*Applaudissements au centre droit et sur certaines travées à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la situation économique et financière est suffisamment grave, avec ses conséquences sociales, pour que je me garde de toute polémique, et pour que chacun de nous se borne à faire un diagnostic, à circonscrire les motivations de nos difficultés, à apporter son concours à l'application de vrais remèdes.

M. le rapporteur général, mes prédécesseurs à la tribune, en particulier M. Coudé du Foresto, en ont dit assez sur ce point pour que j'évite des répétitions ou des critiques personnelles.

Ma seule contribution, monsieur le secrétaire d'Etat, sera d'apporter au Sénat et au Gouvernement des éléments complémentaires de réflexion. Ces éléments ne sont pas originaux. Ils découlent de l'examen de deux documents récents, impartiaux : l'un est le projet de programme de politique économique à moyen terme, établi en mars dernier par la commission économique européenne, signé de M. le président Jean Rey et remis aux gouvernements des Six à l'époque ; l'autre est le rapport sur les problèmes posés par l'adaptation du V^e Plan, établi par le commissaire au Plan en septembre 1968.

Le premier document, qui est massif et important, fait appel, en vue d'une expansion économique équilibrée en Europe, au décloisonnement des marchés nationaux trop exigus pour une haute technicité compétitive par ses coûts et sa qualité. Il fait appel aussi à la limitation des prélèvements des administrations sur les disponibilités d'épargne et à l'augmentation de la rentabilité des entreprises, grâce à l'allègement de leurs charges, sous le double signe de l'accroissement de leur productivité et du freinage des prélèvements de l'Etat. Il fait appel enfin à l'accroissement des marges bénéficiaires des entreprises et à l'accroissement de l'autofinancement de manière que l'investissement judicieux des entreprises, aussi bien publiques que privées, assure le plein emploi et la compétitivité des entreprises européennes à l'échelle mondiale.

Le second document, qui est le rapport de M. le commissaire au Plan du mois de septembre dernier, déclare incompatible avec une politique d'expansion, de plein emploi et d'équilibre économique interne, sur le plan financier comme sur le plan social, une action budgétaire qui aboutirait, en premier lieu, à des charges pour les entreprises croissant plus rapidement que la productivité et le produit national, qui aboutirait, en second lieu, à des marges d'autofinancement trop étroites freinant l'investissement, le goût du risque et de la compétition, qui aboutirait en troisième lieu à l'absence d'un marché financier absorbé qu'il est pour l'essentiel par les émissions publiques et celles des entreprises nationalisées, qui aboutirait ensuite à l'excès des dépenses publiques alourdies par une gestion imparfaite de l'appareil administratif de l'Etat et des dépenses d'une productivité incertaine, de même qu'au poids excessif de la fiscalité des prélèvements de l'Etat ainsi que des charges sociales pesant sur les entreprises, qui aboutirait enfin à retarder exagérément la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans un sens qui incite à l'esprit d'épargne et d'investissement.

Ce rapport déclare aussi incompatible avec une politique d'expansion une action budgétaire qui ne porterait pas remède, d'une part, au manque de coordination et de cohérence dans les relations entre l'Etat, l'industrie et l'agriculture, d'autre part, à la dispersion des interventions de l'Etat au point que leur multiplication annule les effets utiles de certaines d'entre elles.

La commission économique européenne et le commissaire au Plan seront-ils, monsieur le secrétaire d'Etat, condamnés ou voués aux gémonies à leur tour pour avoir, eux aussi, fait appel à la raison ?

Pour ma part, je ne peux que marquer mon accord avec les conclusions des deux documents que je viens de citer et dont j'ai fait un très bref survol. Je pense aussi que, dans l'intérêt de la nation, le Gouvernement ne peut pas ne pas tenir le compte le plus strict des recommandations qui se trouvent dans ces documents impartiaux, à peine de manquer à sa mission. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Kistler.

M. Michel Kistler. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais intervenir brièvement dans ce débat pour attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de promouvoir une politique destinée à favoriser l'épargne. Une épargne prospère permet un financement facile des investissements. Elle freine, d'autre part, un développement exagéré de la consommation, en reportant sur des dépenses productives à plus ou moins longue échéance, les sommes qui viendraient sans cela, peser sur le marché des biens immédiatement consommables. Il est donc nécessaire d'encourager l'épargne des ménages car il n'y a pas d'investissement possible sans une épargne forte et protégée.

Le Gouvernement ne méconnaît pas, j'en suis sûr, tout l'intérêt qui s'attache au développement de l'épargne nationale. En revanche, je n'ai pas l'impression que, jusqu'ici, tous les efforts aient été faits pour favoriser la formation de l'épargne, et notamment de celle qu'il est convenu d'appeler la petite épargne.

En effet, en France, depuis le lendemain de la guerre de 1914-1918, c'est-à-dire depuis cinquante ans, l'épargne s'est heurtée à un obstacle fondamental, la dépréciation de la monnaie.

Les capitaux, péniblement amassés par le travail et les privations de plusieurs générations, se sont vu réduits progressivement à bien peu de chose par l'effet de l'inflation.

Si la situation s'était à peu près rétablie vers 1930, la guerre de 1939-1945 et ses lendemains ont porté à nouveau un préjudice très grave à l'épargne française.

A l'heure actuelle, la rémunération de l'épargne est insuffisante car l'augmentation des prix dépasse presque toujours les revenus des petits épargnants, ce qui est une injustice. Dans de telles conditions, les ménages ne sont guère incités à accroître leur épargne.

Toute mesure de dévaluation ne serait pas seulement catastrophique pour l'épargne mais serait la plus grande injustice vis-à-vis de la classe sociale la plus digne d'être protégée par l'Etat. En aucun cas l'érosion du franc ne doit dépasser celle des monnaies étrangères.

Si le Gouvernement doit mener une politique économique capable de maintenir la stabilité monétaire, il n'en reste pas moins que le problème de la rémunération de l'épargne reste aujourd'hui posé. En effet, si les taux pour les placements dans les organismes d'épargne sont déjà très faibles, ils se trouvent encore amputés, dans la majorité des cas, par l'application de l'impôt sur le revenu au taux de 25 p. 100.

Ne pouvant déposer un amendement, qui tomberait sous le coup de l'article 40, j'insiste très vivement après de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que vous réexaminiez cette question et envisagiez de supprimer l'impôt de 25 p. 100 sur les revenus des dépôts des organismes d'épargne, quels qu'ils soient.

Cela serait d'autant plus justifié que la petite épargne fait confiance au franc. Au cours de ces derniers jours on n'a assisté à aucun retrait des livrets d'épargne. En conséquence, le Gouvernement se doit de récompenser cette confiance en la monnaie nationale en supprimant l'impôt de 25 p. 100 sur les intérêts créditeurs. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jager.

M. René Jager. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon propos ne saurait revenir sur ce qu'en termes excellents M. le rapporteur général et mes prédécesseurs à cette tribune ont bien voulu dire et du budget de 1969 et de la conjoncture qui vous oblige, sous la pression des événements, à opérer des correctifs dans les dépenses publiques.

La commission des affaires économiques et du plan, inquiète de la situation économique française, conditionnée par la cadence hésitante de la progression de notre industrie, mal outillée pour affronter la compétition internationale, m'a demandé d'exprimer son sentiment et ses suggestions à cet égard.

Je ne m'étendrai pas sur ce qui est connu et qui concerne plus particulièrement le secteur public, c'est-à-dire le rapport du groupe de travail de M. Simon Nora que le Gouvernement a eu l'intelligence de mettre sur pied en 1966 pour tenter d'apporter par la réforme de la gestion des entreprises publiques un assainissement des charges obérantes de l'Etat.

De l'analyse de la situation exposée dans ce document me paraît se dégager pour le Gouvernement une sorte de code, un catéchisme impératif, si l'on peut dire, si l'on veut éviter que, dans les très prochaines années, les contribuables de ce pays ne se trouvent, pour ce qui concerne les charges de l'Etat, devant un véritable tonneau des Danaïdes.

Je ne méconnaît pas que l'opération d'assainissement soit techniquement, politiquement, psychologiquement difficile pour le Gouvernement, j'ajoute pour n'importe quel gouvernement.

Mais, à côté du secteur public, il y a toute l'industrie française privée dont la situation alarmante eût également mérité un diagnostic et, peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, y a-t-il lieu de faire opérer sans retard l'inventaire de ses positions de force et de ses insuffisances, celles-ci dépassant largement celles-là.

Je n'oublie pas le mot de Pierre Massé lorsqu'il constate que « notre entrée sans esprit de retour dans l'univers de la compétition aura cette conséquence que la nation et son industrie gagneront ou perdront ensemble le combat pacifique qui va se livrer ».

Notre économie, notre industrie française disposent-elles de l'outil adéquat pour gagner ce combat ? Car ce combat a commencé et il semble que nous avons en ligne d'excellents fantassins, mais qui déjà se voient harcelés d'en face par une artillerie singulièrement lourde.

Certes, nous ne méconnaissons pas l'effort entrepris tardivement, dans l'hésitation et le doute trop longtemps entretenus, pour réaliser une véritable concertation économique européenne et nous avons assisté, à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne, à la conclusion d'accords de fusion, de concentration ou d'association au cours des trois dernières années, tant dans la construction électrique que dans les industries mécanique, chimique, alimentaire, textile, automobile ou sidérurgique. Un des plus récents mariages, qui a fait couler beaucoup d'encre, est l'accord Fiat-Citroën dont tout le monde connaît les avatars auxquels il fut exposé avant sa conclusion.

Nous ne méconnaissons pas non plus les incitations des pouvoirs publics pour renforcer les moyens de combat de notre industrie, moyens inégaux, divers, disparates, allant de l'institution du groupement d'intérêt économique à des mesures d'assouplissement fiscal, exonérations, détaxations, aide à la reconversion dans le cadre régional sous diverses formes. Pour être justes, nous constatons que le Gouvernement a été présent à ce combat, mais avec des armes inégalement forgées, diversement réparties, essayant par des contrats de programme, par des aides techniques directes, par des contrats d'industrialisation, de fournir à l'industrie publique et privée quelques meilleures possibilités d'affrontement.

Néanmoins, ce soutien de l'Etat n'a pas pu empêcher la dégradation des marges bénéficiaires des entreprises, qui généralement sont inférieures à celles de leurs concurrentes étrangères les plus puissantes. Malgré les progrès accomplis ces dernières années, de nombreuses branches industrielles demeurent concentrées, les frais généraux devant être étalés sur des volumes de production trop faibles. Les techniques modernes de gestion ne sont pas encore assez développées et l'organisation générale des entreprises, pour près de 70 p. 100 d'entre elles, est trop souvent déficiente ; d'où insuffisance de programmation des investissements, insuffisance dans l'orientation des productions et des modes de commercialisation, comme du recours aux instruments d'analyse qui permettraient d'évaluer leur influence sur la rentabilité financière. Mais surtout, depuis le début de l'exécution du V^e Plan, les charges des entreprises se sont alourdies, en raison notamment de l'augmentation des cotisations sociales, puis de l'incidence des événements de mai. Dans un tel contexte, un redressement de la situation actuelle passe donc nécessairement par un certain allègement des charges des entreprises, réclamé avec insistance de toutes parts.

Par ailleurs, les structures de financement des investissements des entreprises industrielles et commerciales se sont dégradées au cours des deux premières années du Plan par accroissement de l'endettement des entreprises et réduction de l'autofinancement. Il faut donc se demander si les moyens et les modes de financement actuels sont adaptés à la nécessaire restructuration de l'industrie française. Ne devrait-on pas disposer d'organismes qui puissent intervenir pour le financement d'opérations de concentration et de restructuration, avec des capitaux appropriés et un état-major qualifié, plus efficacement que par l'actuel saupoudrage venant et de divers ministères et de divers instituts financiers.

Le problème, monsieur le secrétaire d'Etat, a déjà été évoqué sous diverses appellations lors des débats budgétaires à l'Assemblée nationale, où il a été généralement reconnu que notre pays était dépourvu d'une véritable stratégie industrielle.

Je suis ainsi au cœur de mon propos et aussi au cœur des préoccupations que je traduis au nom de la commission des affaires économiques. Notre pays, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, n'a pas un véritable organisme d'incitation financière capable de jouer à fond le rôle de tuteur de notre économie. Des initiatives diverses, dispersées, insuffisantes, incohérentes, oui ; mais pas un moteur dynamique capable de répondre aux besoins d'une grande politique industrielle. Le récent accord Fiat-Citroën vient opportunément de démontrer que l'Etat français n'a pas, à l'heure actuelle, les moyens d'éviter une alter-

native fâcheuse : ou bien laisser contrôler par l'étranger des secteurs importants de l'industrie, ou abandonner à elle-même l'industrie privée. A moins de se condamner à l'immobilisme dans des cas semblables, l'Etat devrait, semble-t-il, se donner les moyens de définir et de mener une politique industrielle cohérente sur le plan des relations économiques internationales et à l'intérieur du pays sur le plan de ses rapports avec le secteur privé.

Une société de participations d'Etat analogue à celles qui existent dans des contextes divers ou sous des formes différentes en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne depuis quelques mois, ne pourrait-elle devenir l'instrument privilégié d'une telle politique ? Sa création doterait en effet l'Etat d'un moyen d'intervention dans l'économie plus direct que la planification, la réglementation, les incitations de tous ordres, plus souple aussi que la nationalisation.

En effet, l'Etat, jadis protecteur ou détenteur de monopoles, est appelé de plus en plus à jouer dans l'économie et en particulier dans le secteur concurrentiel un rôle d'incitateur, de moteur ou de soutien temporaire. Or, les multiples moyens d'intervention dont il dispose à l'heure actuelle pour agir dans le secteur industriel sont insuffisants pour remplir cette mission, d'un double point de vue : du point de vue de la cohérence et du point de vue de la souplesse conjuguée avec l'efficacité.

En effet, une meilleure coordination des actions de l'Etat est souhaitable pour faciliter l'harmonisation de l'expansion industrielle française. La souplesse du holding, condition de son dynamisme, le désigne comme l'instrument d'intervention le plus adéquat. Un tel institut permettrait à l'Etat d'intervenir directement comme investisseur, mais en respectant les lois du marché et de l'entreprise.

Vous savez que M. Chalandon, alors qu'il était ministre de l'industrie, reprenant un projet cher à M. Jeanneney, autre ancien ministre de l'industrie, s'est prononcé en faveur de la création d'un institut national d'investissement, « seule formule pour opérer une mutation rapide dans un pays où les exigences sociales excluent le chômage massif et où les traditions économiques ne laissent pas espérer un très grand rôle des initiatives privées ».

M. Simon Nora, déjà cité, aborde le problème sous un angle également favorable dans son rapport bien connu. Pourtant, aucune initiative concrète en la matière n'a encore été prise par les pouvoirs publics. L'opportunité de la mise sur pied d'une société de participation d'Etat dépend en effet de la réponse qu'il convient d'apporter à deux questions fondamentales : l'Etat saura-t-il se comporter en capitaliste loyal ? Le financement d'une telle institution sera-t-il possible sans grever trop lourdement le budget de l'Etat et sans peser sur un marché financier déjà trop étroit ?

Pour y répondre, il me faudrait faire état du résultat de la mission d'études qu'en compagnie de mes excellents collègues MM. Raymond Brun, Michel Chauty et Robert Schmitt j'ai eu l'honneur de conduire récemment en Italie et de celle qu'a conduite en Espagne notre président M. Bertaud. Le contenu de ces rapports, établis à la faveur des contacts, des conversations et des études, permet d'identifier les avantages que présente une société de holding d'Etat et les difficultés auxquelles son fonctionnement peut se heurter, donc de mesurer à quelles conditions est soumise l'efficacité d'un tel système. Le dynamisme de l'Institut pour la reconstruction italienne a inspiré la récente création, en Grande-Bretagne, de l'*Industrial Reorganisation Corporation*. Ces expériences qui nous ont profondément impressionnés par leur originalité et leur dynamisme seront largement évoquées dans mon rapport sur le budget de l'industrie. A cette heure tardive, je ne puis en faire l'analyse à cette tribune. Il n'est pas question, bien sûr, de les copier, mais de chercher à s'en inspirer pour bâtir un système à la française.

La réussite d'une telle institution, on le constate en étudiant les expériences de holding d'Etat à l'étranger, exige que soient respectées les lois de marché. Il convient donc, dans la situation française, de définir le champ d'action, les méthodes de gestion et le principe de financement qui doivent permettre à un tel organisme de bénéficier de l'autonomie nécessaire, administrative et financière, par rapport aux pouvoirs publics.

Le champ d'action d'un institut national d'investissement doit, semble-t-il, être limité aux industries concurrentielles, la notion de concurrence devant être entendue aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Un holding d'Etat est, en effet, appelé à gérer le capital d'entreprises dont certaines, au moins, ont une rentabilité assurée. Il ne peut s'agir de la banque des « canards boiteux » dont M. Pinay avait refusé la création voici quelques années. L'Etat supporterait encore certaines pertes de l'industrie, mais participerait désormais aux bénéfices qu'une gestion dynamique autorise.

Dans la mesure où l'action d'un institut national d'investissement est limitée au secteur concurrentiel, sa gestion et celle des entreprises qu'il contrôle doivent être conformes aux règles de l'économie de marché. Il convient dès lors que ses dirigeants soient animés d'un véritable esprit industriel et acceptent de prendre les risques financiers inhérents à toute gestion privée, sans être protégés par des garanties d'ordre public excessives.

Il faut donc que l'Etat, qui en aurait les moyens, ait aussi la volonté politique de se comporter en industriel, tout en demeurant respectueux du juste équilibre à tenir entre l'intérêt général et les lois du marché.

Le principe de financement le mieux à même d'assurer à un institut national d'investissement éventuel l'autonomie nécessaire à l'égard des pouvoirs publics est celui de la banque d'affaires, sur la base duquel l'I. R. I. italienne fonctionne : prises de participations dans des affaires, qu'il peut s'agir temporairement de renflouer, dans la mesure où ces opérations sont susceptibles, autant que possible, de porter des fruits et de fournir à l'institution des ressources propres, transfert des capitaux engagés d'une entreprise à l'autre, au fur et à mesure que leur emploi se révèle utile. Cette politique idéale de mobilité des capitaux devrait être respectée avec plus de rigueur qu'en Italie.

La conception de la formule de holding la mieux adaptée aux données propres à l'économie française devra donc être définie avec toute la prudence nécessaire. Compte tenu de ces réserves, comment pourrait être mise en œuvre, pratiquement, une telle institution ?

L'Etat dispose déjà, directement ou par l'intermédiaire des organismes institutionnels de placement — Caisses des dépôts et consignations, Société nationale d'investissement, Crédit national, Crédit hôtelier, industriel et commercial — de nombreuses participations dans des entreprises privées.

Au début de cette année, l'Etat a pris une participation dans le capital de la Compagnie française de télévision, qui tend à lancer la fabrication du tube français de télévision en couleurs. En échange de son apport financier, l'Etat assume la présidence de la C. F. T. Il est appelé à se retirer de l'opération dès que la fabrication du tube pourra être assurée en grande série. Jusque-là, les pouvoirs publics détiendront le quart du capital, pourcentage suffisant pour arbitrer les discussions entre les sociétés actionnaires.

Le Gouvernement français n'ignore donc pas l'utilité de telles formules. En rassemblant les participations déjà réalisées, en les gérant d'une manière plus dynamique, l'Etat pourrait se procurer les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une politique industrielle plus active. Pour pallier le handicap financier du démarrage, l'organisme ainsi créé pourrait, au départ, bénéficier d'une dotation budgétaire.

Sans doute peut-on estimer que, si la création d'un Institut national d'investissement est opportune, elle ne suffirait pas à remédier à tous les maux de l'industrie française et se heurterait à des obstacles d'ordre technique non négligeables. Pourtant, susciter un esprit industriel nouveau au sein de l'Etat permettrait sans doute d'affronter par la suite, dans de meilleures conditions, les problèmes posés actuellement par la gestion des entreprises nationalisées.

Les obstacles techniques à la mise sur pied d'un holding d'Etat seraient, semble-t-il, surmontables si la volonté politique existait. Or, la méfiance à l'encontre d'une telle création s'exerce sur trois fronts : les libéraux craignent l'ingérence croissante de l'Etat dans les affaires privées ; les collectivistes défendent le principe des nationalisations ; les pouvoirs publics, conscients de cette double opposition, sont par ailleurs sensibles au handicap financier et à l'ampleur de la tâche de réorganisation à entreprendre, et il faudra l'entreprendre.

Mais n'oublions pas que dans un domaine aussi mouvant que la politique industrielle, les risques de sclérose et d'immobilisme sont plus dangereux que les tentatives avortées. Une étude plus approfondie de la question, monsieur le secrétaire d'Etat, est donc nécessaire et nous souhaitons vivement qu'une solution positive voie le jour dans les meilleurs délais. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. J'avais envisagé de renoncer à intervenir dans cette discussion générale, mais je me dois d'expliquer à M. le secrétaire d'Etat que le budget de 1969 pose un cas de conscience à un parlementaire qui, pendant dix ans, a toujours voté le budget.

Après dix ans de confiance, nous devons enregistrer bien des déceptions et bien des sauts. C'est pour tenir compte de la situation dramatique dans laquelle se trouve notre monnaie et des difficultés que vous éprouvez à ce point de vue que j'avais

pensé renoncer à intervenir ce soir. Cependant, j'exprime le souhait qu'avant la fin de la discussion de ce budget vous puissiez nous donner des apaisements de façon que nous puissions encore vous faire confiance et voter le budget de 1970. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, aux diverses interventions qui ont été faites par les orateurs inscrits dans la discussion générale du projet de loi de finances qui est soumis à votre approbation, je n'aurai pas à répondre très longuement puisqu'aussi bien nous avons surtout entendu des exposés relatifs à la politique générale, le Sénat se proposant probablement de poser des questions précises au moment de la discussion des articles. Je voudrais donc me contenter ce soir d'apporter des réponses aux questions relatives à l'ensemble du budget.

Tout d'abord, deux questions exprimées sous diverses formes par différents orateurs avaient trait d'une part à la procédure elle-même de réduction du découvert par la voie d'un amendement déposé par le Gouvernement devant l'Assemblée nationale et, d'autre part, au contenu des économies que le Gouvernement entend réaliser par ce moyen.

Presque tous les orateurs, notamment votre rapporteur général, se sont interrogés sur le caractère un peu insolite de cette procédure et se sont demandé pourquoi, le découvert étant pratiquement connu dès le départ, sous réserve des ajustements découlant de la discussion devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement n'avait pas, dès la préparation même du budget, pris ses dispositions pour que ce découvert soit moins important.

Je vous dirai que, dans le cadre de l'élaboration de ce budget, les difficultés et les contraintes que j'ai rappelées longuement tout à l'heure à la tribune en présentant l'ensemble du budget, ont été extrêmement grandes et que les chiffres arrêtés, les accroissements de dépenses retenus ont déjà exigé un effort de compression très important et difficile à réaliser.

Mais dès ce moment, le Gouvernement avait déjà conscience qu'il serait probablement nécessaire, compte tenu du développement excessif des moyens monétaires constaté à la fin de l'automne, de faire un effort supplémentaire et je ne vous cacherai pas qu'il se proposait, en tenant compte de l'évolution de la conjoncture, et dès que la reprise économique serait complètement confirmée, c'est-à-dire très probablement au printemps, de proposer au Parlement, par la voie d'un projet de loi de finances rectificative déposé au cours de la première session de 1969, de prendre un certain nombre de mesures d'économies.

Deux éléments nouveaux, tous deux d'ordre monétaire, sont intervenus qui ont conduit le Gouvernement à accélérer cette procédure qu'il envisageait pour une échéance un peu plus lointaine.

Le premier a été la constatation que les disponibilités monétaires augmentaient à un rythme plus rapide que prévu. En effet, au lendemain des événements de mai et de juin, pour permettre la relance de l'économie, le Gouvernement avait été amené, vous vous en souvenez, à prendre un certain nombre de mesures en matière de crédit tendant à rendre plus facile la reconstitution des trésoreries et à résoudre un certain nombre de problèmes d'investissements qui se posaient aux entreprises, pour assurer la remise en marche des capacités de production sous-employées.

Ces facilités en matière de crédit, distribuées sous une forme globale, ont été largement utilisées. Elles ont été l'un des éléments qui ont permis à la production industrielle de retrouver rapidement le niveau du mois d'avril précédent. Mais, nous nous sommes aperçus, au mois de septembre et surtout au mois d'octobre, que le développement du crédit était indiscutablement trop rapide. Je vous ai rappelé que les disponibilités monétaires tendaient à s'accroître à un rythme de l'ordre de 20 p. 100 l'an, très sensiblement supérieur au rythme normal nécessaire pour alimenter les besoins de l'économie. Par conséquent, dès la deuxième quinzaine d'octobre, est apparue la nécessité de restreindre ce développement des moyens monétaires.

Le deuxième élément, qui se combine au premier, est relatif aux problèmes monétaires internationaux dont j'ai parlé également tout à l'heure. Les spéculations qui ont joué essentiellement contre le franc, exigeaient également, un certain nombre de mesures, tant sur le plan purement monétaire que sur le plan psychologique. Voilà les deux éléments nouveaux qui sont intervenus et qu'il était difficile, vous en conviendrez, d'apprécier à l'avance.

M. François Schleiter. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schleiter, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. François Schleiter. Je suis confus de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat. Je ne veux pas vous adresser une critique à cette heure, mais je veux rappeler un enseignement pour que, dans l'avenir, on ne retombe pas dans les mêmes errements aux conséquences graves.

A l'instant, vous venez de mettre en cause la spéculation contre le franc. J'ai suivi à la télévision et sur les chaînes de la radiodiffusion française, pendant des semaines entières, des émissions menées par des maîtres éminents de l'économie — et je vise par là l'Académie française — qui paraissaient à la télévision avec certainement l'accord du Gouvernement et qui, le matin, l'après-midi et le soir, disaient à tous les Français : « Achetez votre lingot, faites comme tout le monde, seul l'or a sa valeur ; sinon, vous allez être ruinés ».

M. Jean-Marc Vernes, qui exprimait ce soir à la télévision un point de vue semblable à celui que je défends n'avait pas plus que moi l'intention de faire la critique systématique du Gouvernement ; il a simplement formulé d'excellentes recommandations. Si c'était lui qui, depuis des mois, avait commenté la situation monétaire, peut-être les Français modestes auraient-ils gardé leur confiance à l'Etat ?

On a parlé, on parle de spéculation ; je crois que ce terme en la matière ne convient pas. Une erreur a dû être commise, qui a provoqué un certain trouble. Le Gouvernement en est peut-être l'auteur, en tout cas il l'a tolérée. Il ne faut pas recommencer dans l'avenir. C'est le seul but de mon intervention. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette appréciation, que je partage tout à fait, relative au libéralisme qui règne à l'O. R. T. F. et dans les interventions qui y sont faites. (*Sourires.*)

Mais je tiens à vous rassurer tout de suite : les « bons maîtres » auxquels vous faites allusion, notamment ceux de l'Académie française, ne sont pas représentatifs de la pensée du Gouvernement. Si les conseils qu'ils donnent sont dangereux, je ne puis que le déplorer. En tout cas, je suis sensible à votre intervention, qui me paraît empreinte de bon sens, et cela dans la meilleure acception du terme.

M. François Schleiter. Je vous remercie.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je disais donc que le Gouvernement a dû tirer les conclusions, sur le plan budgétaire, de cet accroissement trop rapide des disponibilités monétaires et, par voie de conséquence, constater que le découvert, fixé à 11.692 millions de francs à la suite de l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances — découvert considéré comme tolérable et susceptible d'être financé par des moyens normaux dans une conjoncture où les disponibilités monétaires se seraient accrues normalement — devenait, compte tenu des circonstances nouvelles, trop important et risquait à son tour, se cumulant avec le phénomène précédent, d'être à l'origine d'un mouvement qui deviendrait inflationniste.

C'est la raison pour laquelle, de façon à ne pas restreindre davantage encore le crédit, ce qui aurait risqué de mettre un frein aux possibilités d'expansion en ne satisfaisant pas les besoins réellement nécessaires aux entreprises, le Gouvernement a préféré, dès maintenant, amputer une partie du découvert et ne pas ajouter celui-ci à une augmentation des disponibilités monétaires qui, par ailleurs, étaient déjà trop importantes.

Voilà les raisons qui ont amené le Gouvernement à décider cette procédure, certes un peu insolite, peu habituelle, mais qui a été dictée par un impératif immédiat. Des mesures qui pouvaient attendre un peu il y a quelques semaines étaient devenues d'un seul coup indispensables. L'évolution de la conjoncture exigeait que des décisions soient prises, elles l'ont été.

Le deuxième question qui m'a été posée par un certain nombre d'orateurs, notamment par M. Pellenc, est relative au contenu de ces mesures d'économies. Il est bien évident que si l'on veut — et le Gouvernement le veut — qu'un effort de réduction des dépenses publiques de deux milliards de francs soit réel, cet effort ne peut pas ne pas être douloureux. Pour le définir techniquement et en connaître l'impact réel, le Gouvernement s'est donné deux mois et demi ; croyez-moi, c'est le délai minimum nécessaire pour pouvoir, sans risque de « faire trop de bêtises » — si vous me permettez cette expression — réaliser une opération de cette ampleur et la mener à son terme, sans pour autant porter atteinte aux éléments essentiels d'une politique qui reste une politique d'expansion.

Je ne peux pas aujourd'hui vous donner de détails. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ensemble des chapitres budgétaires sera soumis à une pression en vue de réaliser des économies. Il en sera ainsi des dépenses de fonctionnement qui, dans toute la mesure du possible, seront réduites, des dépenses militaires et des dépenses civiles en capital. Mais soyez assurés que le Gouvernement s'attachera à réduire le moins possible les investissements, et surtout pas les investissements productifs. En effet, les dépenses en capital ne comprennent pas seulement des investissements productifs ; elles comprennent aussi toute une série d'investissements dont certains, compte tenu de la conjoncture, peuvent parfaitement être différés, sans que cela ait pour autant une incidence sur l'expansion ou sur l'emploi. C'est évidemment à ceux-là que l'on pensera en premier lieu pour réaliser les économies souhaitées.

Telles sont les deux remarques générales que je voulais faire et qui constituent en réalité l'essentiel des réponses que je tenais à apporter à votre assemblée avant d'aborder la discussion des articles. Je voudrais néanmoins donner deux ou trois précisions supplémentaires.

Votre rapporteur général s'est élevé contre l'aggravation de la fiscalité qui, dans son esprit, risquerait de freiner l'expansion. Ce reproche est relativement injustifié. En effet — je l'ai dit tout à l'heure — les recettes fiscales qui ont été choisies l'ont été précisément — c'est ce qui a rendu leur choix difficile et c'est une des contraintes qui ont pesé sur l'élaboration de ce budget — dans la mesure où elles ne risquaient pas de majorer les coûts de production des entreprises, ni de faire augmenter le coût de la vie, bref où elles ne risquaient pas de porter atteinte à l'expansion.

D'autre part, je voudrais rappeler que la totalité de ces recettes fiscales nouvelles représente un effort de 1.800 millions de francs, c'est-à-dire 1,45 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales du budget. En contrepartie, pour se placer sur le même plan que votre rapporteur général, c'est-à-dire celui du freinage éventuel de l'expansion par le biais de cette fiscalité supplémentaire, des allègements fiscaux beaucoup plus importants ont été décidés au bénéfice des entreprises, c'est-à-dire de l'expansion, allègements qui, en gros, peuvent être évalués à quelque 3.300 millions de francs, compensant donc en toute hypothèse très largement la fiscalité supplémentaire retenue dans le budget de 1969. C'est dire que l'argument selon lequel ces mesures fiscales sont de nature à freiner l'expansion ne me semble pas sur ce point justifié.

Je dirai également à votre rapporteur général, sans entrer dans le détail, car je serai amené à lui en parler plus longuement, que je conteste certaines affirmations relatives au rythme de croissance de la production industrielle. S'il est vrai que de septembre 1967 à septembre 1968 l'indice de la production industrielle s'est accru d'environ 6 p. 100, il ne faut pas oublier que, durant cette période, nous avons eu deux mois très profondément perturbés ; cette comparaison des deux mois de septembre 1967 et 1968 ne permet donc pas d'apprécier le rythme réel de croissance de la production ; celui-ci, durant le premier trimestre de 1968 et depuis la reprise qui a suivi les grèves, s'est établi aux environs de 10 p. 100 l'an.

Je conteste également, monsieur le rapporteur général, votre appréciation concernant l'évolution des prix, et cela pour une raison analogue. L'objectif que s'est fixé le Gouvernement est un glissement de l'indice des prix de l'ordre de 5 p. 100 d'un bout à l'autre de l'année 1968 ; actuellement, nous notons un glissement de 3,6 p. 100 seulement, tout à fait compatible avec cet objectif ; la comparaison de septembre 1968 avec septembre 1967, qui d'ailleurs inclut une hausse de 1 p. 100 en janvier résultant de l'extension de la T. V. A., n'est pas formulée dans les mêmes termes que cette prévision.

Je persiste à penser qu'un accroissement de l'ordre de 5 p. 100, prévu par le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, sera tenu pour 1968, sauf événements particuliers qui pourraient se produire d'ici à la fin de l'année et que, pour ma part, je ne soupçonne pas. C'est dans ce sens que je disais que la hausse des prix était conforme aux prévisions faites par le Gouvernement.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Nous ferons des calculs ensemble. Si vous parvenez à me convaincre, je le déclarerai à l'Assemblée.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Bien volontiers, monsieur le rapporteur général, encore que l'on puisse toujours contester en matière de chiffres, notamment de statistiques.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. La tendance est à la contestation en ce moment.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. C'est ce que j'ai cru déceler cet après-midi.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Nous calculerons ensemble et si je me suis trompé je le dirai à l'assemblée.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je voudrais également faire remarquer à M. Pellenc que le budget contient tout de même un certain nombre d'incitations aux investissements et de mesures permettant la réduction des coûts. Je n'ai pas à rappeler le contenu des deux lois votées par le Parlement et relatives à l'allègement des charges des entreprises. Mais je puis indiquer que les crédits du fonds de développement économique et social, les bonifications d'intérêts, les primes de développement, les mesures d'allègement figurant dans le budget, constituent des incitations, onéreuses mais non négligeables, aux investissements et à l'expansion.

D'autre part, je souhaite apporter une précision en ce qui concerne le commerce extérieur car, si j'ai bien compris, un certain pessimisme m'a semblé se dégager de l'intervention de M. Courroy. Si, sur le plan des capitaux, la situation est effectivement très défavorable, sur le plan des marchandises — il s'agissait dans mon exposé de présentation, je l'ai précisé, de la balance commerciale et non pas de la balance des paiements — le taux de couverture des importations totales par les exportations totales a été, de janvier à avril 1968, de 91 p. 100 ce qui, compte tenu des modalités de comptabilité, représente pratiquement l'équilibre et a été jugé par tout le monde comme parfaitement satisfaisant. De juin à octobre 1968, ce taux de couverture a été également de 91 p. 100. Je ne vois donc pas les raisons pour lesquelles ce qui était satisfaisant de janvier à avril 1968 le serait moins de juin à octobre 1968.

M'adressant à M. Tournan je voudrais lui dire que si j'apprécie l'hommage qu'il a rendu au Gouvernement en reconnaissant que les dépenses militaires ne s'étaient pas accrues, comme il semblait le craindre, en revanche, contrairement à ce qu'il a dit, cela n'a pas été imposé au Gouvernement. C'est le résultat d'un choix délibéré. Rien n'imposait au Gouvernement de faire porter, dès l'élaboration du budget de 1969, un effort important sur les crédits militaires ; il n'ont en effet enregistré qu'une augmentation très faible, c'est-à-dire une diminution en volume, leur accroissement étant inférieur à la hausse des prix.

Il s'agit donc, je le répète, d'un choix purement et simplement délibéré qui a consisté à étaler ou à reporter un certain nombre de programmes et, par voie de conséquence, les dépenses qui y étaient affectées, de cette année sur l'année 1969, l'année 1970 ou les années ultérieures.

La critique émise par M. Tournan à propos de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques — critique reprise d'ailleurs par d'autres orateurs — ne me paraît pas totalement justifiée dans la mesure où les décisions d'allègement de l'impôt sur le revenu telles qu'elles ressortent du barème proposé dans l'article 2 de la loi de finances intéressent 7.300.000 contribuables alors que les majorations en frappent environ 2 millions. Il y a donc tout de même un certain nombre de contribuables qui en profiteront et il n'est pas exact d'affirmer, si tout au moins j'ai bien compris ce qu'a dit l'orateur, que, pratiquement, les mesures d'allègement n'intéressent aucun contribuable.

Cette réflexion avait été également reprise par M. Duclos auquel je voudrais indiquer qu'il est un peu facile de prendre un cas exceptionnel pour conclure à une augmentation de 106 p. 100. Le cas en question est très particulier ; c'est celui d'un redevable qui, bénéficiant du régime de la décote, payait une très faible cotisation en 1968, et qui, en raison de l'accroissement de son revenu, cesse de bénéficier de ce régime en 1969 et voit donc son impôt passer de 10.000 à 20.000 anciens francs.

M. Louis Talamoni. Cela concerne plusieurs millions de contribuables !

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je répète que 7 millions de contribuables sur 9 environ bénéficieront d'un allègement de leur charge fiscale. Monsieur Talamoni, vous ne me convaincrez pas du contraire !

M. Louis Talamoni. Je tiens les chiffres à votre disposition.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Bien volontiers !

M. Cornu a fait part à votre assemblée de sa préférence pour un grand emprunt plutôt que pour un prélèvement fiscal supplémentaire. Il a même précisé que, pour rendre cet emprunt plus attrayant, il devrait être assorti d'un certain nombre d'avantages visant notamment l'exonération des droits de succession et même de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire, au fond, une version encore améliorée de l'emprunt 1952-1958 qui avait été lancé par M. Pinay.

Je voudrais répondre à M. Cornu que cette solution n'a évidemment pas échappé au Gouvernement et que si véritablement elle avait été possible, dans la mesure où il n'y a, de la part du Gouvernement, aucun masochisme à vouloir prendre des dispositions impopulaires, elle aurait été retenue comme étant plus facile et sans aucun doute moins impopulaire que les augmentations d'impôt.

Malheureusement, il est apparu que tout n'est pas aussi simple. S'il avait fallu lancer un emprunt, sans aller jusqu'à l'importance des recettes fiscales attendues de la loi de finances, telle qu'elle a été arrêtée, il aurait opéré sur le marché financier une ponction extrêmement importante juste au moment où il convenait de mobiliser la plus grande part possible des disponibilités du marché au profit des entreprises. Déjà, par l'intermédiaire des entreprises nationales, notamment des grands secteurs bancaires para-publics, l'Etat mobilise une partie très grande de l'épargne. Je crois que dans une conjoncture où il était nécessaire de faciliter l'accès du marché aux plus grands nombres d'entreprises, notamment aux entreprises privées, il n'aurait pas été raisonnable de lancer un grand emprunt.

En outre, les modalités exceptionnelles suggérées par M. Cornu sont pour le moins discutables, en tout cas si j'en crois un certain nombre de réactions provoquées à l'Assemblée nationale par le fameux amendement Souchal qui n'allait pas dans le sens prévu par M. Cornu, mais qui n'était pas dépourvu — il faut le reconnaître — de certaines justifications si par ailleurs il posait des problèmes complexes qui n'ont pas permis d'y donner suite.

Je voudrais rappeler que les recettes fiscales de l'Etat qui s'élevèrent en 1969 à 127,5 milliards enregistrent une progression de 9,8 p. 100 par rapport aux évaluations de la loi de finances pour 1968. Contrairement à ce qu'on dit plusieurs orateurs, elle reste inférieure à la progression de la production intérieure brute estimée à 11,5 p. 100. Je le rappelle parce qu'il me paraît dangereux, dans une période de spéculation comme celle que nous connaissons, d'affirmer que l'augmentation des recettes fiscales est, dans le budget de 1969, supérieure à l'augmentation de la production intérieure brute. C'est une affirmation contre laquelle je tiens à mettre le Sénat en garde.

M. Kistler a fait une intervention que j'ai, pour ma part, beaucoup appréciée par son côté très approfondi et par son étude très poussée du sujet traité. En accord avec lui et compte tenu de la complexité de ces problèmes, je lui indiquerai simplement que le Gouvernement s'en occupe et que je lui communiquerai par écrit les réflexions que m'inspire le sujet qu'il a développé tout à l'heure devant votre assemblée.

Il en est de même sur le plan de la société de participation, ou l'institut de reconstruction industrielle proposé par M. Jager. Là encore il s'agit d'un sujet d'actualité qui est à l'étude, notamment au ministère de l'économie et des finances, mais également dans les autres ministères concernés et sur lequel je ne voudrais pas faire de longs développements qui n'auraient pas leur place dans une discussion budgétaire mais qui devraient l'avoir, sans aucun doute, à l'occasion d'un autre débat. Il serait donc prématuré que j'apporte même de simples ébauches de conclusion sur ce point qui a été remarquablement traité et défini.

Je remercie M. Jung du témoignage de confiance qu'il a bien voulu nous apporter. Je comprends parfaitement les réactions qu'ont provoqué chez lui les divers événements qui affectent le déroulement normal de la procédure de vote de la loi de finances. Malheureusement, les événements ayant été ce que vous savez, nous avons été contraints — je m'en suis expliqué tout à l'heure — de recourir à cette procédure relativement inhabituelle et je le remercie sur ce point de la compréhension dont il a bien voulu faire preuve. (*Applaudissements au centre-droit et sur certaines travées à droite.*)

M. Jean Legaret. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Legaret.

M. Jean Legaret. Je désire poser une question à M. le ministre en ce qui concerne l'article 29 bis nouveau, qui est ainsi conçu : « Sur les crédits ouverts au titre de l'année 1969, le Gouvernement devra, avant le 1^{er} février de ladite année — donc 1969 — réaliser des économies pour un montant total de 2.000 millions de francs. La répartition par titre et par ministère de ces économies sera soumise à la ratification du Parlement par la plus prochaine loi de finances rectificative ».

Ce texte, monsieur le ministre, m'inspire quelques réflexions et quelque inquiétude. En effet, c'est un vieux principe de notre droit public et financier que le Parlement vote préalablement les dépenses et les recettes. Un autre principe est celui de la non-affectation des recettes aux dépenses. En conséquence, c'est le Parlement qui est maître des recettes et des dépenses qu'il a préalablement votées.

Or l'article 29 bis, ajouté à la loi de finances sous la pression des circonstances, me paraît porter à ces principes fondamentaux de notre droit financier des atteintes inquiétantes. En effet, c'est le Gouvernement qui, par cet article 29 bis, est autorisé à réaliser sur le budget d'une année des « économies » — alors que personne ne sait ce que ce terme signifie — pour un montant total de 2 milliards de francs nouveaux, c'est-à-dire

de 200 milliards d'anciens francs. C'est donc un blanc-seing étonnant donné par la représentation nationale au Gouvernement au mépris des principes financiers les plus élémentaires.

J'aimerais savoir de vous, monsieur le ministre, si cette réduction de crédit — car au fond c'est comme cela qu'il faudrait l'intituler; je ne veux pas employer le terme d'économies qui n'a aucun sens en droit financier ou fiscal — sera établie par ministère, par chapitre ou par article, et qui sera chargée de le déterminer. C'est tout de même un problème essentiel et l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, qui s'appelaient Necker, eut quelques ennuis à propos de cette répartition des crédits budgétaires.

J'aimerais donc que vous nous donniez quelques explications, d'autant mieux que cet article, qui ne comporte que quelques lignes, précise que les mesures correspondantes doivent être prises avant le 1^{er} février 1969, et la ratification postérieure rappelle les douzièmes provisoires qui ont causé tant de mal aux budgets qui en ont fait l'objet.

Je demande donc que vous nous fixiez sur ce point, et spécialement que vous nous disiez si cette réduction globale, qui apparaît pour un montant de 2 milliards de francs, donc 200 milliards d'anciens francs, sera opérée au prorata des crédits de chaque ministère, ce qui peut se concevoir, ou bien consiste simplement en un blanc-seing que vous pourriez utiliser par exemple — hypothèse la plus absurde — sur un seul chapitre ou même sur un seul des articles du budget que nous allons être appelés à voter.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je voudrais répondre tout d'abord à M. Legaret que je n'approuve pas totalement son analyse juridique sur ce point.

Le Parlement vote, non pas l'obligation de dépenser, mais une autorisation de dépenses, ce qui veut dire, naturellement, qu'en toute hypothèse il n'est pas obligé de dépenser les crédits votés.

La loi organique portant présentation du budget précise, en son article 13: « Tout crédit qui devient sans objet en cours d'année peut être annulé par arrêté du ministre des finances après accord du ministre intéressé ».

M. Jean Legaret. Nous sommes pleinement d'accord. Mais il est obligé d'affecter.

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Permettez-moi de terminer.

C'est ce qui se passe tous les ans. Chaque année, le Gouvernement annule un certain nombre de crédits qui n'ont pas été utilisés. C'est ainsi que le troisième collectif pour 1968 va permettre au Parlement d'approuver un arrêté d'annulation de crédits d'un montant de 300 millions environ.

Par conséquent, sur le plan du droit, l'amendement déposé par le Gouvernement ne pose aucun problème; il propose de ne pas utiliser la totalité de l'autorisation accordée.

Je comprends bien qu'au niveau de 2 milliards de francs, en fait, sinon en droit, se pose un problème — celui que vous avez exposé — et, sur ce plan pratique, je ne le conteste pas comme je l'ai fait sur le plan juridique. C'est la raison pour laquelle j'ai pris le soin de vous dire qu'à l'occasion de la prochaine loi de finances rectificative et après la date que vous avez vous-même rappelée — elle figure dans l'article 29 bis — interviendra une ratification, plus exactement un exposé complet des mesures finalement arrêtées par le Gouvernement en matière, sinon d'économies — c'est un terme qui effectivement n'est pas exact — du moins de réduction de dépenses, qui permettra au Parlement de juger de ce que le Gouvernement a considéré comme souhaitable ou non de retenir dans les autorisations globales qui lui avait été données.

D'autre part, il est bien évident que, théoriquement, on pourrait très bien, compte tenu de la rédaction de l'article 29 bis, imaginer effectivement que le Gouvernement fit porter la totalité de l'effort sur un seul chapitre dont le crédit s'élèverait par hypothèse, à au moins 2 milliards.

M. Jean Legaret. Du budget militaire, par exemple! (*Souffles.*)

M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat. Je vous rassure tout de suite: des précisions qu'ont apportées à l'Assemblée nationale le Premier ministre et le ministre de l'économie et des finances, aussi bien que celles que j'ai été amené à développer

cet après-midi à la tribune de votre assemblée il résulte que la réduction des crédits qui sera opérée portera en réalité sur l'ensemble des dépenses budgétaires; cette réduction sera telle que, en matière de crédits de fonctionnement comme de dépenses d'investissements, notamment d'investissements productifs, cette mesure très draconienne, je le reconnais, ne limite pas l'effet expansionniste du budget; ce dernier conservera en effet un découvert supérieur de 9.500 millions, ce qui ne permet pas, bien évidemment, de dire qu'il s'agit d'un budget de récession.

Telles sont les précisions que je tenais à apporter à M. Legaret.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je voudrais faire remarquer, au sujet de la question que M. Legaret a posée au ministre, que si, du point de vue juridique, le Gouvernement est autorisé, mais non obligé, de consommer les crédits mis à sa disposition, cela peut conduire à des abus que je veux signaler à cette assemblée.

Vous savez, mes chers collègues, qu'en 1963 — je l'ai dit tout à l'heure à la tribune — il a fallu décréter un plan d'urgence, appelé plan de stabilisation; que, pour éviter cette inflation galopante dont nous étions menacés, le Gouvernement a précisément, recourant à cette faculté qu'il a d'utiliser ou de ne pas utiliser les crédits, fait d'une manière subreptice — j'emploie ce mot volontairement — un abatement sur tous les crédits d'investissements.

Le Gouvernement ayant changé, c'est M. Debré qui, un mois plus tard, a informé la commission des finances que son prédécesseur n'ayant pas voulu d'ailleurs lui-même supprimer ces crédits par un arrêté au bas duquel il aurait mis sa signature, avait donné l'ordre de signer cet arrêté à un fonctionnaire qui ne risquait rien, car il quittait le ministère le 31 décembre de la même année. Nous nous sommes trouvés en présence du fait accompli.

Cela est grave, monsieur le secrétaire d'Etat, car il y a une distinction à établir entre les crédits de fonctionnement et les crédits d'équipement. On ne peut que louer le Gouvernement de faire des abattements sur les crédits de fonctionnement s'il estime qu'ils ne sont pas nécessaires pour assurer les frais généraux d'administration. Mais les crédits d'équipement sont décidés par le Parlement pour la réalisation d'un plan qui contribue au développement et à l'expansion économique du pays. Le Gouvernement ne peut pas ne pas utiliser ces crédits. J'appelle votre attention sur son obligation morale d'exécuter les prévisions du Plan, d'utiliser intégralement les crédits que le Parlement a mis, à cet effet, à sa disposition. Pour réaliser votre abatement de 2 milliards, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous prie de ne pas l'oublier. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous aborderons demain l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances après la réunion de la commission des finances, c'est-à-dire à onze heures.

— 15 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici donc quel pourrait être l'ordre du jour de la séance publique du vendredi 22 novembre, à onze heures: Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 39 et 40 (1968-1969). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier (art. 1 à 30).

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures trente-cinq minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MARCEL PÉDOUSSAUD.

**Assemblée consultative
prévue par le statut du Conseil de l'Europe.**

Dans sa séance du jeudi 21 novembre 1968, le Sénat a élu :
1° MM. Marcel Prélot, François Schleiter, Jean Périquier, Louis Jung, Jean Legaret, Henri Caillavet, délégués titulaires représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe ;

2° MM. Pierre de Chevigny, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lemaire, Joseph Yvon, Robert Schmitt, Georges Dardel, délégués suppléants représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

**Election d'un délégué représentant la France
à l'assemblée unique des communautés européennes.**

Dans sa séance du jeudi 21 novembre 1968, le Sénat a élu M. Roger Houdet délégué représentant la France à l'assemblée unique des communautés européennes, en remplacement de M. Julien Brunhes.

**Haute Cour de justice.
(Titre IX de la Constitution.)**

Dans sa séance du jeudi 21 novembre 1968, le Sénat a élu juges titulaires à la Haute Cour de justice :

MM. Marcel Molle, Roger Carcassonne, Léon Messaud, Marcel Martin, André Cornu, Adolphe Chauvin, Raymond Brun, René Jager, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Garet, Roger du Halgouet et Louis Namy.

**NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement.)**

Lois

M. Chatelain a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 30, session 1968-1969) de M. Louis Namy relative au maintien dans les lieux des locataires des hôtels et des maisons meublées.

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1969 (n° 39, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée nationale, dont la commission des finances est saisie au fond :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

MM. de Bagneux : affaires culturelles.
Lamousse : affaires culturelles (cinéma, théâtre nationaux).
Miroudot : affaires culturelles (monuments historiques).
Caillavet : affaires étrangères (relations culturelles).
Caillavet : affaires étrangères (coopération).
Tailhades : éducation nationale (enseignements préscolaires, élémentaires et du second degré).
Chauvin : éducation nationale (enseignement supérieur).
Verillon : recherche scientifique et technique.
Noury : jeunesse et sports.
Fleury : information, O. R. T. F.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

MM. Puzet (Marc) : agriculture.
Brun (Raymond) : affaires économiques.
Mistral (Paul) : équipement et logement (logement).
Bouquerel (Amédée) : équipement et logement (routes et voies navigables).
Yvon (Joseph) : équipement et logement (ports maritimes).
Golvan (Victor) : équipement et logement (tourisme).
Jager (René) : industrie, services du Premier ministre.
Barroux (André) : aménagement du territoire.
Chauty (Michel) : énergie atomique.
Longchambon (Henri) : plan.
Billiemaz (Auguste) : transports (transports terrestres).
Pams (Gaston) : transports (aviation civile et commerciale).
Yvon (Joseph) : transports (marine marchande).
Beaujannot (Joseph) : postes et télécommunications.

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE
ET DES FORCES ARMÉES**

MM. Bayrou : armées (section commune).
Taittinger : armée (section air).
de Chevigny : armée (section forces terrestres).
Boin : armée (section marine).
Général Béthouart : affaires étrangères.
Périquier : affaires étrangères (coopération).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M^{me} Marie-Hélène Cardot : anciens combattants.
MM. Barbier : affaires sociales (travail, sécurité sociale et emploi).
Messaud : affaires sociales (santé publique).
Soudant : prestations sociales agricoles.

COMMISSION DES LOIS

MM. Nayrou : intérieur.
Molle : justice.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 NOVEMBRE 1968

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

8004. — 21 novembre 1968. — M. Pierre Brun demande à M. le ministre de l'intérieur comment sont établies les statistiques qui permettent d'affirmer que la vitesse des automobiles est une des principales causes d'accident. Il ne méconnaît pas l'aggravation apportée aux accidents de la route par des vitesses trop élevées, mais la vitesse par elle-même n'est dangereuse que dans certaines occasions, en certains points. Avant de limiter la vitesse d'une manière générale, mesure d'ailleurs très difficilement applicable et qui risque de créer quelques difficultés supplémentaires à notre industrie automobile, ne peut-on commencer par décréter que l'excès de vitesse sera classé dorénavant dans le groupe des infractions susceptibles d'une amende de 60 à 360 francs et, éventuellement, de la suspension du permis de conduire (art. R. 232). A l'heure actuelle, l'excès de vitesse n'est punissable que d'une amende de 20 à 40 francs, sans suspension du permis, sauf en cas de récidive (art. R. 233). Plutôt que de frapper tous les automobilistes sans discrimination, mieux vaudrait, semble-t-il, sanctionner la petite minorité d'imprudents et de maladroits, auteurs principaux des accidents de la route.

8005. — 21 novembre 1968. — M. Marcel Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation faite, depuis la réforme de la T. V. A., aux propriétaires de monuments historiques ouverts à la visite. Il lui rappelle qu'une instruction ministérielle n° 86 du 19 avril 1958 admettait à l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires non seulement les droits d'entrées dans les châteaux mais aussi les ventes de cartes postales, l'administration appliquant le même régime aux menus objets vendus à l'occasion de la visite d'un monument historique. Il lui demande de bien vouloir confirmer ces dispositions dans le nouveau régime de la T. V. A. issu de la loi du 6 janvier 1966 et de l'instruction

générale du 20 novembre 1967. On notera, en second lieu, qu'en matière de patente, il a toujours été considéré qu'un propriétaire qui fait visiter son propre château n'était pas passible de cette contribution. Il lui demande également confirmation de ce point de vue.

8006. — 21 novembre 1968. — **M. Emile Durieux** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'une circulaire ministérielle n° V 68-76 du 31 janvier 1968 a fixé à l'intention de MM. les recteurs les mesures qu'ont à prendre ces derniers à la suite de la décision de réduire progressivement les horaires d'enseignement ménager dans les lycées techniques et de supprimer ce même enseignement dans les classes de second cycle court préparatoire du brevet d'études professionnelles. Il lui demande, d'une part, pour quelles raisons a été décidée la réduction, voire aussi la suppression d'un enseignement dont pourtant l'évidente valeur économique, familiale et sociale n'est plus à démontrer et, d'autre part, s'il n'estime pas devoir reconsidérer une décision qui ne pourra qu'être manifestement néfaste à l'élémentaire formation des futures mères de familles de ce pays, pourtant directement concernées par les disciplines correspondantes.

8007. — 21 novembre 1968. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la situation du personnel technique administratif des instituts nationaux des sciences appliquées. Il lui rappelle que ce personnel est régi par un statut particulier institué par le décret n° 59-1348 du 23 novembre 1959. Ce statut, très schématique, a besoin d'être profondément complété et modifié. En ce qui concerne en particulier les traitements, il apparaît que le personnel des I. N. S. A. est rémunéré selon une grille indiciaire très nettement inférieure, d'une part, à celle en vigueur pour le personnel technique fonctionnaire des laboratoires de l'enseignement supérieur, et, d'autre part, à celle appliquée aux techniciens du C. N. R. S. il apparaît indispensable que la grille indiciaire appliquée dans les I. N. S. A. soit la même que celle du C. N. R. S. Cette demande se justifie par le fait que le personnel des I. N. S. A., contractuel comme celui du C. N. R. S., est très souvent affecté aux mêmes tâches de recherche et quelquefois dans les mêmes locaux. Il est donc anormal que pour un travail identique ce personnel soit défavorisé. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une situation aussi déplorable.

8008. — 21 novembre 1968. — **M. Edgar Tailhades** expose à **M. le ministre de la justice** que la sécurité n'est plus assurée à la maison centrale de Nîmes en raison de la disposition des miradors et de l'insuffisance de l'effectif : a) les miradors sont mal disposés : six tentatives d'évasion ont eu lieu aux endroits mêmes qui avaient été signalés comme dangereux par les agents de surveillance de service en détention dans leur rapport du 5 mai 1966 ; b) contrairement aux dispositions légales, le repos hebdomadaire n'est pas

assuré : au cours des douze mois écoulés, le personnel de surveillance n'a bénéficié que de seize repos hebdomadaires ; le plan d'effectif du 5 avril 1968 (111 agents) ne permet pas le respect de la loi car il ne tient pas compte de certaines réalités : congés exceptionnels, congés de maladie, agents détachés, agents partant à la retraite. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour mettre un terme à cette situation.

8009. — 21 novembre 1968. — **M. Pierre Brun** demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il n'est pas possible d'axer davantage l'action de la police de la route sur la sécurité plutôt que sur la recherche des infractions mineures sans rapport direct avec ladite sécurité. Les limitations de vitesse ponctuelles correspondant à des secteurs dangereux devraient notamment donner lieu à une surveillance systématique et à des sanctions renforcées. De plus, pour que soient pris au sérieux les panneaux annonçant des travaux, les passages difficiles ou dangereux, les réductions de section, il est nécessaire qu'il ne soit pas fait abus de ces restrictions à la circulation, qui devraient disparaître aussitôt que disparaîtrait leur raison d'être. Pour tous ces motifs, il lui demande s'il envisage de préconiser et même d'exiger la mise en ordre des prescriptions de la circulation et la protection des bons conducteurs.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

EDUCATION NATIONALE

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 7902 posée le 23 octobre 1968 par **M. Michel Kistler**.

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 7915 posée le 25 octobre 1968 par **M. Michel Yver**.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral des débats
de la séance du 19 novembre 1968.

(Journal officiel du 20 novembre 1968, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 1142, 1^{re} colonne, au lieu de : « 7870. — M. Marcel Bouquet expose... », lire : « 7870. — M. Marcel Souquet expose... ».